This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06932301 6

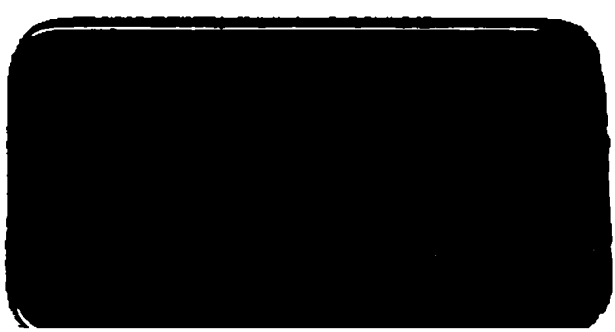

M.^EN ROBESPIERRE.

LES CRIMES

DE ROBESPIERRE,

ET DE

SES PRINCIPAUX COMPLICES;

Leur supplice ; la mort de MARAT ; son apothéose ; le procès et le supplice de CHARLOTTE CORDAY.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez DES ESSARTS, Libraire, rue du Théâtre Français, N.° 9, au coin de la Place.

AN V. (1797 V. st.)

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
276227B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1944 L

Je vais tracer l'histoire du plus hypocrite, du plus lâche et du plus féroce des monstres qui ait paru sur la scène du monde pour le malheur de l'humanité.

La postérité pourra-t-elle croire que la France ait gémi pendant dix-huit mois sous la verge de fer du plus vil des scélérats, sous l'exécrable tyrannie de Robespierre ?

Cependant nous pouvons dire, avec un sentiment pénible, que ce qui paroîtra invraisemblable à nos neveux, est devenu pour nous une affreuse vérité.

Français ! hommes de toutes les nations ! ayez le courage de lire cette épouvantable histoire. Mettez ces leçons terribles du crime entre les mains de vos enfans, pour qu'elles inspirent à la postérité la plus reculée l'horreur de l'anarchie. Vingt fois, en esquissant ce tableau, la plume m'est tombée des mains, et je n'aurois jamais eu le courage de finir ce travail, si l'idée d'être utile à l'humanité ne m'eut soutenu. Mais, me suis-je dit, Robespierre a porté les coups les plus terribles à la morale publique et à toutes les institutions sociales ; il importe donc, pour éviter aux générations futures le retour des malheurs dont nous avons été témoins ou victimes,

de buriner en caractères d'airain l'histoire de la tyrannie de cet impudent dominateur des Français. C'est ce qui m'a déterminé à entreprendre cet ouvrage.

J'ai présenté dans le premier volume le tableau de la vie et des crimes de Robespierre ; dans le second, des détails historiques sur les crimes de ses principaux complices, des *Couthon*, *Saint-Just*, *Dumas*, *Payan*, *Henriot*, *Coffinhal*, qui ont partagé son supplice ; enfin, j'ai déposé dans le troisième volume, le tableau des crimes de Marat, de sa mort, de son apothéose, et le détail des circonstances qui ont accompagné le procès et le supplice de Charlotte Corday.

DES ESSARTS.

PRÉCIS HISTORIQUE

DE LA VIE ET DES CRIMES

DE ROBESPIERRE.

QUAND on voit, dans tous les pays et dans tous les siècles, des hommes séduits par l'ambition, aspirer de toutes leurs forces au pouvoir arbitraire, n'épargner aucun crime pour l'obtenir, le désirer le plus souvent en raison de leur incapacité pour l'exercer; l'esprit s'épuise à chercher quels charmes offre donc la tyrannie, quels sont les appas qui attachent à sa poursuite, malgré les forfaits de tout genre qui en défendent l'approche, et dont il faut nécessairement se souiller pour y parvenir.

Quel mortel en effet, ayant reçu un cœur d'homme, peut songer sans effroi qu'aussitôt que les lois se taisent en

présence d'un tyran, tous les hommes deviennent ses ennemis naturels; ennemis implacables dont la haine active ou concentrée doit empoisonner sa vie, et remuer encore ses cendres pour flétrir à jamais sa mémoire : que ses maux deviennent la consolation de ceux qu'il a opprimés : qu'abhorré de tous, il finit par se détester lui-même, et que lorsque la justice vengeresse de ses forfaits l'arrête et le saisit, il voit, en fermant sa paupière, le sourire de la joie sur la bouche même de ses satellites, et le présage de la malédiction publique qui doit accompagner et suivre son juste supplice?

Tel fut et tel sera toujours le sort des tyrans; l'histoire a prouvé ces vérités terribles; heureux si elles eussent eu le pouvoir d'épargner à la France les malheurs causés par la plus épouvantable tyrannie qui fut jamais, et d'arrêter dès les premiers pas le plus affreux des scé-

lérats dont nous allons écrire l'histoire, et tracer les forfaits.

Pour développer la tyrannie dans toute sa noirceur, il falloit réunir au caractère d'un ambitieux le cœur d'un profond scélérat, et le ciel anima Robespierre pour présenter tous ces vices dans un seul individu.

Il étoit natif d'Arras. Privé des avantages de la fortune, il dut son éducation aux bienfaits et aux libéralités de quelques personnes, qui voulurent verser sur le fils d'un citoyen vertueux, les fruits de l'estime que Robespierre père leur avait long-temps inspirée. Il fut envoyé dans un des colléges de Paris, où l'on avoit obtenu pour lui une bourse.

Ses succès dans les élémens des sciences, justifièrent et les soins qu'on prodiguoit à son éducation, et ce qu'on avoit droit d'attendre de lui. Il fit ce qu'on appelle de bonnes études : on

n'auroit eu rien à lui reprocher dans ses premiers momens de son existence, si son caractère eut été aussi flexible que son esprit étoit prompt à concevoir. Mais il étoit mutin, opiniâtre, dédaigneux, jaloux, et c'est avec ces vices, renforcés encore par l'orgueil que lui avoient inspiré ses succès, qu'il reparut devant ses bienfaiteurs d'Arras, qui l'accueillirent avec bonté et se proposèrent de lui ouvrir la carrière du barreau, comme étant celle qui convenoit le plus et à ses talens et à la profession que sa famille exerçoit depuis longtemps.

Il fut en conséquence renvoyé à Paris pour y faire son droit; mais il ne réussit pas dans cette carrière comme l'avoient espéré ses parens et ses amis. Quoiqu'il fut reçu avocat, il ne fit rien qui parut le conduire à la célébrité; il resta confondu dans la classe obscure de cette multitude d'avocats qui alors

assiégeoient à l'envi les salles du palais, pour y choisir des modèles, sans avoir les moyens de les imiter. Il céda au découragement qui s'empara de son ame, et revint à Arras, dans l'espoir au moins de briller sur un théâtre concentré, puisqu'il n'avoit pu réussir à se faire remarquer dans la patrie des talens et des beaux arts.

Rentré dans ses foyers, il s'y livra à l'intrigue; il chercha à obtenir, par l'influence des coteries, ce qu'il ne pouvoit obtenir de ses foibles talens. C'est à cette manœuvre qu'il dut d'être chargé d'une affaire, dont l'objet bizarre fixoit l'attention générale dans sa province : il s'agissoit des paratonneres que les habitans de la ville vouloient avoir sur leurs maisons, et que les habitans de la campagne proscrivoient. Un procès très-sérieux s'étoit élevé à ce sujet. Robespierre fut chargé de plaider pour les habitans de la ville;

c'étoit une occasion d'éclat : il y employa tous ses moyens; mais des prétentions aux succès il y a souvent une grande distance; Robespierre l'éprouva. Il fit un mémoire qui le perdit dans l'opinion de ceux qui lui supposoient des talens, et qui l'exposa aux railleries de ses ennemis. Il s'étoit engagé dans des dissertations de physique qui compromirent ses lumières dans cette partie, et convainquirent tous les bons esprits de sa présomptueuse ignorance. Depuis cette époque il resta, pour ainsi dire, accablé sous le poids de son impuissance, et il se perdit dans une obscurité qui le fit presque totalement oublier de ses compatriotes.

Ce ne fut que vers le temps où l'annonce de la convocation des États-Généraux réveilla toutes les ambitions, et divisa la France en mille partis, que Robespierre se reproduisit aux yeux de ses concitoyens pour briguer leurs suf-

frages. Après quelques tentatives inutiles auprès des habitans d'Arras, il se tourna du côté des habitans de la campagne, et il réussit à se faire nommer député par cette classe d'hommes, que si souvent l'intrigue a rendu les instrumens des plus noirs forfaits, en trompant leur bonne foi, et en surprenant leur aveugle crédulité.

C'est ici que commence à se développer le caractère de Robespierre. Arrivé à Versailles, il se jeta, comme par instinct, dans le parti qui, de loin, préparoit la désorganisation de la France; et sans y jouer d'abord un grand rôle, il s'y fit connoître par une entière déférence aux opinions et aux principes qui devoient dans la suite servir de base au triomphe de l'anarchie et du crime. Quant à ses moyens à la tribune de l'assemblée constituante, ils furent plutôt une source de disgrace pour lui, qu'une occasion de gloire et de célébrité : les

grands talens qui se trouvoient réunis dans cette assemblée l'avoient jeté à une telle distance, qu'il ne dût qu'à la singularité de ses idées d'être remarqué.

Ceux qui l'ont observé dans les deux époques principales de sa vie politique, c'est-à-dire, lorsqu'il exerçoit les simples fonctions de député à l'assemblée constituante, et lorsqu'il dictoit, en tyran, ses volontés au sein de la convention nationale, ont remarqué en lui, comme deux hommes aussi différens l'un de l'autre, que le rôle qu'il remplissoit dans ces deux circonstances, se ressembloit peu. Robespierre, à l'assemblée constituante, étoit un député timide, qui n'abordoit, pour ainsi dire, la tribune qu'en tremblant, qui n'y prononçoit que des phrases décousues, où perçoient l'ignorance et le mauvais goût, et qui en descendoit presque toujours au milieu du rire qu'excitoit son espèce d'idiotisme. Il avoit, à cette époque,

une voix aigre et désagréable, une sorte de difficulté dans la prononciation, des gestes brusques et sans grâce, un regard mal assuré, et une contenance convulsive. Plus d'une fois sa seule présence à la tribune avoit suffi pour appeler sur lui les plaisanteries les plus mortifiantes; si on l'écoutoit, c'étoit dans l'attente de quelque idée ou de quelque mot dont on s'égaioit d'avance. — Il est brillant et inépuisable *comme la chandelle d'Arras*, disoit-on, en l'entendant. On voyoit même ses partisans mêler leur sourire dédaigneux aux ridicules humilians, dont le couvroient ailleurs ceux qui ne l'estimoient pas, et le désavouer, pour ainsi dire, comme un homme capable de compromettre l'honneur de sa faction.

Quels efforts n'avoit-il pas dû faire sur lui-même, pour triompher à la fois de tant de ridicules, et parvenir au point où il s'est montré à la convention

nationale ? Car, nous ne serons pas du nombre de ceux qui lui contestent toute espèce de talens, et s'attachent à le peindre aussi dépourvu de moyens, qu'il étoit féroce.

L'assemblée constituante fut pour Robespierre une école, où son ame orgueilleuse et vaine, sans cesse irritée par le spectacle des grands talens, et par les mépris qui sembloient le poursuivre, se forma à un goût meilleur et à des formes oratoires plus séduisantes. Un de ses amis lui ayant témoigné son étonnement de ce qu'il ne se montroit plus à la tribune : — Je fais comme Démosthène, lui répond-il, je m'essaie à parler. — En effet, son silence fut très-long, et lorsque sur la fin de la session de l'assemblée constituante, il se reproduisit à la tribune, on observa qu'il s'étoit fait en lui un changement qui surprit aussi agréablement ses amis, qu'il étonna ses adversaires.

Mais ce qui avoit surtout contribué à ce changement de Robespierre, c'étoient les succès effrayans de la faction anarchique dont il étoit membre, et l'influence qu'il avoit acquise sur les brigands soudoyés par cette faction; il commençoit à avoir alors le sentiment de ce qu'il pouvoit à l'aide de cet appui, et fier de cet encouragement, il osoit se livrer à l'audace de ses conceptions, et dépouiller la timidité qui d'abord l'avoit rendu si niais et si ridicule.

Il termina sa carrière à l'assemblée constituante, avec une espèce d'éclat : la révision de l'acte constitutionnel monarchique, lui fournit l'occasion de se déchaîner souvent contre les partisans de la cour qui lui paroissoient sacrifier les intérêts de la liberté à ceux de l'autorité royale. Il sortit de l'assemblée avec le titre d'incorruptible que sa faction lui donna; et après avoir joui pendant quelques jours à Paris de la popu-

larité qu'il avoit acquise, il songea à se retirer à Arras, pour se délasser, au sein de sa famille, des fatigues de la carrière qu'il venoit de parcourir, et goûter les douceurs du triomphe que lui préparoient ses partisans et ses amis.

Ce triomphe que Robespierre se proposoit d'afficher dans sa ville natale, et au milieu de ses concitoyens, étoit dans ce moment la suprême ambition de son cœur; aussi ne négligea-t-il rien pour le rendre aussi éclatant que les circonstances pouvoient le permettre. Depuis quelque temps il avoit annoncé son retour prochain à une de ses anciennes maîtresses, en lui confiant le vœu secret de son amour-propre. Celle-ci avoit en conséquence réuni tout ce que la ville d'Arras renfermoit alors de vagabonds et de partisans de l'anarchie, et, de concert avec le frère de Robespierre et ses sœurs, elle avoit disposé la pompe avec laquelle l'incorruptible représentant

présentant du peuple devoit être accueilli dans sa patrie.

Robespierre fit son entrée à Arras vers le commencement du mois d'octobre 1791. C'étoit l'époque où quelques bataillons de la garde nationale de Paris étoient cantonnés à Bapaume, petite ville distante de cinq lieues d'Arras; quoique cette commune ne fut pas sur la route que Robespierre devoit naturellement suivre pour se rendre dans sa patrie, la certitude d'y trouver une escorte imposante, l'engagea à y passer; il ne se trompa pas dans son attente; plus de deux cents jeunes militaires, tant officiers que soldats, après avoir été le complimenter à l'auberge où il étoit descendu, s'offrirent à lui servir de cortége, et sans attendre sa réponse, entourèrent sa voiture, et s'acheminèrent avec lui vers Arras.

Vingt d'entre eux des mieux montés, le précédèrent, et allèrent annoncer son

arrivée prochaine : il étoit neuf heures du soir ; aussitôt ses partisans s'agitent, courent les rues comme des forcénés, et commandent aux citoyens d'illuminer leurs maisons. Beaucoup obéissent ; ceux qui se refusent à cet ordre impérieux, ont leurs vitres cassées, et dans un instant la plus grande agitation règne dans la ville d'Arras ; enfin, le cortége que la fidelle maîtresse avoit préparé depuis plusieurs jours, s'avance et marche sur la grande route au devant de Robespierre. Il étoit composé d'un groupe de vieillards portant des couronnes civiques, d'un cœur de femmes vêtues de blanc, et d'une troupe d'enfans chargés de répandre des fleurs. On avoit préparé des éloges, des couplets, et surtout des imprécations contre ceux qui ne reconnoîtroient pas l'incorruptibilité de Robespierre.

C'est au milieu de cette pompe que ce vil ambitieux rentra dans sa patrie.

Malheur à ceux des habitans qui eurent le courage de ne point céder aux ordres de la multitude, et de ne point illuminer leurs fenêtres; de son regard féroce il parcourut toutes les maisons, marquant, pour ainsi dire, celles qui ne lui offroient pas des signes d'allégresse : funeste présage des proscriptions qui devoient frapper les plus honnêtes familles de cette malheureuse ville, pour les punir de n'avoir pas rendu hommage à sa présence, et célébré son retour comme l'événement le plus heureux et le plus honorable pour leur patrie!

Le séjour que fit Robespierre à Arras fut une épouvantable calamité pour tout le pays. C'est alors qu'il forma les *Lebon*, et toute cette race d'assassins destinés à dépeupler, dans la suite, le nord de la France. Attentif à éviter tous les hommes éclairés et sages, il n'admettoit dans sa société que ceux au milieu

desquels il pouvoit impunément répandre ses maximes odieuses. Quand le hasard le plaçoit avec des hommes instruits, il s'enfonçoit dans un silence morne et profond, qui, sans convaincre de son éminent savoir, lui attiroit quelquefois des plaisanteries ou des aventures piquantes : en voici une.

Il étoit un jour placé à table à côté d'un militaire qui avoit la tête échauffée par le vin et par la gaieté ; on parloit de politique, et chacun s'évertuoit à son aise : Robespierre étoit le seul qui parut ne prendre aucune part à la conversation. La discussion étoit animée et vive : comme on ne pouvoit s'entendre, le militaire, se tournant brusquement vers Robespierre qui étoit enfoncé dans sa chaise, le prit par le milieu du corps, et l'élevant malgré lui, — Messieurs, dit-il, je fais la motion qu'il soit ordonné à Robespierre de parler, et de juger le point qui nous divise ;

que ceux qui sont de cet avis lèvent la main. — Tous les convives s'empressèrent de lever la main. Confus, humilié à l'excès de cette incartade, Robespierre balbutia quelques mots. — Allons donc, qui m'a f** un homme comme ça, répliqua l'officier, en le laissant retomber sur sa chaise, on ne sait jamais s'il est content ni ce qu'il pense. — Buvons, ajouta-t-il, en s'adressant à la compagnie; mais ne buvons qu'aux francs et joyeux Français. Ce malheureux militaire a été guillotiné à Lille deux ans après.

Robespierre après avoir séjourné à Arras autant de temps qu'il le falloit pour s'y former un parti, revint à Paris pour y exercer les fonctions d'accusateur public auprès du tribunal criminel du département de Paris; il se dégoûta bientôt de ce ministère, qui le plaçoit dans un cercle trop étroit, et donna sa démission, en alléguant que l'intérêt

du peuple l'appeloit à un emploi bien plus important, celui de surveiller les ennemis de la liberté, et de les dénoncer à l'opinion publique; c'est alors qu'il se mit à faire un journal.

Le succès qu'eut ce journal parmi les hommes simples, qui sont si faciles à égarer, alarma tous les bons citoyens. L'anarchie et la sédition y étoient prêchés à chaque page; les principes les plus destructeurs de l'ordre social y étoient célébrés : c'étoit, avec d'autres phrases, le système tout entier de *Marat*. Mais ce journal lui acquit une grande popularité, et dès ce moment il se vit en état de jeter les fondemens de la tyrannie, qui va se développer maintenant à grands traits. Pour être plus à portée de diriger les manœuvres des chefs de la faction anarchique qui gouvernoit la société des Jacobins, Robespierre s'étoit logé à côté de cet antre du crime. Il partageoit tout son

temps entre les séances publiques de cette société, et les conciliabules secrets qu'il tenoit avec ses complices, pour préparer de loin les tempêtes qui devoient éclater.

C'est à cette époque que Chaumette et Hébert commencèrent à faire du bruit. Celui-ci s'étoit approprié le titre d'une feuille périodique que composoit un employé aux postes, sous le titre de *Père Duchêne*. Hébert, par son impudence et son cynisme, fit entièrement oblier son modèle. L'emportement avec lequel Chaumette et Hébert prêchoient dans leurs écrits le désordre et l'assassinat, leur acquit un grand crédit dans le club des Cordeliers, et leur valut ensuite une place parmi les membres de la Commune du 10 août. Voilà l'origine et la cause de cette renommée, qui, pendant quelques mois, fit de ces deux scélérats deux fléaux de la France.

Lâche par caractère, Robespierre ne

joua qu'un rôle passif au milieu des orages qui environnèrent la seconde assemblée nationale.

Il ne fut présent à aucune des journées du 20 juin, du 10 août, des 2 et 3 septembre.

On se rappelle que le 2 septembre le carnage commença vers les cinq heures après midi. Les prisonniers, à qui chez tous les peuples policés le malheur imprime un caractère sacré, furent égorgés avec des rafinemens de barbarie, dont le souvenir soulève l'ame et fait presque rougir d'être homme.

Ce massacre fut le prélude des élections. Pendant cette époque désastreuse, la faction de Philippe et celle de Maximilien restèrent constamment unies, parce que la seconde avoit besoin de l'or de Philippe, et la première des forfaits de la seconde. Toutes les deux portèrent chacune leur chef parmi les députés à la convention

nationale. D'Orléans et Robespierre furent nommés députés par le département de Paris.

La convention nationale commença ses séances le 21 septembre 1792, et par le premier décret qu'elle rendit, elle abolit la royauté en France; mais comme en anéantissant la royauté, elle n'avoit point déclaré de quelle manière la chose publique seroit désormais gouvernée, les factieux en conclurent qu'il leur deviendroit aisé de prouver au peuple que la France n'en mériteroit pas moins le nom de République, si elle étoit gouvernée par un régent, un lieutenant-général, un dictateur, ou des triumvirs.

Les complices de Robespierre se hâtèrent donc de jeter dans le public l'idée d'un dictatoriat ou d'un triumvirat. Dès les premiers jours de la convention, les murs de Paris furent couverts d'un placard, où l'on disoit que la

France ne pouvoit être sauvée que par un triumvirat. Les factieux parurent ensuite préférer le dictatoriat, et dans divers conciliabules, dans la plupart des groupes, on parloit assez ouvertement de donner cette suprême magistrature à Robespierre.

Ces manœuvres alarmèrent plusieurs députés, et l'un d'eux dit : « Il existe un » parti qui veut écraser la convention » nationale, et élever sur ses débris la » dictature. Ce parti est celui qui donne » des ordres arbitraires, qui a décerné » des mandats d'arrêt contre huit de » mes collègues à l'assemblée législa- » tive, qui soudoie des brigands pour » le pillage, des assassins pour le meur- » tre, et ose imputer au peuple les for- » faits qu'il commande..... Dussé-je, » en sortant d'ici, périr sous les coups » de ces traîtres, je ne me contenterai » pas d'avoir soulevé le voile qui les » couvre ; encore quelque temps, et je » les démasquerai ».

Rébecqui, député de Marseille, s'écria alors : « Le parti qui veut établir la » dictature, c'est le parti de Robes» pierre; je vous le dénonce; il est con» nu à Marseille, et c'est pour le com» battre que nous avons été envoyés » ici ».

Danton ayant sommé Rébecqui de signer cette accusation, celui-ci s'élança au bureau pour la signer. Dans le même moment, Barbaroux, autre député de Marseille, parut à la tribune, et dit :

« Je me présente pour signer la dé» nonciation faite par le citoyen Ré» becqui contre Robespierre. Nous » étions à Paris avant et après le dix » août;.... nous avons été recherchés » à notre arrivée par les partis qui di» visoient la capitale. On nous fit venir » chez Robespierre; on nous dit là qu'il » falloit se rallier aux citoyens qui » avoient acquis le plus de popularité.

» On parla de créer une dictature ; et » Panis nous désigna nommément Ro- » bespierre, comme l'homme vertueux » qu'il falloit y élever.... Voilà ce que » je signerai ».

Plusieurs députés, entr'autres Cambon, ne parlèrent pas avec moins de force contre la faction de Robespierre ; ils en dévoilèrent les artifices, lui attribuèrent les massacres des 2 et 3 septembre.

Robespierre se défendit en faisant valoir la réputation de patriotisme qu'il s'étoit acquise. « Eh ! laisse-là, lui crié- » rent Osselin et Lecointre-Puiravaux, » ta vie passée, et dis franchement si » tu veux la dictature » !

Dans ce discours, Robespierre s'exprima ainsi sur les massacres des 2 et 3 septembre : « Les coups portés par les » patriotes sur les têtes les plus coupa- » bles, ne sont pas des crimes atroces ».

Quant au fonds de l'accusation, Robespierre

bespierre divagua. « Vous qui m'avez » accusé, s'écria-t-il, quels sont vos » faits, quelles sont vos preuves? Qui » vous a donné le droit d'intenter une » telle accusation contre un homme » qui n'a pas démérité de son pays? » Vous m'avez accusé, mais je ne vous » tiens pas quitte; vous la motiverez, » cette grande accusation; cette gran- » de cause sera discutée; elle le sera, je » l'espère, en présence de la Nation en- » tière, au sein de la convention natio- » nale. Et ne croyez pas, Messieurs, » que sans nous connoître nous puis- » sions marcher d'un pas égal vers la li- » berté, vers le salut public : non, il » faut savoir si nous sommes probes, » ou s'il y a parmi nous des traîtres ».

Pendant les débats, les membres de la députation de Paris ayant été inculpés, Danton, qui trouvoit l'apologie prononcée par Robespierre insignifiante, crut devoir répondre lui-même à

l'accusation. « Dût-, s'écria-t-il, cette » accusation faire tomber la tête de » mon meilleur ami, il faut que la Na- » tion Française soit vengée; mais on » calomnie la députation de Paris; il » n'y a point de solidarité entre les » hommes, ni pour les crimes, ni pour » les bonnes actions.

» Quant à moi, continua-t-il, il y a » long-temps que je désire rendre » compte de ma vie politique. Je n'ai » jamais cessé de marcher sur la ligne » des plus vigoureux défenseurs de la » liberté.... Aucun intérêt personnel » n'a jamais déterminé ma conduite; » que mes vœux pour la chose publi- » que soient remplis, et mes yeux sou- » vent tournés vers le département qui » fut mon berceau, le reverront bien- » tôt. S'il est un seul homme qui, dans » ses rapports avec moi, m'ait jamais » surpris dans quelques vues, dans quel- » ques mouvemens d'ambition indivi-

» duelle, qu'il se lève et me dénonce....
» Assez et trop long-temps on m'a ac-
» cusé d'être l'instigateur des placards
» et autres écrits de Marat; mais j'in-
» voque à cet égard le témoignage du
» président de la convention (Pétion).
» Il m'a vu souvent aux prises avec
» Marat, à la Commune et dans les co-
» mités de la municipalité ».

Ces observations ne prouvoient pas qu'il ne fût point question de substituer la dictature à la royauté. Marat fit en effet la déclaration suivante.

« On accuse, dit-il, la députation de
» Paris d'aspirer au tribunat.... Au mi-
» lieu des piéges, des machinations dont
» la patrie est sans cesse environnée; à
» la vue des menées secrètes des traîtres
» renfermés dans l'assemblée constitu-
» tive, dans la législature; lorsque j'ai
» vu la patrie entraînée au bord de l'a-
» bîme, me ferez-vous un crime de
» m'être servi du seul moyen qui me

» restoit, pour l'empêcher d'y être pré-
» cipitée? Me ferez-vous un crime d'a-
» voir appelé sur la tête des coupables
» la hache vengeresse du peuple ? . . . .
» J'ai proposé un homme sage à la tête
» du peuple, pour diriger ses mouve-
» mens, sous la dénomination de tribun
» du peuple, de dictateur ou de triun-
» vir, le nom n'y fait rien.

» Telles sont mes opinions; je les ai
» imprimées; j'y ai mis mon nom; je
» les défends, et je n'en rougis point.
» Si vous n'êtes pas encore à la hauteur
» de m'entendre, tant pis pour vous;
» les troubles ne sont pas finis; .... les
» troubles et l'anarchie n'auront point
» de fin ».

A cette époque le parti de Robespierre étoit très-puissant : lui-même jouissoit d'un grand crédit dans la société des Jacobins. A l'aide des correspondances de cette société, son nom s'étoit répandu au loin. Tous ceux qui

n'avoient rien à perdre et ne désiroient que la continuation du désordre, le regardoient comme leur chef. La Commune de Paris lui étoit dévouée.

Hébert redoubla dans cette circonstance de férocité dans ses écrits. Un autre journaliste qui demandoit, dans chacune de ses feuilles, neuf cent mille têtes, faisoit afficher des placards, où l'on lisoit ces mots :

« Une seule réflexion m'accable, » celle que tous mes efforts pour sau- » ver le peuple, n'aboutiront à rien » dans une nouvelle insurrection. A » voir la trempe des députés à la con- » vention nationale, je désespère du » salut du peuple.... N'attendez plus » rien de vos députés. Vous êtes per- » dus pour jamais : cinquante ans d'a- » narchie vous attendent ».

A la même époque, des orateurs de cette faction parcouroient les groupes, provoquoient au meurtre, et pu-

blioient des listes de proscription. Comme dans tous ces mouvemens, qui tendoient visiblement à comprimer les esprits par la terreur, il étoit toujours question d'investir Robespierre de la dictature, il se fit contre lui, le 29 octobre 1792 ; un nouvel effort dans la convention nationale. Louvet monta à la tribune, et prononça le discours suivant :

« Je vais vous dénoncer un complot » qui vous étonnera, vous tracer des » scènes affligeantes dont votre humanité gémira, et vous dévoiler des » coupables contre lesquels je vous » prie de suspendre les effets de votre » indignation. Je vais ne ménager personne, et vous dire la vérité ; je vais » toucher directement le mal, et sans » doute l'on criera....

» Ne vous alarmez point pour les » malades, s'écria Danton à l'orateur; » mettez le doigt dans la blessure !...

» Je vais, répondit Louvet, porter
» le doigt jusqu'au vif ; mais ne criez
» pas d'avance. Des conspirateurs, con-
» tinue-t-il, ont formé le projet de per-
» pétuer les désordres de la république,
» d'avilir les représentans du peuple,
» de renverser notre liberté, et fonder
» sur ses débris l'autorité d'un dicta-
» teur : l'origine de cette conspiration
» détestable remonte à l'époque du
» mois de janvier dernier ; c'est alors
» que l'on vit les galeries des Jacobins
» composées d'une centaine de spec-
» tateurs, dont on étoit sûr d'avance
» de recueillir les applaudissemens ;
» c'est alors qu'on soupçonna Robes-
» pierre, l'orgueilleux Robespierre,
» d'être le chef d'un parti ; et la con-
» duite qu'il a constamment tenue de-
» puis, n'a que trop justifié ces soup-
» çons, et prouvé que cet ambitieux
» s'étoit formé un système de désorga-
» nisation, par lequel il croyoit arriver
» au souverain pouvoir.

» La révolution mémorable du 10 » août appartient à Paris. Robespierre » et son parti ont voulu s'en approprier » l'honneur, la faire tourner à leur » profit ; ils ont osé dire qu'elle n'é- » toit due qu'à eux.... Qu'à vous, con- » jurés perfides ! c'est la journée du 2 » septembre qui vous appartient sans » partage : oui, celle-là est bien à vous, » n'est qu'à vous ! Le peuple de Paris » sait combattre, mais il ne sait pas as- » sassiner. Demandez au corps législa- » tif que vous avez avili, que vous » avez insulté, et auquel même vous » avez prétendu dicter des lois..... »

Ici plusieurs députés s'écrient : « Oui, » oui, il a raison » ! L'un d'eux, Lacroix, monta à la tribune, et attesta solennellement que Louvet disoit la vérité. Robespierre voulut articuler quelques mots ; mais plusieurs voix lui crièrent : « A la barre, c'est là que tu » dois parler »!

Le calme s'étant rétabli, Louvet continua ainsi :

« Robespierre, je t'accuse d'avoir » calomnié les meilleurs patriotes, dans » un temps où les calomnies étoient de » véritables proscriptions.

» Je t'accuse d'avoir, autant qu'il » étoit en toi, avili la représentation » nationale.

» Je t'accuse de t'être produit com- » me un objet d'idolâtrie ; d'avoir souf- » fert qu'on dise que tu étois le seul » homme vertueux de la république, » et de l'avoir dit toi-même.

» Je t'accuse d'avoir tyrannisé l'as- » semblée électorale.

» Je t'accuse d'avoir marché au rang » suprême, par tous les moyens pos- » sibles ».

Dans la séance suivante, on revint à la charge contre Robespierre. « Il ne » suffit pas, s'écria Barbaroux, aux » dictateurs, aux triumvirs, aux tri-

» buns, de décrier les plus zélés, les » plus sincères patriotes de la conven- » tion ; ils veulent se mettre au-dessus » de toute autorité, en s'attribuant » l'honneur de la révolution du 10 » août. Il faut enfin leur arracher le » masque. Au 10 août, où étoit Ro- » bespierre ? à l'abri de tous dangers, » il fomentoit dans l'ombre de lâches » intrigues.

» Il dit avoir sauvé la chose publi- » que ; mais étoit-il à Charenton, lors- » que nous y signâmes le plan de con- » juration contre la cour, qui devoit » être exécuté le 29 juillet, et qui n'eut » lieu que le 10 août ?

» Parisiens, Marseillois et Bretons, » je vous interpelle : Vous étiez au Car- » rousel le 10 août. Y avez-vous vu un » seul de ceux qui se vantent d'avoir » fait la révolution du 10 août ? Non, » non, sans doute, Parisiens, ils n'y » étoient pas ; mais ils étoient dans les

» prisons le 2 septembre, et vous n'y » étiez pas : vous ne savez pas assas- » siner ».

Voici de quelle manière Robespierre répondit à ces diverses accusations.

« On m'accuse, dit-il, de partager » je ne sais quels crimes de Marat. Je » ne lui ai jamais rendu qu'une visite, » dans laquelle, après s'être étendu sur » la situation présente de la France, il » me reprocha de n'avoir ni les vues, » ni l'audace d'un homme d'Etat. Il » m'a souvent accusé de modérantis- » me, pour n'avoir pas ouvertement » provoqué le renversement de la dé- » testable constitution de la première » assemblée. En un mot, jamais aucun » lien d'intérêt, ni aucun penchant na- » turel, ne m'a uni avec l'Ami du » Peuple....

» Accusateur public sous un régime » corrupteur, et payé par le peuple » pour exercer mes fonctions, je suis

» rentré dans la vie privée que je chéris-
» rissois.

» Je suis accusé d'avoir été l'instiga-
» teur de la journée du 2 septembre.
» Je ne l'ai jamais fomentée ; je n'ai
» même jamais approuvé les scènes
» qu'elle a éclairées. Tout menaçoit
» notre liberté mal affermie, et son
» trône chancelant étoit sur le point de
» voler en éclats. Un homme, Danton,
» réveille le courage dans tous les es-
» prits, communique un mouvement
» électrique aux législateurs et au peu-
» ple, montre le précipice, désigne les
» coupables qui le creusoient ; on cou-
» rut aux armes, et la Patrie fut
» sauvée.

» La sûreté générale bannissoit alors
» ces calculs froids et méthodiques que
» le législateur doit employer dans le
» calme, lorsqu'il gouverne un peu-
» ple qui n'est pas lui-même agité. Il
» faut envelopper les partisans dans la
» ruine

» ruine du parti, et ne pas s'arrêter à
» des considérations soporifiques, lors-
» qu'on ne peut risquer que la perte
» inutile d'une victime innocente.

» Vous prétendez que la folle ambi-
» tion d'élever ma fortune et d'avilir
» les pouvoirs constitués, a pu m'éga-
» rer un instant. Hommes, autant ab-
» surdes dans vos déclamations, que
» perfides envers cette liberté sacrée à
» laquelle vous avez l'air de prodiguer
» votre encens, sachez qu'il n'est pas
» plus possible d'avilir la divinité que
» l'on blasphême, qu'il est possible au
» sauvage asiatique d'obscurcir le so-
» leil dont il outrage la lumière.

» Un mot, fût-il sorti de ma bou-
» che, mais prononcé au milieu de la
» chaleur des passions, quand on s'ou-
» blie pour sauver sa patrie, ne peut
» décider le jugement d'une assemblée
» que la justice doit toujours guider.
» Cependant, si ma mort peut calmer

» l'aigreur funeste des partis, faire éva-
» nouir les espérances des ennemis de
» l'Etat, cimenter le bonheur de ma
» patrie, je suis prêt à m'accuser moi-
» même, et à porter ma tête sous le
» glaive qui ne tranchera qu'une vie
» fragile, pour m'en assurer une qui ne
» périra jamais ».

Ce discours, dans lequel Robespierre dévoila, pour la première fois, cette politique infernale qui lui fit égorger tant d'innocens, excita une vive fermentation dans l'assemblée. Des cris tumultueux demandoient son supplice et celui de ses complices, lorsque Barrère s'écria : « Je ne trouve point dans
» les accusés cette vaste conception,
» ces moyens puissans qui enfantent
» les grands conspirateurs, et deman-
» dent l'attention du gouvernement ;
» je suis d'avis qu'en passant à l'ordre
» du jour, on les replonge dans cette
» obscurité dont leur audace les avoit
» retirés ».

L'avis de Barrère fut suivi, et Robespierre n'en devint que plus cher à son parti.

Dès le mois de février 1793, sa puissance commençoit à devenir formidable, et l'on remarqua depuis que chaque pas qu'il faisoit vers l'autorité suprême, étoit marqué par une calamité. Chaque fois, en effet, qu'il essayoit son autorité, les assassins redoubloient d'audace, et la capitale se remplissoit de troubles.

Des brigands pillèrent les épiciers les 25 et 26 février. Les libellistes dévoués au parti de Robespierre, avoient provoqué ce brigandage par des placards incendiaires. Les épiciers portèrent leurs plaintes à la convention : la faction de Robespierre les accueillit avec des huées et des insultes; elle demanda même qu'au lieu de leur accorder la juste indemnité qui leur étoit due, ils fussent condamnés à restituer tout ce

qu'ils avoient gagné injustement. Robespierre, suivant son usage ordinaire, ne se mit point en évidence pendant la durée de cette insurrection; mais il se plaignit à ses confidens de ce que, par le peu d'énergie des exécuteurs qu'ils avoient mis en œuvre, elle n'avoit pas produit ce qu'il en avoit attendu.

Dans le mois suivant, il se fit un changement qui fixa l'attention des observateurs. On ne vit pas sans étonnement que la faction d'Orléans et celle de Robespierre agissoient de concert: le premier tenoit dans son palais des conciliabules nocturnes avec les affidés de Robespierre; il faisoit avec eux des orgies; il vendoit ses effets les plus précieux; ses émissaires parcouroient les fauxbourgs, remplissoient les cabarets, distribuoient des assignats, et l'on annonçoit sans mystère, dans la plupart des groupes, qu'on alloit voir éclorre un événement, qui termineroit la révolution.

Dans cette occasion, comme dans bien d'autres, d'Orléans fut la dupe de la faction de Robespierre : celle-ci lui persuada qu'elle vouloit l'élever sur le trône. Philippe le crut. On lui présenta l'état des sommes qu'exigeoit d'avance le succès de la conjuration ; il les donna. En attendant l'exécution du complot, on ne parloit que de sonner le tocsin, de battre la générale, de tirer le canon d'alarme, de faire un nouveau carnage des prisonniers. L'effroi étoit universel ; à l'heure convenue, les conjurés se rendent chez Philippe, et lui disent que l'exécution du projet n'est pas sans péril ; que quelqu'effort qu'on ait pu faire, la masse du peuple reste inébranlable ; que la majorité de la convention n'est point encore assez abattue par la terreur, et que son pouvoir est redoutable. Philippe ne sait que résoudre ; il tremble, il pâlit, il s'évanouit. Les conjurés l'abandonnent,

et se servent, pour leur propre compte, des sommes qu'ils en ont reçues.

Pendant les mouvemens orageux qu'on se proposoit d'exciter dans la journée du 10 mars, on devoit écraser ceux des députés qui avoient eu quelque part aux accusations portées contre Robespierre six mois auparavant : mais des mesures mal concertées s'opposèrent à l'exécution du complot; elle fut donc remise à un autre moment.

La faction de Robespierre fit une nouvelle tentative le 31 mai suivant, pour immoler ceux des collègues de ce scélérat qui ne partageoient pas ses opinions. Des symptômes effrayans annoncèrent et accompagnèrent cette journée.

On a assuré, dans le temps, qu'on avoit creusé dans le cimetière de Clamart deux fosses profondes qui étoient destinées à recevoir les victimes qu'on se proposoit d'égorger, et surtout les députés proscrits par Robespierre.

Ce jour-là et le précédent, les divers comités révolutionnaires arrêtèrent un nombre considérable de particuliers.

Les conjurés firent fermer les barrières le 31 mai, et toute communication fut interceptée. On fit des visites domiciliaires dans toutes les maisons. Un nombre infini de citoyens furent traînés dans les prisons.

Cent mille hommes armés assiégèrent la convention. On établit à ses portes des grils pour chauffer les boulets. Le commandant de la garde nationale lut à l'assemblée une liste des députés que Robespierre avoit proscrits, et déclara qu'il ne retireroit ses troupes que quand on les auroit remis entre ses mains. Sur le refus de la convention, il cria aux armes. Mais soit que toute cette machination eut été mal ourdie, soit que les conjurés n'eussent pas assez d'énergie pour consommer leur projet, soit qu'on n'eût voulu qu'effrayer la con-

vention, on se borna à ces seules violences, et Robespierre se plaignit encore de ce que cette journée avoit été perdue pour lui. Le premier effet du mécontentement de son parti, fut la destitution du commandant de la garde nationale, et la promotion de Henriot à cette place.

Pendant le mois de juin on ne parloit que de pillages. Les bateaux qui arrivoient pour l'approvisionnement de la ville étoient arrêtés. Des scélérats que Henriot soutenoit, voloient les provisions que les négocians des départemens envoyoient à Paris.

Toutes les nuits on rencontroit dans les rues des gens armés qui enfonçoient les portes, pour enlever les infortunés proscrits par Robespierre. On tremblait pour soi, pour ce qu'on avoit de plus cher. Quand deux parens, quand deux amis se rencontroient le lendemain, ils s'étonnoient de se revoir et d'être libres.

Le comité de salut public, qui est devenu depuis si redoutable, étoit encore dans son enfance. On suivoit alors les premières formes de son établissement. Ses membres étoient renouvelés tous les mois, et leurs opérations étoient soumises à l'approbation de la convention. Les principes de cette institution furent anéantis aussitôt que Robespierre en fut nommé membre. Ce monstre remplit d'effroi toutes les ames, et plongea la convention elle-même dans la stupeur. Le comité profita de cette funeste influence pour parvenir à se perpétuer non-seulement dans l'autorité qui lui avoit été confiée, mais encore à se rendre indépendant de la convention. Il dédaigna plus d'une fois de soumettre le résultat de ses travaux à la délibération de l'assemblée générale. Ses arrêtés étoient affichés, promulgués, et avoient force de lois. Il envoya dans les départemens des procon-

suls avec une autorité illimitée, qui ne relevoient que de lui seul.

L'empire effroyable que Robespierre exerçoit sur ces proconsuls, est attesté par une foule de preuves. Parmi les monumens de sa funeste influence sur tous les crimes qui se commettoient dans l'étendue de la France, nous citerons les fragmens de la correspondance de Collot-d'Herbois, pendant que ce dernier faisoit *mitrailler* les habitans de Lyon.

En détruisant cette ville rebelle, (écrivoit Collot) on consolide toutes les autres; *voilà ses principes!* Il ne faut laisser que des cendres; *voilà ses projets!* Nous démolissons à coups de canon et avec l'explosion de la mine; *voilà ses exploits!*

Il tombe à la fin, le voile de l'hypocrite, et c'est lui-même qui le déchire.

» J'ai trouvé ici le système d'indulgence, (écrivoit Collot à Robespierre son ami) soutenu par un décret de la

convention, du 20 brumaire, affiché ici avec affectation.

« L'armée révolutionnaire arrive enfin après demain, et je pourrai accomplir de plus grandes choses. Il me tarde que tous les conspirateurs aient disparu..... Il faut que Lyon ne soit plus, en effet, et que l'inscription que tu as proposée soit une grande vérité.... Car jusqu'à présent ce n'est réellement qu'une hypotèse; et le décret lui-même oppose de grandes difficultés. *Il t'appartiendra* de le rendre ce qu'il doit être, *et d'avance nous préparerons les amendemens* ».

Après cette phrase, où Collot invoque l'exercice de la souveraineté de Robespierre, il ajoute ces mots :

« Plusieurs fois, vingt coupables ont subi la peine due à leurs forfaits, le même jour. Cela est encore lent pour la justice d'un peuple entier, qui doit foudroyer tous ses ennemis à la fois; et

nous nous occupons à forger la foudre.

» Ecris-nous (continuoit Collot) : *une lettre de toi fera un grand effet sur tous nos Jacobins*. Ne laisse point passer de rapports tel que celui qui a amené le décret du sursis ».

Le projet de Collot étoit de disséminer les habitans de Lyon sur toute la surface de la République, pour la détruire plus aisément; on n'en peut douter en lisant cette phrase :

« La population licenciée, il sera facile de la faire *disparaître*, et de dire avec vérité : *Lyon n'est plus* ».

Et cette autre : « Je ne parle point des mesures révolutionnaires qui sont continuellement méditées, mises en action, et qui doivent consommer le grand événement de la destruction de cette ville rebelle ».

On est d'abord tenté de croire, en parcourant ces caractères où respire la stupide férocité, que tous les monstres

des

des forêts avoient abandonné leur repaire pour faire une irruption dans nos villes; ou plutôt, en revenant à des idées plus naturelles, on apperçoit à découvert le but de tous ces affeux niveleurs, qui étoit la ruine du commerce et l'établissement, non d'une égalité de bien-être, mais d'une égalité de misère dans la république.

Un agent de Robespierre lui marquoit : « ma santé ne se rétablit que parce qu'on guillotine autour de moi ; tout va bien, mais tout ira mieux encore, parce qu'on a trouvé trop lent l'expédient de la guillotine, et, sous peu de jours, les expéditions seront de deux ou trois cents à la fois; du reste les maisons se démolissent à force ».

Le même agent écrivoit à Robespierre : « la guillotine, la fusillade ne vont pas mal : 60, 80, 200 à la fois sont fusillés, et tous les jours on a le plus grand soin d'en mettre de suite en état d'arres-

tation, pour ne pas laisser de vide aux prisons ».

On voit par les fragemens que nous venons de citer de cette épouvantable correspondance, combien les agens que Robespierre envoyoit dans les départemens, lui étoient dévoués.

Ceux qui entouroient Robespierre à la convention et aux Jacobins, ne lui étoient pas moins dévoués. Pour lui plaire, Bazire demanda et obtint un décret qui déclara que, jusqu'à la paix, la France seroit en révolution; c'est-à-dire, dans cet état de souffrance où personne n'est sûr ni de sa fortune, ni de sa liberté, ni de sa vie.

Chaumette, procureur de la commune, vint alors demander à la convention qu'il fut créé une armée révolutionnaire, qui traîneroit à sa suite une guillotine; qu'il fut permis aux comités révolutionnaires d'arrêter les personnes qu'ils jugeroient suspectes; qu'il fut ac-

cordé aux membres de ces comités un traitement, et quarante sols par séance aux indigens, c'est-à-dire, aux soldats de Robespierre, qui assisteroient aux assemblées des sections. Ces demandes furent converties en motion par Billaud de Varennes, membre du comité de salut public. Bazire et Danton appuièrent la motion, et ces diverses demandes furent décrétées. Quelques jours après, parut le décret qui ordonna l'arrestation des gens suspects, et par la définition qu'il donnoit de ce qu'il falloit entendre par un homme suspect, il n'y avoit personne qu'on ne pût ranger dans cette classe proscrite.

L'exécution suit de près cette horrible loi. Tout citoyen qui n'est pas de la faction de Robespierre, tremble pour son salut. Voyant l'ascendant qu'il avoit sur la convention, Robespierre lui fait demander l'arrestation de cent seize de ses membres. Billaud de Varennes veut

qu'on vote par appel nominal sur cette proposition, afin que les députés qui oseront voter en faveur des cent seize proscrits, soient eux-mêmes mis en arrestation. Mais Robespierre, que la lenteur de cette formalité importune, s'oppose vivement à la demande de Billaud de Varennes; et les cent seize députés sont décrétés d'accusation en un instant, par la méthode ordinaire de recueillir les voix par assis et levé.

On se rappelle que d'Orléans, devenu suspect, fut arrêté et conduit à Marseille. Pendant la captivité de ce scélérat, Robespierre s'occupa d'écraser ses complices. Lorsqu'il vit la faction de d'Orléans totalement affoiblie, il fit revenir le ci-devant prince à Paris pour le faire guillotiner.

Après l'exécution de d'Orléans, Robespierre sembla redoubler d'activité pour consolider le règne de la terreur. Sur la demande de Saint-Just, il fit ren-

dre un décret qui déclara, pour la seconde fois, que le gouvernement resteroit en état de révolution jusqu'à la paix.

Tous les étrangers furent arrêtés sur la demande de Saint-Just, qui fit rendre un décret, portant qu'ils seroient déposés dans des maisons d'arrêt.

Robespierre impatient de ce que les bourreaux n'avoient pas assez d'occupation, fit décréter que le président du tribunal révolutionnaire pouvoit terminer les débats toutes les fois que les jurés déclareroient que leur conscience étoit suffisamment éclairée.

Pendant qu'on exécutoit ces différens systêmes de cruauté, on fut témoin des folies les plus scandaleuses. Bazire proposa d'abord, pour établir parfaitement l'égalité entre tous les citoyens, d'ordonner qu'ils seroient tenus de se tutoyer; mais la convention se borna à une simple invitation. On aura peine à le croire, cette invitation qui n'avoit

aucun des caractères d'une loi, servit de prétexte aux agens de la tyrannie, pour traiter comme suspects, et comme ennemis de la république, tous ceux qui ne tutoyoient pas leurs concitoyens.

L'évêque de Paris, Gobel, donna l'exemple d'un scandale qui inspira pour lui le plus profond mépris. Il vint déclarer à la barre de la convention qu'il n'avoit été, pendant toute sa vie, qu'un imposteur. L'apostasie de Gobel eut des imitateurs dans toute la France, et elle donna lieu à ces fêtes ridicules, à ces processions où des prostituées furent promenées en triomphe sous le nom de déesse de la raison. Ces farces durèrent plusieurs mois. Robespierre étoit tout puissant alors; il n'avoit qu'à dire un mot pour faire cesser tous ces désordres. Il garda le silence; on doit en conclure qu'il approuvoit en secret tous les excès qu'on se permit dans ces circonstances.

La mort sembloit avoir succédé dans la tribune, à la vérité. Les acteurs de la tragédie s'étoient distribués les rôles pour répandre la terreur. *Les hommes qui régénèrent un grand peuple*, selon Saint-Just, *ne doivent espérer de repos que dans la tombe. La révolution est comme la foudre, il faut frapper.*

Barrère disoit dans ses discours : *Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas.*

Collot-d'Herbois répétoit souvent : *Plus le corps social transpire, plus il devient sain.*

Dans les comités, Gouthon, Billaud-Varennes, Vadier, Vouland, jetoient les bases des tribunaux de Marseille, d'Arras, d'Orange. Les troupes révolutionnaires portoient la dévastation, les tortures, l'assassinat, l'incendie, dans leurs marches épouvantables.

Voilà ce que ces nouveaux enfans

de Jason, qui faisoient bouillir leur père, sous prétexte de le rajeunir, appeloient les moyens de réaliser l'heureux système de la révolution agrairienne. Les régénérateurs du peuple français ne se contraignoient plus dans leurs conversations sur le projet de partager à chaque famille une portion de terre, au milieu de laquelle s'éleveroit une baraque couverte de chaume. Saint-Just ajournoit le bonheur de la France à l'époque où chacun retiré au milieu de son arpent, avec sa charrue, passeroit doucement sa vie à le cultiver.

C'étoit là le retour de l'âge d'or et du siècle d'Astrée.

Tandis que Saint-Just s'abandonnoit à ces conceptions extravagantes, Robespierre s'occupoit d'établir son pouvoir sur des bases solides. On a élevé des doutes sur le plan qu'il avoit formé. Si l'on veut connoître le but vers le-

quel tendoit ce scélérat, qu'on lise les notes écrites de sa main, qui ont été trouvées sous ses scellés ; elles serviront à résoudre ce problème.

Dans une de ces notes, Robespierre écrivoit :

Il faut une volonté *une*.

Il faut qu'elle soit républicaine ou royaliste.

Pour qu'elle soit républicaine, il faut des ministres républicains, des papiers républicains, des députés républicains, un gouvernement républicain.

La guerre étrangère est une maladie mortelle (fléau mortel), tandis que le corps politique est malade de la révolution et de la division des volontés.

Les dangers intérieurs viennent des bourgeois ; pour vaincre les bourgeois, il faut rallier le peuple.

Dans une autre il disoit : Il faut que le peuple s'allie à la convention, et que la convention *se serve du peuple*.

Il faut que l'insurrection s'étende de proche en proche sur le même plan;

Que les sans-culottes *soient payés*, et restent dans les villes.

Il faut leur procurer des armes, *les colérer*, les éclairer.

Il faut exalter l'enthousiasme républicain par tous les moyens possibles.

Dans une troisième note, il écrivoit: il faut avoir de l'argent.

1°. Une adresse aux départemens.

2°. Des courriers près de nos commissaires aux armées.

3°. Une fédération de la commune de Paris avec Marseille.

4°. Changement de ministre et de la póste.

5°. Suppression des papiers contre-révolutionnaires.

6°. *Armer* les sans-culottes et les *salarier*.

7°. Faire suspendre les travaux jusqu'à ce que la patrie soit sauvée.

8°. *Clianger de local.*

Il est facile de pénétrer les vues ambitieuses du tyran, dans ces phrases décousues et énigmatiques qu'il sembloit avoir jetées au hasard, et qu'il n'avoit tracées que pour lui. Il falloit que la volonté nationale fut *une*. Cette phrase prouve évidemment qu'il espéroit qu'un jour sa volonté seroit celle de la nation. Aussi, pour hâter ce moment, mit-il en usage tous les ressorts de son machiavélisme.

Les éloges bas et rampans qu'il recevoit chaque jour des différentes parties de la république, achevèrent de le confirmer dans l'idée qu'il étoit un grand homme, et que tout devoit fléchir sous sa puissance suprême.

C'étoit, en effet, à qui enivreroit l'idole de vapeurs empoisonnées.

Ici, c'est une société qui n'ose point offrir à la convention le tribut de ses idées, sans le soumettre au tyran.

Là, c'en est une autre qui a pris, pour mot d'ordre, le nom de *Robespierre*, comme Joseph Lebon, le mot *pillage*.

Là encore, ce sont les membres d'une autre société qui bénissent l'Eternel de ce qu'il a pris sous sa sauve-garde ses jours précieux.

Ailleurs, ce sont des sociétés populaires de sections qui envoient savoir des nouvelles de Robespierre, malade.

Ailleurs, c'est une société-mère qui le conjure de joindre à ses efforts le tribut de ses rares talens, pour consolider le grand œuvre de la régénération française.

Ici, c'est l'incorruptible Robespierre qui couvre le berceau de la république de l'égide de son éloquence. Là, le vertueux Robespierre est surnommé le ferme appui et la colonne inébranlable de la république.

Ailleurs, on n'a fait connoissance qu'avec

qu'avec ses talens, on veut la faire avec ses vertus.

Ailleurs encore, on s'extasie sur ses écrits, qui lui ont fait l'inappréciable réputation d'un vrai citoyen français, qui réunit en lui, et l'énergie d'un ancien Spartiate, et d'un Romain des premiers temps de la république, et l'éloquence d'un Athénien; enfin, ce qu'on ne croira pas, d'homme éminemment sensible, humain et bienfaisant.

Vient après un original, qualifié par lui-même jeune homme de 87 ans, qui regarde Robespierre comme le Messie annoncé par l'Être éternel, pour réformer toute chose.

Puis un autre, digne d'être accolé à ce dernier, appelle Robespierre son apôtre; il se réjouit d'avoir par le physique, une ressemblance avec le bienfaiteur de la patrie. Il imiteroit volontiers ce courtisan, qui s'étoit fait cre-

ver un œil parce que son empereur étoit borgne.

Puis deux autres, qui baptisent leurs deux enfans du nom sacré de l'incorruptible Robespierre.

Un maire de Vermanton veut ensuite que Robespierre soit regardé dans les siècles des siècles, comme la pierre angulaire de l'édifice constitutionnel.

Un agent national dit, que c'est l'Être suprême, dont Robespierre a prouvé l'existence, qui veille sur ses jours, et que la république est sauvée.

Un fanatique d'Amiens veut voir, à toute force, le grand homme : il veut rassasier ses yeux et son cœur de ses traits, et, l'ame électrisée par toutes les vertus républicaines, rapporter chez lui de ce feu dont le grand homme embrase tous les bons républicains ; ses écrits le respirent, il s'en nourrit ; mais

ce n'est pas assez pour lui, il veut le contempler en face.

Une commune, enfin, a chanté pour Robespierre, un *Te Deum*, terminé par les cris de *vive Robespierre*, vive la république!

Se voyant ainsi flagorné de toutes parts, fort de l'empire qu'il exerçoit sur les Jacobins de Paris et des autres communes, il conçut l'idée d'écraser la faction même à qui il devoit sa puissance. Ronsin et Vincent furent arrêtés; mais le club des Cordeliers les ayant réclamés, Robespierre fut forcé de leur rendre la liberté. Cet échec ne servit qu'à le convaincre que les esprits n'étoient pas assez frappés de terreur. Il continua donc le cours de ses proscriptions, et il fit arrêter les députés Thomas Payne et Bernard.

Les divers comités révolutionnaires qui entretenoient une correspondance active et journalière avec le comité de

salut public, exerçoient dans leur arrondissement respectif, la rigueur que ce comité étendoit sur toute la France.

Saint-Just fit entendre dans la tribune de la convention, ces paroles terribles : « La pitié est un signe de trahi-» son..... Ce qui constitue la républi-» que, c'est la destruction de tout-ce » qui lui est opposé ».

Ce fut par une suite de ces principes, que Saint-Just fit condamner à la peine de mort ceux qui altéreroient la forme du gouvernement républicain; ceux qui résisteroient au gouvernement révolutionnaire, ceux qui donneroient asyle aux prévenus de conspiration que la frayeur auroit mis en fuite, ceux qui communiqueroient verbalement ou par écrit, avec les prisonniers, les géoliers qui coopéreroient à une telle communication. Rien peut-être ne prouve mieux à quel point les membres de la convention étoient comprimés par la

terreur, que leur docilité à décréter ce code de sang qui devoit tourner contre plusieurs d'entre eux.

Saint-Just fit encore décréter que les biens des gens suspects étoient confisqués, qu'eux-mêmes étoient condamnés à la détention jusqu'à la paix, et qu'à la paix ils seroient bannis à perpétuité.

Robespierre se vit alors en état de frapper le coup qu'il méditoit. Il dédaignoit depuis long-temps d'être la créature, l'instrument d'une faction. Il vouloit bien être le chef d'un parti, mais d'un parti qu'il auroit créé lui-même.

Pour y parvenir, Robespierre adopta un moyen dangereux. Il eut recours à la terreur, qui ne fait que des inécontens; et lorsqu'il y a plusieurs mécontens, celui qui gouverne, a chaque jour à redouter quelque entreprise. Il n'y a peut-être pas un seul exemple

d'un homme qui, n'ayant régné que par la terreur, n'ait péri misérablement.

Il ne fut que trop bien servi par ses infâmes complices, Saint-Just et Couthon, membres comme lui du comité de salut public. Le premier obtint un décret qui renvoyoit, sous trois jours, de Paris, tous les nobles.

Saint-Just fit rendre un second décret, qui condamnoit à être déporté à la Guyane française, quiconque seroit convaincu de s'être plaint de la révolution.

Sur le rapport encore de Saint-Just, on envoya à la mort Hérault de Séchelles, membre du comité de salut public, et avec lui Simon, député et vicaire général de Strasbourg. Saint-Just accusa le premier d'avoir caché chez lui un homme mis en arrestation; il accusa le second d'avoir eu des relations

avec un conspirateur des bords du Rhin.

Camille Desmoulins fut arrêté quelques jours après. On lui devoit principalement le supplice d'Hébert ; mais il s'étoit permis dans son journal quelques plaisanteries sur Saint-Just. *Il porte*, disoit le journaliste, *sa tête comme un saint sacrement*. On ne plaisante point avec les tigres. Saint-Just demanda à Robespierre la tête de Desmoulins, elle lui fut accordée.

« Je viens, dit Saint-Just à la con-» vention, je viens vous demander un » décret d'accusation contre Camille » Desmoulins, Danton, Phelippeaux, » Lacroix, complices de d'Orléans et » de Fabre d'Eglantines ».

En entendant lire cette nouvelle liste de proscription, un député s'écrie douloureusement : « Nous allons donc tous » être égorgés successivement » ! Ses collègues partagent ses allarmes. On en-

tend dans une partie de la salle des gémissemens ; ils mettent en fureur Robespierre ; il s'élance à la tribune, et parle ainsi :

« A ces troubles, depuis long-temps » inconnus dans cette assemblée, il est » visible qu'il s'agit d'un grand intérêt, » de savoir si quelques hommes doivent » l'emporter sur la Patrie.... Peu m'importe à moi les éloges qu'on se donne » et qu'on donne à ses amis. On ne demande plus ce qu'un homme a fait à » telle époque, on demande ce qu'il a » fait pendant tout le cours de sa carrière politique.

» On ne peut prononcer le nom de » Lacroix avec pudeur. Danton est » moins décrié : mais pourquoi Danton » auroit-il plus de privilége que son » compagnon Fabre d'Eglantines ?

» On veut vous faire craindre l'abus » du pouvoir. Qu'avez-vous fait que » vous n'ayez fait librement ? On craint

» que des individus ne soient victimes. » On se défie donc de la justice ? Qui- » conque tremble dans ce moment est » coupable.

» Et moi aussi, on a voulu me faire » craindre. Les amis de Danton m'ont » écrit que Danton renversé, je péri- » rois : ils ont cru que des liaisons pour- » roient m'engager à détourner le cours » de la justice. Je fus aussi l'ami de Pé- » tion, de Roland, de Brissot : ils ont » trahi la patrie, je me suis déclaré » contre eux. Danton veut prendre leur » place ; Danton n'est à mes yeux qu'un » ennemi de la Patrie. Les complices » seuls peuvent plaider la cause des » coupables ».

Ces dernières paroles jetèrent l'effroi parmi tous les députés, aucun n'osa répliquer.

Il n'y eut plus dans l'assemblée nationale aucune sorte de discussion depuis cette époque. On n'y vit plus

qu'une obéissance aveugle, qu'un empressement servile à toutes les volontés de Robespierre.

Nous sommes arrivés à l'époque la plus désastreuse de la révolution : nous voulons parler du jour où la loi sanglante du 22 prairial fut arrachée à la convention.

Deux députés demandèrent qu'au moins le décret, avant d'être adopté, fut ajourné et mûrement discuté. « Cette » proposition, s'écria Couthon, ne per» met pas au comité de garder le silence; » on lui fait une inculpation atroce ; on » l'outrage. Pitt et Cobourg ne disent» ils pas que les comités veulent envahir » les pouvoirs de la convention ? *Ah ! » que voulons- nous autre chose que » la gloire du peuple ?* Peut-être dans » une loi, peut-il y avoir des choses qui » n'ont point été assez précisées, nous » ne prétendons pas être infaillibles ! » Mais pourquoi injurier le comité ?

» Bourdon de l'Oise a fait une faute » grave, surtout à l'égard d'un comité » en qui la convention a placé *une im-* » *mense confiance et que nous méri-* » *tons* ».

Bourdon de l'Oise répondit : « Je n'ai » point parlé comme Pitt et Cobourg. » C'est ici une explication fraternelle ; » je n'userai point de représailles. J'es- » time le comité de salut public, mais » j'estime aussi cette inébranlable mon- » tagne qui a fondé la Liberté »!

Robespierre, égaré par la fureur, écumant de rage, s'écria : « Le comité » de salut public et la montagne, c'est » la même chose! Et moi aussi je con- » nois cette montagne, et j'ai le droit » d'y siéger. Oui, Montagnards, vous » serez dignes de sauver la liberté ; et » c'est parce que ce titre est sacré, que » vous ne devez pas le laisser partager » par des scélérats ».

En prononçant ce dernier mot, Robespierre fixa Bourdon ; celui-ci insul-

té aussi grièvement, répondit : « Je de-
» mande qu'on prouve que je suis un
» scélérat »!

Robespierre, qui avoit l'impudence que l'impunité donne, lui répliqua insolemment : « Je n'ai pas nommé Bour-
» don. Malheur à qui se nomme lui-
» même! Mais si Bourdon peut se recon-
» noître dans le tableau que mon de-
» voir m'oblige de tracer, il en est le
» maître ».

Voilà quel étoit le genre d'éloquence de Robespierre, lorsqu'il parloit à ceux qu'il croyoit d'une opinion contraire à la sienne. Il cherchoit bien moins à les convaincre qu'à les insulter.

Il poussoit encore plus loin l'indécence dans l'intérieur des comités. « Vous
» êtes des misérables, disoit-il à ses col-
» lègues qu'il haïssoit, des fripons, des
» scélérats; vous êtes incapables de tout
» bien, capables de tout mal; vous ne
» méritez que la guillotine ». Les épi-
thètes

thètes les plus grossières, les plus sales, accompagnoient ces injures.

On peut donc dire avec raison que Robespierre mérita, sous tous les points de vue, l'exécration de ses contemporains et de la postérité. Il épuisa les trésors de la France pour avoir des bourreaux et faire périr des victimes. Il convertit les plus beaux édifices de la capitale en prisons ténébreuses. Il faisoit revenir à grands frais ceux qu'il avoit obligés de sortir de Paris, et les engloutissoit dans les cachots qu'il avoit fait construire, d'où il les faisoit tirer ensuite par le cannibal Fouquier, pour les envoyer à l'échafaud, d'après les listes fatales qu'il remettoit à cet infâme ministre de sa férocité.

Si l'on sortoit dans ces jours de calamité, on rencontroit dans les rues, sur les grandes routes, des charrettes surchargées d'infortunés, liés deux à deux comme des malfaiteurs. L'âge,

le sexe, les infirmités, n'étoient point respectés. On voyoit sur la même charrette, des vieillards plus que septuagénaires, des femmes enceintes, des enfans à peine sortis du berceau, de jeunes vierges, dont la candeur, les larmes, eussent amolli les ames les plus féroces.

C'étoit surtout pendant la nuit que l'homme sensible n'osoit plus quitter ses foyers, pour ne pas être exposé à rencontrer des prisonniers qu'on transféroit d'une prison dans une autre. Ces translations se faisoient en effet pendant les ténèbres. On craignoit sans doute que la sensibilité des spectateurs n'eût été trop vivement émue, si le jour les eut éclairées. Les tyrans, comme les voleurs, redoutent la lumière. Cinquante à soixante malheureux, pâles et défaits, étroitement garottés, conduits par des hommes d'un regard farouche, qui tenoient d'une main un sabre nud,

et de l'autre une torche, erroient ainsi pendant le silence de la nuit. Le passant, que le hasard conduisoit à leur rencontre, devoit concentrer dans son cœur toute pitié. S'il laissoit seulement échapper un soupir, il couroit risque d'être associé aux infortunés qui composoient ce lugubre cortége.

Chaque section avoit sa prison. La première leçon que recevoient les géoliers, c'étoit d'être impitoyables. Celui qui montroit des sentimens d'humanité, étoit destitué sur-le-champ.

Un homme eut le courage de mettre sous les yeux de Robespierre le tableau de la situation douloureuse des prisonniers, et de lui dire qu'aucun d'eux, à moins d'un prodige, ne pouvoit vivre long-temps : « Eh bien! répondit ce » monstre, quelle nécessité y a-t-il que » ces gens-là vivent »?

Cette réponse atroce du tyran annonçoit clairement que chaque citoyen ar-

rêté étoit destiné à la mort. Robespierre ne s'occupoit que du soin de grossir les listes de proscription. Le fer de la guillotine n'alloit point assez vite à son gré. Un de ses courtisans lui annonça qu'on avoit inventé un glaive qui frapperoit neuf têtes à la fois ; cette découverte lui plut, et il en fit faire des expériences à Bicêtre ; elles ne réussirent pas, mais l'humanité n'y gagna rien. Au lieu de trois, quatre victimes par jour, Robespierre voulut en avoir journellement cinquante, soixante ; et il fut obéi ! C'étoit entre le Pont-tournant et les Champs-élisées que les exécutions se faisoient alors. Ce lieu situé entre les deux promenades les plus agréables de Paris, ne pouvoit être plus mal choisi. Les habitans des rues dans lesquelles on promenoit les victimes, fatigués du spectacle déchirant qu'on leur donnoit chaque jour, firent également entendre des plaintes. Robespierre aussi ombrageux

qu'il étoit cruel, fut effrayé de ces murmures et de ces plaintes; pour prévenir un soulèvement, il fit placer ailleurs le théâtre du carnage : l'échafaud fut élevé sur la place de la Bastille. On crut que les habitans du fauxbourg St.-Antoine seroient moins sensibles que ceux de la rue Saint-Honoré; on se trompa. Le peuple du fauxbourg St.-Antoine murmura. Robespierre fut donc obligé de changer de nouveau le lieu du supplice, et le fit reculer jusqu'à la barrière.

La marche des condamnés au lieu de l'exécution, étoit elle-même un supplice cruel; il y a une lieue des prisons de la conciergerie, d'où ils partoient, à la barrière où ils recevoient la mort : on leur faisoit faire ce trajet lentement; il étoit de plus de deux heures. Serrés, entassés sur une charrette, la tête nue, les mains douloureusement liées derrière le dos, ils recevoient de cette seule position de mortelles souffrances :

le soleil qui dardoit sur leur visage, les brûloit de ses feux, et la sueur qui découloit en abondance de leur front, étoit un nouveau tourment. Cette cumulation de peines ne suffisoit pas encore : une horde d'hommes, de femmes, environnoit chaque charrette pendant toute la durée de la marche, et vomissoit contre ces infortunés toutes sortes d'injures. On a vu de ces satellites du tyran Robespierre, pousser la brutalité jusqu'à frapper les condamnés, jusqu'à leur jeter des immondices.

Néron, dit-on, désiroit que le peuple romain n'eût qu'une tête, pour l'abattre d'un seul coup : Robespierre sembla vouloir faire de ce conte une vérité ; on ne peut dire jusqu'où il seroit allé, s'il n'eût pas été arrêté dans le cours de ses cruautés ; non-seulement il avoit ses tablettes de proscription, il permettoit encore à ses familiers, à tous ceux qui lui étoient dévoués, d'avoir de sembla-

bles listes. Henriot, les officiers de son état-major, ses valets, plusieurs membres du tribunal révolutionnaire, quelques membres de la commune, proscrivoient qui leur plaisoit. Il n'y avoit pas jusqu'aux géoliers qui ne jouissent de l'affreux privilége d'envoyer à la mort.

Les noms que tous ces scélérats tiroient de leur mémoire ne suffisant pas, on dit que Robespierre avoit transformé l'almanach, que dans l'ancien régime on appelait royal, en liste de proscription.

Où se seroit arrêté ce moderne Néron? On assure que quelqu'un lui ayant fait cette question, il avoit froidement fait la réponse suivante : « La génération » qui a vu l'ancien régime, le regret- » tera toujours. Tout individu qui avoit » plus de quinze ans en 1789, doit être » égorgé ; c'est le seul moyen de conso- » lider la révolution ».

On a raconté dans le temps, que Ro-

bespierre ayant proposé de mettre à mort quiconque seroit soupçonné de ne pas aimer la révolution, Collot-d'Herbois dit : « Cette mesure, dans les pré- » jugés ordinaires, paroît dure; mais » les circonstances l'exigent impérieu- » sement ». Le patriotisme n'étoit pour lui qu'un mot vide de sens. On voyoit confondus dans la même charrette, le royaliste, le constitutionnel, le républicain, celui que le peuple avoit toujours regardé comme un sincère patriote. Ainsi les jacobins qui le regrettent aujourd'hui, ont certes bien tort, car après avoir servi le tyran, ils eussent fini par venir, à leur tour, se perdre dans ce lac de sang qu'il avoit ouvert à la barrière ci-devant du trône.

Dans le cours de ses cruautés, Robespierre dévoila toute la férocité de son caractère. On apperçut facilement que les deux passions qui maîtrisoient son cœur, étoient la jalousie et la haine, car

il n'oublioit pas de mettre au nombre des proscrits ceux qui, dans la première assemblée nationale, lui avoient témoigné du mépris, et ceux qui dans la troisième l'avoient deviné.

Des hommes sans pudeur, sans morale, et perdus de réputation, pouvoient seuls consentir à devenir les instrumens d'une aussi épouvantable tyrannie, et malheureusement Robespierre parvint à s'entourer de pareils scélérats. Mais c'étoit dans le tribunal révolutionnaire qu'étoient les principaux ministres de ses fureurs; entr'autres Fouquier-Tinville, Dumas et Coffinhal. Le premier avoit été, sous l'ancien régime, procureur au Châtelet, et honteusement dégradé par ses rapines et la turpitude de ses mœurs. Hérault de Séchelles, dit-on, en avoit fait la connoissance dans un lieu de débauche. C'étoit ce Fouquier de Tinville qui, chaque soir, alloit recevoir des mains de Robespierre

la liste de ceux qu'il falloit envoyer le lendemain à la mort.

Robespierre s'étoit réservé exclusivement le département de la police générale, dont l'exercice, comme on le conçoit, lui donnoit la facilité de commettre journellement tous les genres possibles d'injustice et de cruauté.

Il en étoit des départemens comme de Paris. Par tout le sang ruisseloit. Dans tous les chefs-lieux la guillotine étoit permanente.

Quand on demandoit à Robespierre quel étoit le but de ces interminables tragédies, il répondoit : *je régénère la nation.*

Lorsque Carrier écrivoit à l'assemblée nationale, pour l'instruire qu'il entassoit ses victimes sur des bateaux, qui, au moyen de soupapes qu'on ouvroit à volonté, laissoient tomber dans l'abyme des eaux les malheureux qu'ils portoient, Carrier ne fut pas blâmé. Sa dé-

testable invention fut applaudie par Robespierre et ses complices comme une découverte dont la France devoit s'honorer.

Malheur à ceux qui osoient témoigner quelqu'intérêt pour des proscrits. Dès qu'un citoyen avoit été frappé par Robespierre, il falloit que ses parens, que ses amis l'oubliassent. Il falloit, pour ne pas irriter la rage de ce tigre, arracher de son cœur les affections les plus chères, méconnoître les devoirs les plus saints, briser les liens du sang et de l'amitié.

Tous les esprits étoient aigris par cette conduite impérieuse; mais on n'osoit pas faire éclater son mécontentement. On essayoit seulement de temps en temps d'effrayer le tyran par des lettres anonymes.

Cependant quelqu'un eut la hardiesse de faire graver une estampe qui représentoit le Peuple Français sur la place

de la révolution. L'échafaud s'élevoit au milieu des spectateurs, qui tous étoient sans tête. On voyoit au bas de l'échafaud quelques corps qui venoient d'être décapités. Le bourreau seul avoit encore sa tête ; mais étendu sur la fatale planche, il se disposoit à se donner lui-même la mort. On ne pouvoit mieux peindre les tristes effets de la tyrannie de Robespierre.

Ce scélérat n'employoit qne deux sortes de prétextes pour faire assassiner ceux qui avoient encouru sa haine. Ou l'on avoit conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la république, ou l'on avoit conspiré contre lui-même.

La jeune Renaud, et l'Amiral, maître de pension, furent arrêtés comme ayant voulu l'assassiner. On se rappelle que la jeune Renaud s'étoit transportée dans la maison de Duplai, chez lequel demeuroit Robespierre, et qu'elle avoit demandé à lui parler. Son ton parut

rut insolent, on l'arrêta. Interrogée pourquoi elle avoit voulu voir Robespierre, elle répondit : « J'ai voulu voir » comment étoit fait un tyran ». Cette réponse parut à Robespierre une preuve évidente que cette jeune fille avoit voulu le poignarder.

Collot d'Herbois avoit été attaqué par l'Amiral. De cet attentat commis sur la personne de Collot, Robespierre conclut que l'Amiral avoit eu le projet de l'assassiner.

Cardinal tenoit une pension où il recevoit des enfans d'étrangers. Il fut dénoncé comme ayant dit que les Français étoient des lâches de se laisser tyranniser par Robespierre. Ce dernier en conclud que Cardinal étoit un agent de la faction de l'étranger, et qu'il étoit certain qu'il avoit voulu l'assassiner.

En lisant le discours que ce tyran prononça à la tribune de la conven-

tion, quelques jours après la visite de la jeune Renaud, on seroit tenté de croire qu'il étoit persuadé qu'elle avoit voulu en effet attenter à sa vie.

« Réjouissons-nous, disoit-il dans ce » discours, et rendons grâce au ciel, » puisque nous avons assez bien servi » la patrie pour avoir été jugés dignes » des poignards! Il est donc pour nous » de glorieux dangers à courir. Le sé- » jour de la cité en offre au moins au- » tant que le champ de bataille. Nous » n'avons rien à envier à nos braves » frères d'armes; nous payons, de plus » d'une manière, notre dette à la pa- » trie.

» Il y a quelques mois que je disois » à mes collègues du comité de salut » public : Si les armes de la république » sont victorieuses, si nous étouffons » les factions, ils nous assassineront; » et je n'ai point du tout été étonné de » voir se réaliser ma prophétie.

» Entouré d'assassins, je me suis dé-
» jà placé moi-même dans le nouvel or-
» dre de choses où ils veulent m'en-
» voyer ; je ne tiens plus à une vie pas-
» sagère ; je me sens mieux disposé à
» attaquer avec énergie tous les scélé-
» rats qui conspirent contre mon pays
» et contre le genre humain. Je leur
» laisserai du moins un testament, dont
» la lecture fera frémir les tyrans et
» tous leurs complices ; je révélerai
» peut-être des secrets redoutables,
» qu'une sorte de prudence pusillani-
» me m'auroit déterminé à voiler. Si
» les mains perfides qui dirigent la rage
» des assassins ne sont pas encore visi-
» bles pour tous les yeux, je laisserai
» au temps le soin de lever le voile qui
» les couvre.

» J'ai assez vécu ; j'ai vu le Peuple
» Français s'élancer du sein de l'avilis-
» sement au faîte de la gloire. J'ai vu
» ses fers brisés, et les trônes coupables

» qui pèsent sur la terre, près d'être
» renversés sous ses mains triomphan-
» tes.

» Achevez, citoyens, achevez vos su-
» blimes destinées. Vous nous avez pla-
» cés à l'avant-garde pour soutenir le
» premier effort des ennemis de l'hu-
» manité ; nous mériterons cet hon-
» neur, et nous vous tracerons de no-
» tre sang la route de l'immortalité ».

En exagérant ainsi les prétendus dangers qu'il avoit courus, Robespierre ne s'occupoit qu'à affermir sa tyrannie. Pour la rendre plus formidable encore, il trouvoit que ses agens ne versoient pas assez de sang humain. Quoique les assassinats juridiques se multipliassent chaque jour, il se plaignoit souvent de ce qu'on n'égorgeoit pas à la fois un assez grand nombre de victimes. Il surpassoit encore en cruauté les féroces Dumas, Fouquier et Coffinhal.

Aussi leur fit-il plus d'une fois des reproches de ce qu'ils ne vouloient pas faire tomber plus de soixante têtes par jour; il en vouloit au moins trois cents, et l'on assure même que dans des conciliabules dont il étoit l'ame, il fut question de mener au Champ de Mars trois mille proscrits à la fois, liés ensemble et attachés à une longue chaîne de fer, et de faire tirer sur eux le canon. C'est en formant ces projets sanguinaires, que ce tigre, entouré des cadavres dont il avoit couvert la France, osa invoquer l'auteur de la nature, et demander qu'on célébrât une fête en l'honneur de l'Être suprême.

Dans ces affreuses circonstances, tout sembloit annoncer que la puissance de Robespierre seroit inébranlable. Ses collègues du comité le flagornoient de la manière la plus servile. Barrère l'appeloit, dans ses *carmagnoles*, le républicain incorruptible, et le

patriote par excellence. Le vil Couthon faisoit à chaque instant l'éloge emphatique des vertus de son maître; tandis que Saint-Just poussoit la démence jusqu'à lui rendre des hommages divins, et à exiger qu'on partageât sa stupide admiration. Robespierre n'étoit pas seulement loué par ses complices, il avoit des écrivains à gages, qui étoient assez déhontés pour le mettre au-dessus des héros de l'antiquité.

Si l'on rencontroit Robespierre dans les rues, on l'appercevoit entouré de satellites qui lui étoient dévoués. Le même cortége l'accompagnoit dans les cérémonies publiques, au milieu des Jacobins, et jusqu'à la porte de la convention.

Lorsqu'il avoit prononcé un discours à la tribune, des crieurs forcénés se répandoient dans la ville, et annonçoient le grand discours, *le sublime discours de Maximilien.*

Ses courtisans étoient parvenus à un tel point de dégradation, qu'on en a vu pousser la bassesse jusqu'à baiser respectueusement sa main.

Le tyran exerçoit un empire si absolu sur tous les esprits, que la convention même alloit au devant des désirs de ce monstre. Elle décréta, en effet, sur sa demande, qu'on célébreroit une fête en l'honneur de l'Être suprême; et comme il vouloit y remplir les fonctions de grand prêtre, il se fit nommer président, pour jouir des honneurs de la prééminence pendant la cérémonie. Il parut sur l'estrade élevée dans le jardin des Tuileries, vêtu d'un habit bleu, tenant un bouquet à la main, et tout rayonnant de gloire. Après avoir prononcé un discours emphatique, il se mit à la tête de la convention pour se rendre au Champ de Mars. Arrivé sur le sommet de la montagne qu'on y avoit construite, il agita d'une main son bou-

quet, de l'autre son chapeau, et ce fut ainsi qu'il invoqua l'Être suprême.

Depuis quelque temps le comité de salut public étoit divisé en trois partis bien prononcés. Deux de ces partis formoient chacun un triumvirat. Un de ces triumvirats étoit composé de Robespierre, de Saint-Just et de Couthon; l'autre de Barrère, de Collot-d'Herbois, de Billaud de Varennes. Dans l'un et dans l'autre, il y avoit un égal désir de dominer, une même émulation à proscrire; tous les deux maîtrisoient la convention, insultoient au public par de faux rapports, et méprisoient le peuple. Mais dans celui qui comptoit Robespierre pour un de ses membres, il y avoit plus d'insolence encore et de férocité. Robespierre avoit subjugué Saint-Just et Couthon, et vouloit, avec eux, subjuguer le reste du comité. Ce triumvirat ne refusoit aucune des têtes que l'autre lui deman-

doit ; il en demandoit souvent que l'autre, ou refusoit, ou n'accordoit qu'avec répugnance. Ces contradictions donnoient de l'hùmeur à Robespierre. Sa hauteur, ses menaces, ses injures, l'envie qu'il déguisoit mal de dominer au comité comme à la convention, rendirent Barrère, Collot, Billaud, ses ennemis irréconciliables. Ceux-ci sachant à quelle bête féroce ils avoient à faire, dissimulèrent leur haine ; mais ils ne purent tellement la concentrer en eux-mêmes, qu'ils ne la laissassent souvent percer au-dehors. Robespierre, par la seule manière dont ses propositions étoient quelquefois reçues, devina ses adversaires. Ombrageux à l'excès, ne rêvant que conspirations, il se persuada qu'ils complotoient sa perte ; il voulut les devancer.

Il s'éloigna du comité, et n'assista plus à ses séances. Son absence alarma Barrère, Collot et Billaud. Ils virent

bien qu'ils étoient placés dans l'alternative, ou de le perdre, ou d'être perdus par lui. Ils cherchèrent à lui susciter des ennemis, principalement dans le comité de sûreté générale; mais ils ne tardèrent pas à s'appercevoir que la popularité le rendoit invulnérable. Ils prirent donc le parti de le caresser, de redoubler pour lui de complaisance; ils devinrent, hors de l'assemblée, ses courtisans les plus assidus, et dans l'assemblée, ainsi qu'aux Jacobins, ses panégyristes les plus outrés.

Robespierre devint ainsi le maître de toutes les délibérations du comité de salut public. Non-seulement on lui accordoit aveuglément ce qu'il demandoit; on n'osoit encore rien décider, sans avoir eu préalablement son avis et son agrément. Il profita de cet ascendant pour multiplier les listes de proscription; et celles qu'il présentoit avoient toujours la priorité. Ce fut tou-

jours chez lui que Fouquier-Tinville vint assidument demander, tous les soirs, les noms de ceux qu'il falloit égorger le lendemain.

Robespierre se livra donc sans retenue, à toute la férocité de son caractère. Dans les six dernières semaines de sa vie, il fit couler des torrens de sang. Il étoit temps d'arrêter cet ennemi du genre humain dans le cours de ses assassinats. Le moment arriva enfin. Le comité de salut public ayant fait mettre, dans une maison d'arrêt, un juré du tribunal révolutionnaire, on trouva parmi ses papiers, une liste de proscription dressée par Robespierre. On lisoit sur cette liste les noms de Barrère, Billaud de Varennes, Collot-d'Herbois, et de plusieurs autres membres de la convention, entre autres, de Tallien, Fréron, Bourdon de l'Oise, Garnier de l'Aube, Cambon.

Les députés proscrits, étant instruits

du sort qui les attendoit, se réunirent, et arrêtèrent de prévenir Robespierre en l'attaquant. L'issue du combat étoit incertaine; mais quel risque couroit-on de tenter la fortune ? Si on succomboit, on trouvoit la mort; on la trouvoit également en restant dans l'inaction. Il n'y avoit pas à hésiter. Il fut donc résolu de commencer incessamment ce combat à mort.

Robespierre, soit pressentiment, soit qu'il eût été instruit, par ses espions, de ce qui se tramoit contre lui, s'effraya. Cet homme si vain, si insolent, descendit, pour écarter l'orage, aux supplications. Il prononça dans la convention, le 8 thermidor, un discours dans lequel il vanta son patriotisme, et conjura la convention de croire qu'il n'ambitionnoit pas la dictature; il eut ensuite la mal-adresse, en finissant, de s'emporter contre ceux de ses collègues qu'il avoit proscrits. Il en nomma quelques-uns,

ques-uns, et entre autres Cambon. Ceux qu'il ne nomma pas, il les désigna si bien, qu'ils ne purent se méconnoître.

Les députés désignés eurent alors l'entière conviction qu'il avoit juré leur mort, et ils n'en furent que plus ardens à le devancer. La séance fut orageuse; mais les deux partis s'observèrent plutôt qu'ils ne se combattirent; ils furent plus timides que courageux. De part et d'autre, les orateurs enveloppèrent leurs pensées de phrases mystérieuses.

Tandis que Bourdon de l'Oise demandoit le renvoi du discours de Robespierre aux comités de sûreté générale et de salut public, Barrère faisoit entendre ces mots, qui n'avoient aucun sens: « Et moi aussi, j'estime la qualité » de citoyen français; dans un pays » libre, tout doit être connu ».

Cambon se plaignit de ce que Robespierre l'avoit inculpé. Robespierre

répondit qu'il avoit attaqué le système actuel des finances, et non l'auteur du système.

Vadier se plaignit également de ce que Robespierre avoit attaqué un de ses rapports. J'ai voulu, répondit Robespierre, attaquer le rapport, et non le rapporteur.

Couthon s'opposa alors à ce que le discours de Robespierre fût renvoyé aux deux comités, et dit : « Depuis » long-temps il existe un système de » calomnie contre les anciens athlètes » de la révolution. *Il est des êtres im-* » *moraux*. La convention, dans sa ma- » jorité, est un exemple de la perfec- » tion humaine. Méfiez-vous des intri- » gans, et que, dès aujourd'hui, la » ligne de démarcation soit pronon- » cée ».

Parmi les députés proscrits, Fréron se montra le plus courageux. Il s'écria : « Le moment de ressusciter la liberté,

» est celui de rétablir la liberté des opi-
» nions. Quel est celui qui peut parler
» librement, lorsqu'il craint d'être ar-
» rêté ? Je demande, ajouta-t-il, le rap-
» port du décret qui accorde aux co-
» mités le droit de faire arrêter les
» membres de la convention ».

La proposition de Fréron fut fortement appuyée.

Les membres du comité vouloient bien écraser Robespierre, mais ils ne vouloient pas qu'on les dépouillât du droit de faire arrêter un député sans l'entendre. Billaud, surtout, frémit de la proposition de Fréron, et il la réfuta ainsi :

« Si la proposition de Fréron étoit
» adoptée, la convention seroit dans
» un état d'avilissement effrayant. Ce-
» lui que la crainte empêche de dire
» son avis, n'est pas digne du titre de
» Représentant du peuple ».

Ces débats occupèrent la séance, et

276227F

Robespierre eut l'avantage de cette lutte; car il fut décrété que son discours recevroit les honneurs de l'impression, sans être soumis à l'examen des comités.

En sortant de la convention, Robespierre courut aux Jacobins pour y lire son discours. Il y excita un enthousiasme général. Les Jacobins jurèrent, avec des sermens horribles, de le défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Le lendemain, la séance de la convention commença paisiblement. Elle avançoit avec le même calme; les heures s'écouloient; tout annonçoit qu'elle se termineroit sans orage. Quelqu'intérêt qu'eussent les proscrits à faire de cette journée une journée décisive, il sembloit qu'aucun n'osoit donner le premier signal de l'attaque; il sembloit que Robespierre faisoit encore trembler ses ennemis.

Tout-à-coup Saint-Just monte à la tribune, et commence le discours suivant :

« Je ne suis d'aucune faction. Je » viens vous dire que les membres du » gouvernement ont quitté la route de » la justice. Les comités de salut public et de sûreté générale m'avoient » chargé de faire un rapport sur les » causes qui, depuis quelque temps, » semblent tourmenter l'opinion publique..... Mais je ne m'adresse » qu'à vous.... On a voulu répandre » que le gouvernement étoit divisé;.... » il ne l'est pas.....».

L'orateur n'alla pas plus loin. Tallien l'interrompit en s'écriant :

« Aucun bon citoyen ne peut retenir ses larmes sur les malheurs de la » patrie. Hier on a commencé à attaquer le gouvernement, aujourd'hui » un autre membre vient vous débiter » les mêmes maximes ; moi je viens

» demander que le rideau soit arra-
» ché. . . . ».

Billaud de Varennes dit alors :

« Je demande que l'on s'explique.
» La convention est entre deux égor-
» gemens. Oui, vous frémirez d'hor-
» reur, quand vous saurez la situation
» où nous sommes ; que la force publi-
» que est entre les mains d'un homme
» que le comité a dénoncé ; qu'un
» membre l'a maintenu en place ; que,
» depuis un mois, ce membre médite
» la dissolution de la représentation na-
» tionale ; et qu'enfin ce membre est
» *Robespierre*.

» Des listes de proscription ont été
» dressées. Je le demande : est-il un re-
» présentant du peuple qui voulût exis-
» ter sous un tyran » ?

Robespierre, comme frappé de la foudre, reste immobile ; lui, devant qui ses collègues trembloient il y a deux jours, tremble à son tour. Il s'enhardit

ensuite, se lève, agite les mains, et demande qu'il lui soit permis de parler. Tallien lui lance un regard furieux, lui fait un geste menaçant, lui ferme la bouche, et dit :

« Par ce que je viens de voir, les » conjurés seront anéantis, et la liberté » triomphera ».

En disant ces mots, Tallien tire un poignard, le fait briller aux yeux des spectateurs, et continue :

« C'étoit dans la maison de Robes- » pierre où l'on conspiroit, où l'on » dressoit des listes de proscription. » J'ai vu la séance d'hier, j'ai vu celle » des Jacobins, et s'il étoit possible que » le décret d'accusation ne fut pas por- » té contre Robespierre, je me tuerois » à l'instant même avec ce poignard.

» Hier un membre du tribunal révo- » lutionnaire voulut porter le peuple à » insulter un représentant, et ce repré- » sentant a été insulté. On sait que Ro-

» bespierre a composé ce tribunal. Cet » homme a défendu aux journalistes de » publier ses discours avant de les lui » avoir communiqués. Et moi j'adjure » les journalistes patriotes de nous aider » à sauver la liberté. Catilina est dans » l'assemblée ».

Tallien conclut, en demandant un décret d'accusation contre Robespierre, Henriot, le général Lavalette. Sa proposition fut fortement appuyée. Delmas et Barrère se firent surtout remarquer. Billaud les animoit du geste et de la voix. Collot qui présidoit, les secondoit de tout son pouvoir. Cependant ils n'obtinrent pas d'abord une victoire complette. Il intervint seulement un décret qui mit en arrestation Henriot, d'Aubigni, Lavalette, Dufraisse, tous les chefs de l'état-major de la garde nationale, et Sijas.

Pendant que le président prononçoit ces diverses arrestations, Robespierre

s'étoit emparé de la tribune. Dès qu'on s'apperçut qu'il l'occupoit, on cria de toutes parts : *à bas, à bas le Cromwel !* Robespierre fit des efforts incroyables pour être entendu. « Tu ne » parleras pas, lui cria un député, le » sang de Danton retombe sur ta tête, » il coule dans ta bouche, il t'étouffe ».

Écumant de rage, et grinçant les dents, Robespierre s'écrie : « Ah ! ah ! » brigands, c'est donc Danton !.... » Vadier l'interrompit, le fit descendre de la tribune, et parla en ces termes :

« Robespierre est un tyran ; c'est un » personnage astucieux, qui a pris tous » les masques, qui s'est attaché à tous » les conspirateurs, et les a abandonnés pour éloigner les soupçons. Il a » défendu Chabot, Camille-Desmoulins, Danton.

» C'est lui qui a nommé les membres » du tribunal révolutionnaire, et qui » en a remis la liste à Couthon, sans la

» communiquer aux comités. Il a in-
» carcéré, de son autorité privée, un
» comité révolutionnaire qui est connu
» par son patriotisme.

» Il vous a dit dans son discours,
» qu'il ne se mêloit pas des arrestations.
» Non, il ne se mêle pas d'arrêter les
» ennemis du peuple, mais bien de
» sauver les coupables, et d'opprimer
» l'innocent.

» Vous avez rendu un décret qui en-
» voie au tribunal révolutionnaire les
» auteurs d'une conspiration. Eh bien!
» Robespierre n'a pas voulu que votre
» décret fut exécuté; il a défendu à l'ac-
» cusateur public de suivre cette affaire.
» Lorsque j'en ai parlé à l'accusateur
» public, il m'a répondu, en parlant du
» comité : ce n'est pas *ils*, mais *il* qui
» s'y oppose, et je ne peux faire autre-
» ment.

» Robespierre a une armée d'espions
» qu'il a revêtus de pouvoirs pour s'in-

» troduire par tout. Ils épient toutes les » démarches, et les discours les plus in- » nocens. Si l'on témoigne quelques in- » quiétudes sur la marche de Robes- » pierre, alors Robespierre raisonne mo- » destement ainsi : Je suis le meilleur » ami du peuple, et le plus grand dé- » fenseur de la liberté; on m'attaque, » donc on conspire, donc il faut me dé- » faire de ces gens-là. Néron raison- » noit-il autrement » ?

Le discours de Vadier produisit le plus grand effet sur tous les esprits. De toutes parts on vit éclater des mouvemens d'indignation. Les tribunes, comme l'assemblée, témoignèrent l'horreur que leur inspiroit Robespierre. Se voyant abandonné, il se tourna vers ses complices, les regarda avec des yeux où se peignoit la fureur, et leur cria : *vous êtes des lâches !* Il se tourna ensuite vers le côté droit, lui tendant les bras, et il s'écria : *eh bien ! je m'a-*

dresse à la vertu. Mais le côté droit rejeta sa prière avec indignation.

Tallien demanda alors la parole pour ramener, disoit-il, la discussion à son vrai point.

Je saurai l'y ramener ! s'écria Robespierre. Il alloit continuer; mais des murmures couvrirent sa voix, et la parole fut accordée à Tallien.

« Ce n'est point, dit ce député, à des » faits particuliers que je m'arrête. C'est » sur le discours prononcé hier dans » cette tribune, et répété aux Jacobins, » que je veux fixer l'attention de la con- » vention. C'est là que je rencontre le » tyran, et que je trouve toute la cons- » piration. C'est dans ce discours que je » veux trouver des armes pour le ter- » rasser, cet homme dont la vertu et le » patriotisme étoient tant vantés; mais » qu'on avoit vu, à l'époque mémorable » du 10 août, ne paroître que trois » jours après la révolution. Cet homme

» qui

» qui devant être dans le comité de salut » public, le défenseur des opprimés; » qui, devant être à son poste, l'a aban- » donné depuis quatre décades. Et à » quelle époque ? lorsque l'armée du » nord donnoit à ses collègues de vives » sollicitudes. Il l'a abandonné pour ca- » lomnier les comités qui ont sauvé la » patrie. Certes si je voulois retracer les » actes d'oppression particuliers qui ont » eu lieu, je remarquerois que c'est » pendant le temps que Robespierre a » été chargé de la police générale, qu'ils » ont été commis ».

Robespierre se répandit alors en invectives contre Tallien et le président; mais sa voix fut encore couverte par les murmures de l'assemblée. Louchet dit alors : « je demande le décret d'arresta- » tion contre Robespierre ».

Un autre membre ajouta : « Il est » constant que Robespierre a été domi- » nateur; je demande, pour cela seul,

» un décret d'accusation contre lui ».

» Ma motion étant appuyée, reprit » Louchet, je demande que l'arrestation soit mise aux voix ».

Robespierre jeune s'écria alors : « je » suis aussi coupable que mon frère, je » partage ses vertus, je demande aussi » un décret d'accusation ».

Robespierre l'aîné ayant apostrophé le président et tous les membres de l'assemblée, dans les termes les plus injurieux, un député dit : « président, » est-ce qu'un homme sera le maître de » la convention » ? Lozeau : « aux voix » l'arrestation des deux frères ».

Billaud de Varennes. — J'ai des faits positifs, que Robespierre ne pourra pas dénier. Je citerai d'abord le reproche qu'il a fait au comité, d'avoir voulu désarmer les citoyens.

Oui, s'écria Robespierre, *j'ai dit qu'il y avoit des scélérats*..... Des murmures l'empêchent de continuer.

Billaud de Varennes ajouta : — « Je disois que Robespierre a reproché au comité d'avoir désarmé les citoyens. Eh bien, c'est lui seul qui a pris cet arrêté. Il accuse le gouvernement d'avoir fait disparoître tous les monumens consacrés à l'Etre suprême ! eh bien, apprenez que c'est par Couthon. »... Ce dernier, prenant la parole, s'écria : *oui, j'y ai coopéré.*

Aux voix l'arrestation, crient plusieurs membres. Le président l'ayant mise aux voix, elle fut décrétée.

« Je ne veux pas partager l'opprobre » de ce décret, dit Lebas en fureur ; » je demande aussi un décret d'arresta- » tion ».

Comme on n'avoit encore prononcé qu'un décret contre Robespierre aîné, plusieurs députés demandèrent que ce décret fut étendu à Robespierre jeune, à Saint-Just, à Couthon et à Lebas.

Le président mit cette proposition aux voix, et elle fut décrétée au milieu des plus vifs applaudissemens.

Collot d'Herbois dit alors : — « Il est une mesure que je crois essentielle ; c'est de demander que Saint-Just dépose sur le bureau le discours qu'il devoit prononcer, pour contribuer aussi à amener la contre-révolution ».

Cette proposition ayant été adoptée, Collot dit : — « vous venez, citoyens, de sauver la patrie. — La patrie soupirante, et le sein presque déchiré, ne vous a pas parlé en vain. Vos ennemis disoient qu'il falloit encore un 31 mai ».

Il en a menti, s'écria brusquement Robespierre aîné.

Clausel demanda que les huissiers exécutassent le décret d'arrestation.

A la barre, à la barre, crie-t-on de toutes parts. D'autres voix : *oui, oui, à la barre.*

La convention ayant décrété cette

proposition, les prévenus descendirent enfin à la barre.

Collot reprenant la parole, dit : — « Citoyens, la patrie sourit à votre énergie. Ses ennemis disoient qu'il falloit une insurrection du 31 mai. Non, ce n'étoit pas une insurrection qu'il falloit, car cent mille contre-révolutionnaires étoient prêts à saisir le premier mouvement pour égorger la liberté. Je le dirai, c'étoient les véritables proscriptions de Sylla ; car il ne s'agissoit pas ici d'amis ou d'ennemis du peuple ; il s'agissoit de proscrire ceux qui ne vouloient pas obéir à tel ou tel individu. Je vais citer un fait qui prouvera que Robespierre, qui depuis long-temps ne parloit que de Marat, a toujours détesté cet ami constant du peuple. A la fête funèbre de Marat, Robespierre parla long-temps à la tribune qu'on avoit dressée devant le Luxembourg, et le nom de Marat ne sortit pas une seule

fois, de sa bouche. Le peuple peut-il croire qu'on aime Marat, quand on déclare avec humeur qu'on ne veut pas lui être assimilé » ?

Je dois, dit dans ce moment Dubois de Crancé, rendre hommage à la sagacité de Marat ; à l'époque du jugement de Capet, il me dit en parlant de Robespierre : — *tu vois bien ce coquin-là ?* — Comment coquin ? — *Oui*, reprit-il, *cet homme est plus dangereux pour la liberté, que tous les despotes coalisés.*

Tandis qu'on discutoit à la convention, les partisans de Robespierre ne perdirent pas un moment pour rassembler et électriser leurs complices.

L'antre des Jacobins et la maison commune étoient les deux repaires où s'aiguisoient les poignards qui devoient sauver le tyran.

Le parti de Robespierre prenoit toutes les précautions qu'exigeoit la gravité

des circonstances. Les Jacobins se réunissoient dans leur salle, et envoyoient des conjurés soulever les sections, le camp de la plaine des Sablons, les ouvriers de Grenelle. La commune faisoit sonner le tocsin; elle couvroit la Grêve d'hommes armés, et faisoit traîner sur le quai Pelletier des pièces d'artillerie. Elle faisoit fermer les barrières de la ville, et invitoit les sections à la révolte par la proclamation suivante :

« Une faction veut opprimer les pa-
» triotes. Du courage! — Le point de
» réunion est à la commune, et le brave
» Henriot exécute ses ordres : vous ne
» devez obéir qu'à lui seul ».

De son côté Henriot parcouroit les rues entouré de gendarmes. S'avançant au milieu des groupes, il crioit : « A
» moi, mes amis! qui m'aime me suive;
» aux armes! on égorge dans ce mo-
» ment, on assasine le citoyen Robes-
» pierre ».

Tandis que la commune s'apprêtoit à soutenir un siége, et concertoit avec les Jacobins, avec le tribunal révolutionnaire, avec la plupart des membres des comités révolutionnaires, une sanglante insurrection, des gens envoyés par Henriot se précipitoient vers le palais des Tuileries; des canonniers traînoient leurs canons jusqu'aux portes de l'assemblée nationale, et les tournoient contre elle; une horde d'hommes armés pénétroit dans la salle où étoient réunis les comités de sûreté générale et de salut public, et vouloit en arracher les cinq députés décrétés d'accusation; mais des soldats fidelles mirent en fuite les bandits qui assiégeoient les comités, s'emparèrent des cinq prévenus et les conduisirent en prison.

Le concierge du Luxembourg ayant refusé de recevoir Robespierre, celui-ci fut conduit à la maison commune,

où il fut accueilli avec de bruyans applaudissemens.

Instruite de la révolte de la commune, la convention en mit les membres hors la loi. Henriot se présenta de nouveau dans la cour des Tuileries, avec un petit nombre de scélérats qu'il avoit rainassés. Sans s'effrayer de cette audace, la convention le mit hors la loi. Aussitôt mille voix crièrent au-dehors : « Arrêtez Henriot ; il est hors la loi » ! Henriot, épouvanté de ces cris, quitta brusquement le champ de bataille, et alla se réunir à Robespierre. La convention mit également hors la loi Robespierre et les autres députés qui étoient assemblés à la maison commune.

En prononçant ce décret, Thuriot, qui dans ce moment présidoit, s'écria : « Les conspirateurs sont hors la loi ; il » est du devoir de tout républicain de » les tuer ; le Panthéon attend celui

» qui apportera la tête du scélérat Hen-
» riot » !

Deux des députés qui s'étoient mis à la tête de la force armée, suivis des sections des Gravilliers, des Arcis et des Lombards, marchèrent en bon ordre sur la commune. Les canonniers qu'elle avoit mis en bataille sur le quai Pelletier, instruits par ces deux députés que tous ses membres étoient hors la loi, tournèrent contre elle-même leurs canons. La maison commune fut investie, et ils entrèrent dans la salle où les conjurés délibéroient. A la vue des deux députés, l'effroi les saisit ; ils perdirent tout espoir. Robespierre, aussi lâche que cruel, se cacha dans une des salles de la maison commune. On l'y trouva pâle et tremblant, bloti contre un mur. Un gendarme, en l'appercevant, lui tira deux coups de pistolet, dont un lui cassa la machoire. Il tomba bai-

gné dans son sang. On le releva, et on le plaça sur un fauteuil de cuir rouge. Sa mâchoire inférieure étant détachée, on passa, pour la rapprocher de l'autre, une bande sous son menton, qu'on noua sur sa tête. Ce fut dans ce déplorable état qu'on le conduisit sur les six heures et demie du matin, au comité de sûreté générale; il tenoit dans sa main droite un mouchoir blanc sur lequel il appuyoit son menton. Lorsqu'il arriva au comité, on demanda à la convention si elle vouloit qu'il parût à la barre : « Non, non, s'écria-t-on d'une voix » unanime, il ne faut pas que cette en» ceinte soit souillée par la présence de » ce scélérat ». Il fut donc déposé au comité de sûreté générale, où on l'étendit sur une table; le malheureux, le visage pâle, la tête ouverte, les traits hideusement défigurés, rendant à gros bouillons le sang par les yeux, les narrines et la bouche, reçut, pendant plu-

sieurs heures, les injures et les reproches de ceux qui l'environnoient. On a assuré que la plupart des spectateurs lui crachèrent au visage, en l'accablant de malédictions. Il parut souffrir avec patience ces outrages. Il ne lui échappa aucune plainte, et il ne répondit à aucune des questions que lui firent ses collègues du comité.

Sur les neuf heures du matin on le plaça de nouveau sur le fauteuil qui avoit servi à le conduire au comité, et on le transporta à l'Hôtel-Dieu, au milieu d'une multitude immense qui accouroit sur son passage. Un chirurgien ayant mis un appareil sur ses blessures, il fut tiré de l'hospice et conduit à la Conciergerie, où il fut jeté dans un cachot pour y attendre le bourreau; mais avant de lui être livré, il fut conduit à l'audience du tribunal révolutionnaire, pour y être reconnu. Cette formalité ayant été remplie, le boureau s'empara

de

de Robespierre et de ses complices.

A quatre heures du soir, le 10 thermidor, le cortége sinistre sortit de la cour du palais. Jamais on avoit vu une telle affluence de peuple. Les rues étoient engorgées. Des spectateurs de tout âge, de tout sexe, remplissoient les fenêtres; on voyoit des hommes montés jusques sur le faîte des maisons. L'allégresse étoit universelle. Elle se manifestoit avec une sorte de fureur. Plus la haine qu'on portoit à ces scélérats avoit été comprimée, plus l'explosion en étoit bruyante. Chacun voyoit en eux ses ennemis. Chacun applaudissoit avec ivresse, et sembloit regretter de ne pouvoir applaudir davantage. Les regards s'attachoient surtout à la charrette qui portoit les deux Robespierre, Couthon et Henriot. Ces misérables, mutilés et couverts de sang, ressembloient à des bandits que la gendarmerie a surpris dans un bois, et dont elle n'a pu se saisir qu'en les blessant.

On remarqua que Robespierre avoit, en allant à l'échafaud, le même habit qu'il portoit le jour où il avoit proclamé l'existence de l'Être suprême au Champ de Mars.

Il est difficile de peindre sa contenance. Rien ne rappeloit l'idée de la suprême puissance qu'il exerçoit vingt-quatre heures auparavant. Ce n'étoit plus le tyran des Jacobins, ni le dominateur insolent de la convention; c'étoit un malheureux, dont le visage étoit à moitié couvert par un linge sale et ensanglanté. Ce qu'on appercevoit de ses traits, étoit horriblement défiguré. Une pâleur livide achevoit de le rendre affreux. Soit qu'il fut accablé par les douleurs que lui causoient ses blessures, ou que son ame fut déchirée par les remords causés par le souvenir de ses forfaits, il affecta d'avoir les yeux baissés et presque fermés.

Ce fut dans cet état qu'il traversa les

quais et la rue Saint-Honoré. Arrivé au milieu de la rue ci-devant royale, il fut tiré de l'espèce de léthargie dans laquelle il étoit, par une circonstance qui mérite d'être conservée dans l'histoire.

Une femme l'attendoit dans cet endroit. Elle étoit proprement habillée et d'un âge moyen. En appercevant la charrette qui portoit Robespierre, elle fendit la presse et saisit avec une de ses mains les barreaux de la charrette. La contenance et la manière de s'exprimer de cette femme, annonçoit qu'elle avoit reçu la meilleure éducation. Tandis qu'elle étoit attachée à la charrette par une de ses mains elle menaçoit de l'autre Robespierre, et lui crioit : « monstre, » vomi par les enfers, ton supplice » m'enivre de joie ». A ces mots Robespierre entr'ouvrit les yeux et leva les épaules. « Monstre abominable, conti- » nua cette femme, je n'ai qu'un regret, » c'est que tu n'ayes pas mille vies pour

» jouir du plaisir de te les voir toutes » arracher l'une après l'autre ». Cette nouvelle apostrophe parut importuner Robespierre ; mais il ne rouvrit pas ses paupières. Alors la femme courageuse lui dit en le quittant près de l'échafaud : « Vas, scélérat ; descends au tombeau » avec les malédictions de toutes les » épouses, de toutes les mères de famil- » le » ! On a présumé que Robespierre avoit privé cette femme d'un époux ou d'un fils. Ses accens douloureux durent pénétrer dans son ame. Cette torture morale étoit sans doute bien foible pour expier des crimes aussi énormes que ceux dont Robespierre s'étoit rendu coupable ; mais ce fut au moins une satisfaction pour les ames sensibles d'apprendre que ce monstre l'avoit éprouvée, et qu'elle avoit pu augmenter l'horreur du supplice trop doux qu'il alloit subir.

Lorsque la charrette fut arrivée au

pied de l'échafaud ; les valets du bourreau descendirent le tyran et l'étendirent par terre jusqu'au moment où son tour vint de recevoir la mort. On observa que pendant le temps qu'on exécutoit ses complices, il ne donna aucun signe de sensibilité. Ses yeux furent constamment fermés, et il ne les rouvrit que lorsqu'il se sentit transporter sur l'échafaud. On prétend qu'en appercevant le fatal instrument, il poussa un douloureux soupir ; mais avant de recevoir la mort, il eut une souffrance cruelle à endurer. Après avoir jeté son habit, qui étoit croisé sur ses épaules, le bourreau lui arracha brusquement l'appareil que le chirugien avoit mis sur ses blessures. La machoire inférieure se détacha alors de la machoire supérieure, et laissant jaillir des flots de sang, la tête de ce misérable n'offrit plus qu'un objet monstrueux et dégoûtant. Lorsqu'ensuite cette tête effoyable eut été

coupée, et que le bourreau la prit par les cheveux pour la montrer au peuple, elle présenta l'image la plus horrible qu'on puisse se peindre.

C'est ainsi que le plus grand scélérat que la nature humaine ait produit, a terminé sa carrière. S'il n'eut pas été arrêté dans le cours de ses attentats; s'il eut vécu encore six mois, il eut fait exterminer le tiers de la population de la France.

Puisse l'exécration de la génération présente et de la postérité, s'attacher sans cesse à sa mémoire, et remuer éternellement ses cendres, pour appaiser les mânes des victimes que ce monstre a immolées à sa fatale ambition!

Fin du Tome premier.

GÉORGES COUTHON.

LES CRIMES
DE ROBESPIERRE,

ET DE

SES PRINÇIPAUX COMPLICES;

Leur supplice ; lá mort de Marat ; son apothéose ; le procès et le supplice de CHARLOTTE CORDAY.

TOME II.

A PARIS,

Chez DES ESSARTS, Libraire, rue du Théâtre Français, N.° 9, au coin de la Place.

AN V. (1797 V. st.)

PRÉCIS HISTORIQUE,

DE LA VIE ET DES CRIMES

DE COUTHON.

La nature sembloit avoir disposé Couthon à toutes les vertus douces qui attachent à l'humanité, et font le charme de la vie sociale. Il avoit une de ces physionomies heureuses, où la candeur paroissoit avoir fixé son asyle; sa voix étoit touchante, son langage doucereux et persuasif; la sensibilité se peignoit dans ses regards, et son abord affable sembloit appeler la franchise et commander la confiance.

L'infirmité à laquelle il étoit en proie, avoit rendu ces dons de la nature plus touchans encore; et quand on apprenoit surtout qu'il la devoit à son amour excessif pour la femme qu'il avoit épousée, l'intérêt qu'il inspiroit devenoit,

GÉORGES COUTHON.

LES CRIMES
DE ROBESPIERRE,

ET DE

SES PRINCIPAUX COMPLICES;

Leur supplice ; la mort de Marat ; son apothéose ; le procès et le supplice de CHARLOTTE CORDAY.

TOME II.

A PARIS,

Chez DES ESSARTS, Libraire, rue du Théâtre Français, N.° 9, au coin de la Place.

AN V. (1797 V. st.)

» dans le public, dit-il; on ose parler
» de royauté; mais les rois ne convien-
» nent qu'à des esclaves; j'ai entendu
» parler, et j'en ai frémi, de dictateur,
» de *triumvirat;* je crois que c'est une
» calomnie de nos ennemis. Il convient
» donc à la convention d'exposer clai-
» rement les principes qui font la base
» de ses opérations : jurons tous la sou-
» veraineté du peuple, toute cette sou
» veraineté, rien que cette souveraine-
» té; décrétons la peine de mort con-
» tre ceux qui oseroient porter atteinte
» à la souveraineté du peuple, à la li-
» berté et à l'égalité ».

Qui eût dit alors que cet homme, qui mettoit tant d'importance à assurer la liberté des Français, en seroit un jour le plus sanguinaire ennemi, et qu'il feroit partie de ce *triumvirat* dont le nom seul le faisoit frémir d'horreur?

Son langage insinuant, ses propo-

sitions qu'un esprit de paix semblait toujours lui dicter, ses réflexions hypocrites, les larmes dont ses yeux se mouilloient en parlant du bonheur du peuple et de l'amour de la patrie; une grande apparence de douceur et de modération le firent bientôt distinguer dans la nouvelle assemblée, on le crut vertueux.

Mais le fonds de son ame n'avoit point échappé à Robespierre, dont le grand intérêt étoit de se former de loin des complices qui pussent, les uns par leur hypocrisie, les autres par leur enthousiasme fanatique, lui aider à jeter les fondemens de sa tyrannie.

Il se forma donc entre Robespierre et Couthon une étroite amitié. On se demandera peut-être comment Robespierre qui a sacrifié ses meilleurs amis, et qui les a tous précipités, les uns après les autres, sur l'échafaud, a pu

excepter Couthon de la disgrace commune à ses pareils; c'est que jamais il ne fut d'homme aussi bas et aussi rampant auprès de Robespierre, que Couthon : malheur à quiconque osoit douter devant lui de l'incorruptibilité de Robespierre, son arrêt de mort étoit prononcé, et tôt ou tard il devoit expier son audace sur l'échafaud. L'ambition qui dominoit cet homme, en qui les sources de la vie étoient à moitié détruites, étoit le principe de ce dévouement servile et criminel. Couthon avoit vu que Robespierre marchoit à grands pas vers la domination, et il s'étoit fortement attaché à son char, pour monter avec lui au pouvoir suprême, dont il convoitoit en secret une portion.

Aussi fut-il constamment l'apologiste des mesures révolutionnaires qui entroient dans les vues de Robespierre, et qui devoient lui applanir le chemin

de la dictature. Quelquefois même il osa être son organe, comme pour lui épargner la honte des propositions les plus désastreuses, et le sauver des suites de l'indignation publique, si elles venoient à soulever l'opinion contre elles. C'est ainsi que le 22 prairial on l'entendit d'une voix hypocrite, proposer la loi de sang qu'avoit rédigée son ami. L'histoire remarquera que les lois les plus sanguinaires qui avoient été arrachées à la convention, avoient été conçues ou proposées par cet infâme ministre de la tyrannie de Robespierre. Son génie fécond en inventions atroces, sembloit ne se reposer que lorsque les flammes ou l'échafaud avoient tout dévoré autour de lui.

Tout entier à son système de *vive force*, qui n'étoit que l'art funeste de faire crouler des cités, de les livrer aux flammes, et d'anéantir la génération entière par le fer et le feu;

c'est lui qui, repoussant tout moyen de conciliation, a causé les désastres de Lyon, et a plongé cette cité, jadis si florissante, dans une désolation éternelle.

Il ne faut, pour s'en convaincre, que lire la lettre que lui écrivoit, au moment où il présidoit le comité de salut public, un de ses collègues qui, sans doute, n'étoit pas dans le secret des desseins médités contre la ville de Lyon.

« Un motif bien intéressant pour un » patriote tel que vous, me détermine » à vous écrire pour vous prier de » prendre connoissance d'une lettre » que j'écris par ce même courrier, » à Lacroix notre collègue. Vous y » verrez la douce attente dans laquelle » nous sommes ici pour la ville de » Lyon. Oui, je vous l'assure, et » croyez que je n'ai point l'art de » tromper, vous avez été mal instruit,

» et *Lyon n'est pas aussi coupable* » *qu'on vous l'a présenté.* Je vous ci- » terai plusieurs faits insérés dans un » rapport que vous avez fait sur cette » ville, et dont nous avons vu le con- » traire. Lyon en masse est bon, et » vous allez voir bientôt les plus heu- » reux résultats de mes promesses; tâ- » chez d'empêcher qu'une pareille vil- » le soit désolée, et que, sans s'entendre, » des milliers de patriotes s'entregor- » gent mutuellement, tandis que les » uns et les autres veulent le bien, et » ne veulent surtout que la républi- » que ».

Mais c'étoit à un tigre que parloit ce député : Couthon trouvant *cruelles* et *intolérables* les lenteurs du siége de Lyon, alla consommer lui-même le désastre de cette malheureuse ville, et la livra, vaincue, sans défense, à l'infâme Collot-d'Herbois, son digne émule, qui acheva sa ruine par des attentats qui

porteront l'horreur de son nom jusqu'aux siècles les plus reculés.

En traçant le portrait du scélérat Couthon, nous désirerions bien l'appuyer de quelques-uns de ces monumens d'hypocrisie profonde, dont l'histoire de la convention nationale offre presqu'à chaque page des traits frappans, et qui servoient à couvrir la perversité de son ame, comme les fleurs qui naissent sur une eau bourbeuse et infecte, empêchent d'appercevoir la corruption qui fermente sous leur tige; mais le cercle étroit dans lequel nous nous sommes circonscrits, ne nous permet guère de ces sortes de citations; il nous suffira de dire que ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, a servi de voile et de prétexte aux barbaries de cet hypocrite infâme.

Jamais on n'a prononcé le nom de vertu avec une onction pareille à la sienne; jamais personne ne parut plus passionné

passionné pour le bonheur de ses semblables ; jamais l'humanité n'eût en apparence un plus zélé défenseur, et la divinité même un adorateur plus respectueux et plus sincère. Il faut l'entendre jusques dans son fameux rapport du 22 prairial, sur la réorganisation du tribunal révolutionnaire, où il fouloit avec tant d'audace les droits sacrés de la nature et de l'humanité. Là, tandis qu'il rédigeoit en principes l'assassinat, et qu'il creusoit un tombeau à l'innocence, les noms de justice et d'humanité retentissoient presqu'à chaque ligne de son discours ; il sembloit avoir honte en quelque sorte des horreurs qui lui échappoient, et il les environnoit des idées de la vertu, pour les faire passer à la faveur de ce cortége honorable. Enfin, après avoir présenté le code le plus complet d'iniquité, qui soit jamais sorti des conceptions de la tyrannie, il termine par ce langage

hypocrite. « C'est encore des poignards » que nous dirigeons contre nous, nous » le savons; mais que nous importent » les poignards! Le méchant seul trem- » ble quand il agit; les hommes ver- » tueux ne voient point de danger » quand ils font leur devoir; ils vivent » sans remords et agissent sans crainte ».

Cependant il faut le dire, Couthon ne vit pas toujours son hypocrisie couronnée d'un succès complet; une circonstance que nous allons rapporter faillit déranger son système de fourberie, en le montrant tel qu'il étoit, et en dévoilant aux yeux de la France la turpitude et la férocité de son ame. Voici le fait. Un de ses collègues, en mission dans un département, fit circuler un écrit contre lui. Quel fut l'étonnement du public accoutumé à toujours entendre parler du vertueux, du sensible Couthon, de le voir traiter dans cet écrit *de monstre exécrable, d'hypo-*

crite, d'homme barbare, qui, sous une sensibilité apparente, avoit un cœur de tigre, de scélérat enfin, qui avoit mérité mille fois de périr du dernier supplice.

Couthon étoit à cette époque membre du comité de salut public. On s'attend, sans doute, qu'il va écraser du poids de sa puissance l'audacieux qui avoit eu le courage de le peindre avec tant de vérité : non. Couthon, que ce trait avoit blessé jusqu'au fond du cœur, n'en témoigne, pour ainsi dire, aucun ressentiment, il se contente de déclarer à la tribune que cet écrit étoit dicté par le génie infernal de la contre-révolution, et quant au châtiment que la convention paroissoit disposée à faire subir au calomniateur, il implore, en quelque sorte, sa clémence jusqu'au retour de son ennemi.

Mais que vouloit Couthon par cette conduite astucieuse ? Il vouloit amener

son accusateur au point de lui faire une réparation telle que sa réputation sortit complettement victorieuse de cette lutte. En effet, quinze jours après, effrayé des dangers qu'il avoit appelés sur sa tête, le proconsul, de retour de sa mission, monta à la tribune, où il désavoua l'écrit dans lequel il avoit calomnié Couthon, ajoutant qu'il le vouoit à l'exécration publique, et que jamais il ne l'auroit publié s'il avoit toujours été lui, s'il n'avoit été trompé par des intrigans et par des scélérats.

L'ame expansive de Couthon se dilata en entendant une pareille rétractation, et il paya par des embrassemens fraternels, la bassesse de son accusateur, qui, pour sauver à Couthon l'opprobre de sa perversité publiée, voulut bien prendre pour lui la honte d'une calomnie reconnue.

Couthon, toujours fidelle partisan de Robespierre, se rallia à lui lorsque la

scission éclata entre les membres du comité de salut public, et prépara de loin la chute des uns et des autres : c'est alors que se forma le hideux triumvirat de Robespierre, Saint-Just et Couthon, quoique ces deux derniers n'en fussent qu'une portion provisoire : car il n'y a pas de doute que Robespierre, après avoir sacrifié ses concurrens les plus redoutables, n'eût brisé à leur tour les deux derniers appuis de sa tyrannie, pour régner seul sur les ruines fumantes de la France asservie.

Mais Couthon ne l'en servit pas avec moins de chaleur dans ses dernières entreprises. C'est lui qui, quelques jours avant le 9 thermidor, se chargea d'annoncer à la tribune des Jacobins que le bonheur du peuple exigeoit encore le sacrifice de quelques têtes. Dans cette société, où Robespierre, accablé par ses terreurs et ses remords, répandoit depuis quelque temps ses alarmes,

Couthon se montra son plus zélé défenseur : — « Pour moi, disoit-il, je veux » partager les poignards dirigés contre » Robespierre, et je déclare que le fer » qui perceroit son cœur, perceroit » aussi le mien, ou je le vengerois ». — Dans la fameuse séance du 8 thermidor, où éclatèrent les premiers signes de l'orage qui devoit fondre le lendemain sur la tête de Robespierre et de ses complices, la convention ayant agité la question de savoir si le discours que Robespierre avoit prononcé à la tribune seroit imprimé ou renvoyé à l'examen des comités, Couthon s'exprima ainsi :

« Je vôte pour l'impression, et j'y ajoute un amendement qui a l'air très-foible, et que je regarde comme très-sérieux; il faut que la France entière sache qu'il est ici des hommes qui ont le courage de dire la vérité toute entière; il faut que l'on sache que la ma-

jorité de la convention sait l'entendre et la prendre en considération : je demande, non-seulement que ce discours soit imprimé, mais aussi qu'il soit envoyé à toutes les communes de la république ; et quand on a osé demander qu'il fût renvoyé à l'examen des deux comités, c'étoit faire un outrage à la convention, car elle sait sentir et juger.

» Je suis bien aise, au reste, d'épancher mon ame : depuis quelque temps au système de calomnie contre les représentans fidelles et les plus vieux serviteurs de la révolution, on joint cette manœuvre abominable de faire circuler que quelques membres du comité de salut public cherchent à l'entraver ; je suis un de ceux qui ont parlé contre quelques hommes, parce que je les ai regardés comme immoraux et indignes de siéger dans cette enceinte, je répéterai ici ce que j'ai dit ailleurs, et si je croyois *avoir contribué à la perte*

d'un seul innocent, je m'immolerois moi-même de douleur ».

Tant de dévouement pour Robespierre méritoit bien que Couthon partageât son sort et subit sa destinée; aussi, dans la séance mémorable du lendemain, fut-il compris dans le décret d'arrestation qui mit aux fers ce monstre. Dans la chaleur de la discussion qui précéda ce décret, Couthon, à moitié étendu sur une banquette, ne pouvant faire entendre sa voix, que le tumulte étouffoit, levoit de temps en temps ses mains et ses yeux vers le ciel; il avoit si fort contracté le ton de l'hypocrisie, que même dans cet instant décisif, il cherchoit encore à en imposer par les apparences d'une sensibilité vertueuse: mais il fut bientôt tiré de cet état par les propositions foudroyantes qui se succédèrent contre lui. — Couthon est un tigre altéré du sang de la représentation nationale, s'écrioit-on de toutes parts;

il a osé, disoit Fréron, par passe-temps royal, parler dans la société des Jacobins de cinq ou six têtes de la convention; ce n'étoit là que le commencement, et il vouloit se faire de nos cadavres autant de degrés pour monter au trône. Je demande le décret d'arrestation contre Couthon.

Ce décret fut porté à l'instant au milieu des plus vifs applaudissemens. Comme il ne pouvoit se rendre à la barre où étoient déjà Robespierre, son frère, Saint-Just et Lebas : — Qu'on ôte *cette charrogne* d'ici, s'écria un député, et il fut porté au milieu de ses complices pour les suivre bientôt à l'échafaud qui les attendoit.

Les particularités de sa conduite jusqu'au moment fatal ne présentent rien de remarquable; comme ses complices, et sur leur invitation, il trouva le moyen de se faire porter à la maison commune, où il partagea leurs com-

plots ; mais la lâcheté de Robespierre entraîna la sienne ; il fut surpris agitant stupidement un couteau, et menaçant de se percer le sein ; depuis cet instant, soit frayeur, soit hypocrisie, il tomba dans un accablement qui fit croire à quelques personnes qu'il s'étoit tué ; mais, le lendemain, lorsqu'on le conduisoit à l'échafaud, on eut lieu de se convaincre qu'il étoit encore plein de vie.

Ainsi ce scélérat qui s'étoit joué de tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes, et qui avoit osé se dire vertueux avec un cœur noirci de forfaits, entendit les imprécations qui le poursuivirent jusques sur l'échafaud, et les applaudissemens qui précédèrent l'instant de son supplice. — L'hypocrisie, qui avoit fait son caractère distinctif, sembloit le rendre plus hideux à la multitude détrompée ; et jusqu'au moment surtout, où, porté sur l'échafaud, on

vit ce corps frêle, perclus, et déjà à moitié dans la tombe ; ce corps à qui la nature sembloit avoir prescrit de végéter sur une chaise ou dans un lit, et pour lequel tant de victimes avoient été immolées, et tant de désastres accumulés sur la France, alors mille sentimens d'horreur, d'indignation et de mépris saisirent les spectateurs, et son ame horrible s'exhala couverte de l'exécration publique.

Précis historique de la vie et des crimes de Saint-Just.

Si l'on veut avoir l'idée de tout ce que peut enfanter d'extravagant l'esprit humain, livré aux déréglemens de l'immoralité, de l'ambition, et d'une ignorance présomptueuse, il faut lire les sentences morales et les maximes politiques que débitoit Saint-Just à la tri-

bune de la convention, dans le temps qu'il conspiroit avec Robespierre, pour asservir la France et la livrer à ce monstre.

Il semble que la tâche particulière de ce conspirateur fut de faire disparoître à jamais du sein des Français les principes de la morale sociale pour les plonger dans l'abrutissement des habitans des forêts : il faut l'entendre en effet, proscrivant tout principe et toutes bienséances, *comme n'étant favorables qu'à l'aristocratie*; parlant de la révolution *comme d'un coup de foudre*, qui devoit anéantir en un instant, tous les ennemis de l'égalité; comme d'un *fatal niveau* qui devoit se promener sur les têtes, semblable à peu près à celui de ce tyran qui étendoit sur son lit de cinq pieds tous les voyageurs, et les faisoit réduire à la mesure de ce lit.

A peine échappé de la poussière de l'école

l'école (1), tout gonflé de son érudition, Saint-Just avoit lu dans un grand homme (2), qu'il n'entendoit pas sans doute, qu'un peuple s'étoit laissé corrompre par le luxe, enfant des arts et du commerce, et voilà qu'aussitôt il conçoit le projet d'anéantir les arts, le commerce et le luxe, et que d'un ton de suffisance, qui n'auroit été que comique, s'il n'eut pas été atroce, il annonce à la tribune : *que ce n'est pas le bonheur de Persépolis, mais celui de Sparte, qu'il doit donner à la France.*

Ailleurs, il n'admet plus de foi privée ; une foi publique lui suffit, et on la possède dès qu'on est membre d'une société populaire.

Ailleurs il détruit le ressort de la sensibilité : les larmes versées sur la tombe

(1) Il avoit 26 ans.

(2) Montesquieu.

d'un père, d'un frère ou d'un ami, sont un vol fait à la cité. C'étoit un crime que de s'attendrir en particulier; et ne pas pleurer généralement, c'étoit conspirer.

La loi agraire étoit visiblement le but de son système. Il prophétise avec emphase le temps où chaque Français ayant sa chaumière et sa charrue, n'enviera plus les jouissances de la richesse, et se reposera *dans les seuls besoins de la nature.*

Veut-on connoître enfin, par un seul trait, quel étoit dans ses pensées le terme atroce qui devoit couronner la révolution : qu'on l'écoute dans son fameux rapport sur la police générale.

« Formez les institutions civiles, disoit-il, ces institutions auxquelles on n'a point pensé encore : il n'y a point de liberté durable sans elles; elles soutiennent l'esprit révolutionnaire, même quand la révolution n'est plus... L'es-

prit humain est aujourd'hui malade, et sa foiblesse produit le malheur, parce qu'elle souffre l'oppression : *n'en doutez pas, tout ce qui existe autour de nous doit changer et finir, parce que tout ce qui existe autour de nous est injuste* ».

C'est sans doute en vertu de ce projet de destruction, qu'il avoit écrit dans une note trouvée parmi ses papiers, qu'un révolutionnaire devoit être prêt à marcher *les pieds dans le sang et dans les larmes.*

Saint-Just étoit né à Blérancourt, près Noyon, dans le département de l'Aisne ; il avoit reçu de la nature un de ces caractères ardens, qui ouvrent le cœur à toutes les impressions fortes, et précipitent dans un abyme de déréglemens, lorsqu'ils ne sont pas contenus par des principes.

L'enthousiasme de la nouveauté, aliment ordinaire d'une ame active et re-

muante, le lança de bonne heure dans la carrière révolutionnaire, et lui fit désirer d'y figurer dans les grandes scènes qui se préparoient. Quelques talens, et une grande apparence de dévouement à la cause de la liberté, le firent remarquer des habitans de son canton; il fut nommé électeur.

Une lettre qu'il écrivit à Robespierre, pendant que celui-ci n'étoit encore que député à l'assemblée constituante, donne la mesure de son caractère.

« Vous, lui disoit-il, qui soutenez la patrie chancelante contre le torrent du despotisme et de l'intrigue; *vous que je ne connois que comme Dieu, par des merveilles*, je m'adresse à vous, Monsieur, pour vous prier de vous réunir à moi pour sauver mon triste pays. La ville de Coucy s'est fait attribuer les marchés francs du bourg de Blérancourt : pourquoi les villes en-

gloutiroient-elles les priviléges des campagnes? Il ne restera donc plus à ces dernières que la taille et les impôts! Appuyez, s'il vous plaît, de tout votre talent, une adresse que je fais par le même courrier, à l'assemblée nationale.

» Je ne vous connois pas; *mais vous êtes un grand homme.* Vous n'êtes point seulement le député d'une province, *vous êtes celui de l'humanité*, et de la république : faites, s'il vous plaît, que ma demande ne soit point méprisée ».

Signé SAINT-JUST.

Lorsqu'il entra à la convention nationale, son premier soin fut de se rallier *au grand homme*, dont il avoit déjà admiré les merveilles. Il fut accueilli par Robespierre, et bientôt après admis dans ses confidences. Quelques preuves que l'on ait données de l'insuffisance des moyens de Robespierre pour

conspirer, il en avoit du moins un bien puissant et bien efficace, c'étoit de savoir choisir les instrumens de sa tyrannie. Saint-Just, dont l'enthousiasme révolutionnaire ne connoissoit pas de bornes, dont l'humeur atrabilaire et vaporeuse n'étoit propre qu'à enfanter les idées les plus sombres, dont les demi-principes étoient si faciles à égarer, dont l'admiration exclusive pour Robespierre et Marat, donnoit déjà lieu à tant de préventions, dont le jeune cœur tressailloit à l'idée de la célébrité que donnoit la tribune nationale, et dont peut-être les premiers sentimens avoient été fortifiés par l'espoir de la régénération d'un grand peuple, par le prestige de l'amour, de l'humanité, et par la haine des tyrans, dont l'histoire des nations lui avoit offert les traits dans ses pages immortelles; Saint-Just, disons-nous, parut à Robespierre l'homme qui convenoit le plus à ses

desseins. Il le choisit donc pour être, après lui, le tyran de son pays.

Les premiers pas de ce conspirateur dans la carrière politique, ne furent marqués par aucun de ces succès brillans, qui présagent la célébrité et deviennent le gage d'une influence future : les agitations de la convention nationale, dans ses premières époques, semblèrent l'effrayer ; il paroissoit attendre, en quelque sorte, le triomphe de Robespierre, pour se montrer son partisan, et marcher audacieusement avec lui vers le crime. Cependant il étoit compté au nombre des fidelles montagnards, et il votoit toujours avec eux. On le connoissoit à peine, lorsqu'après le 31 mai il parut à la tribune avec ce langage d'audace qui ne le quitta plus : le premier rapport d'un grand intérêt qu'il fit, eut pour objet de faire déclarer traîtres à la patrie les députés de la Gironde, qui avoient

fui, et de faire décréter d'accusation ceux qui avoient été arrêtés et plongés dans les fers.

Dès lors la tâche d'envoyer à l'échafaud ses collègues, lui fut spécialement affectée.

Souvent en mission, il sembloit ne reparoître à la tribune que pour y désigner des conspirateurs, et les livrer à la hache des bourreaux; après avoir couvert de sang et de cachots les départemens confiés à son activité révolutionnaire, il revenoit seconder à Paris les sombres fureurs de Robespierre, et dénoncer avec une audace sans exemple ceux de ses collègues que ce tyran avoit proscrits.

C'est ainsi qu'il se chargea du fameux rapport qui précipita Danton, Hérault-Séchelles, Phelippaux, etc. sur l'échafaud. L'intrépidité qu'il mit dans cette lutte, qui étoit vraiment le coup de force de Robespierre, et l'atroce perfi-

die qu'il employa pour accélérer le jugement et le supplice de ces hommes, dont les réclamations vigoureuses pouvoient si fort compromettre le tyran, et dévoiler ses forfaits, lui valurent les honneurs du triumvirat. Dès lors il entra dans tous les secrets de la conspiration de Robespierre, et celui-ci lui en confia un des principaux ressorts, en partageant avec lui la surveillance de la police générale.

En servant les projets de Robespierre, Saint-Just avoit adopté la marche hypocrite de ce scélérat; son audace, ses crimes, ses atrocités, tout cela étoit justice, vertu, probité. C'étoit au nom de l'humanité, de la divinité même, *qu'il marchoit les pieds dans le sang et dans les larmes.*

Veut-on apprendre comment il avoit appris à tirer parti de l'abus suborneur des mots? Entendons-le tracer lui-même le caractère des conjurations. « Selon

» lui ; ce caractère est le déguisement : » on seroit imprudent d'annoncer ses » desseins et son crime ; il ne faut donc » point, ajoutoit-il, s'attacher à la sur- » face du discours, mais juger les hom- » mes par ce que la probité conseille ».

Si du caractère et des principes généraux de ce conspirateur, nous passons à des faits particuliers, on verra qu'il ne le cédoit en rien aux *Couthon*, aux *Maignet*, aux *Collot-d'Herbois*, aux *Carrier*, et à tant d'autres bourreaux de l'humanité, dont les forfaits épouvanteront les générations futures. Il sembloit avoir choisi les départemens voisins du théâtre de la guerre, pour y ajouter aux calamités qu'entraîne ce fléau, les malheurs d'une tyrannie intolérable. Ses vexations et ses atrocités, répandoient par tout, dans ce pays infortuné, le deuil et la consternation. Des peuplades entières fuyoient à l'approche de ce frénétique révolution-

naire ; et, dans leur désespoir, alloient chercher un asyle parmi les ennemis de leur patrie. Les départemens du Rhin n'avoient plus ni cultivateurs, ni artistes ; quelques hommes de sang régnoient sur des chaumières désertes et des villages abandonnés.

Parmi les moyens qu'il employoit pour réduire au plus affreux désespoir les infortunés habitans de cette partie de la France, les contributions arbitraires étoient le plus ordinaire ; il avoit imposé la ville de Strasbourg pour une somme de neuf millions, payables en vingt - quatre heures. Un banquier n'ayant pu trouver sur-le-champ trois cent mille livres, fut attaché, par ses ordres, pendant six heures à la guillotine ; d'autres furent jetés dans des cachots, et voués à la mort.

Saint-Just étoit en mission à l'armée du nord, lorsque des lettres pressantes de Robespierre le rappelèrent à Paris.

La grande époque où ce tyran devoit consommer son ouvrage, approchoit ; il avoit besoin de tous ses appuis, et la circonstance étoit trop décisive pour que Saint-Just n'y jouât pas le rôle qui lui convenoit. Il s'agissoit de dénoncer à la convention, et par conséquent de livrer à l'échafaud, les membres du comité de salut public, qui, depuis quelque temps, ayant séparé leurs intérêts de ceux de Robespierre, devenoient suspects à ce tyran. Plein de ce projet, et pour y préparer les esprits, Saint-Just, en arrivant, fit donner la plus grande publicité à un fait que voici.

Un officier autrichien, disoit-il, ayant été fait prisonnier dans une dernière action, lui avoit tenu ce propos : « Tous vos succès ne sont rien ; nous » n'espérons pas moins traiter de la paix » avec un parti, avec une fraction de » la convention, et de changer bien- » tôt votre gouvernement ».

En

En même-temps Robespierre qui, depuis long-temps n'avoit paru à l'assemblée, faisoit un discours, où il décrioit toutes les opérations du gouvernement, et déclamoit contre ses membres, après avoir préalablement vanté son incorruptibilité et sa vertu.

Mais le grand coup devoit être porté par Saint-Just ; il avoit déjà parlé à ses collègues du comité de salut public, d'un rapport qu'il devoit faire le 9 thermidor à la convention, et il n'avoit pas dissimulé que plusieurs membres du comité y étoient accusés et dénoncés. Alarmés de cette déclaration, ses collègues, réunis en séance le 8 au soir, lui dirent que sans doute il étoit de son devoir de dénoncer à la convention tout ce qu'il sauroit devoir compromettre la chose publique ; mais qu'auparavant il étoit juste d'examiner en commun les faits, afin de ne pas jeter le trouble.

Saint-Just répondit qu'il consentiroit volontiers à ce qu'on lui demandoit, s'il n'eut point envoyé les premières feuilles de son rapport à un de ses amis. —— En ce cas, répliquèrent ses collègues, faites-nous part de la conclusion. —— Saint-Just ne le voulut pas. Sur ces entrefaites, Collot-d'Herbois arriva au comité; en entrant, ses regards se portèrent sur Saint-Just, qu'il observa froidement. Saint-Just lui ayant demandé ce qui se passoit aux Jacobins. —— « Quoi! lui dit Collot-d'Herbois, » tu nous demandes ce qui se passe aux » Jacobins; n'es-tu pas le complice de » Robespierre? N'avez-vous pas combiné vos projets? Je le vois, vous » avez organisé un infâme triumvirat, » votre projet est de nous assassiner. » Mais, je vous le déclare, quand bien » même vous réussiriez, vous ne jouirez pas long-temps de vos forfaits; et » le peuple, qui ne tarderoit pas à être

» éclairé, vous mettroit en pièces ». A ces paroles véhémentes, Saint-Just pâlit et se déconcerta. —— Tu as dans ta poche, reprit un des membres, des notes contre nous; montre-nous-les. —— Saint-Just vida ses poches, et assura qu'il n'en avoit aucune. A cinq heures du matin, Saint-Just sortit du comité, et promit de revenir à onze heures, pour faire part à ses collègues du rapport qu'il devoit faire à la convention; mais il ne tint pas parole. A midi, le comité reçut une lettre de lui, ainsi conçue: —— « Vous avez flétri » mon cœur; je vais l'ouvrir à la con- » vention nationale ». —— En effet, Saint-Just se rendit dans l'assemblée, où il demanda à faire un rapport, du plus grand intérêt pour la chose publique.

Arrivé à la tribune, il y composa long-temps sa contenance, et après avoir déroulé un papier qui renfermoit

son discours, il parla à peu près ainsi :

« Je ne suis d'aucune faction. Je » viens vous dire que les membres du » gouvernement ont quitté la route de » la justice. Les comités de salut public » et de sûreté générale m'avoient char- » gé de faire un rapport sur les causes » qui, depuis quelque temps, semblent » tourmenter l'opinion publique..... » Mais je ne m'adresse qu'à vous..... » On a voulu répandre que le gouver- » nement étoit divisé.... Il ne l'est » pas..... ».

A ces mots il fut interrompu, comme tout le monde le sait, par Tallien ; et alors s'engagea la terrible discussion qui finit par la chute du tyran et de ses complices.

Pendant qu'elle dura, Saint-Just ne quitta pas un instant la tribune ; il laissoit la place libre aux orateurs qui s'y succédoient rapidement, pour ou contre Robespierre ; mais il s'en réservoit

constamment un coin, toujours prêt à reprendre la parole, et à continuer son discours, si les chances de la discussion le lui permettoient.

Nonchalamment appuyé sur un des côtés de cette tribune, il paroissoit presque insensible aux grandes scènes qui se passoient autour de lui, et dont il étoit le premier moteur; de temps en temps il lançoit des regards de dédain sur les principaux acteurs de cette journée; mais jamais il ne prit la parole, et le décret d'arrestation étoit lancé contre lui, sans qu'il eût opposé la moindre résistance aux accusations qui le motivèrent. On assure qu'on lui vit verser des larmes, mais c'étoit sans doute de rage: de loin sa figure paroissoit couverte d'une pâleur affreuse; à mesure que le dénouement de la discussion approchoit, sa contenance devenoit pénible et embarrassée. Sur la proposition d'un membre, et d'après le dé-

cret qui s'ensuivit, il déposa sur le bureau du président le discours qu'il tenoit dans ses mains, et dont il n'avoit lu que les premières phrases. Enfin, il quitta la tribune pour se rendre à la barre avec Robespierre et ses complices.

Depuis cet instant, tout lui fut commun avec ce monstre. A la maison commune, où il se rendit, il se constitua *le chef du comité d'exécution*, qui devoit préparer la mort et l'échafaud aux auteurs de la révolution du 9 thermidor. Mais il ne jouit pas longtemps de l'espoir de la vengeance; il fut arrêté dans le lieu même où il en méditoit les moyens. Bien différent de ses complices, qui, presque tous, cherchèrent à attenter à leur vie, il ne fit aucun mouvement pour se détruire. Ceux qui l'ont vu dans ce moment, assurent qu'il étoit d'un sang froid étonnant; il n'opposa aucune résistance à

ceux qui, les premiers, se saisirent de sa personne. Il demanda seulement qu'on ne lui fit point de mal, assurant que son intention n'étoit point de se défaire.

Le lendemain, sur la fatale charrette, il fut presque le seul dont la contenance étoit calme, et dont l'aspect n'offroit rien de hideux. Ceux qui l'avoient vu la veille à la tribune, et qui l'observèrent marchant à l'échafaud, retrouvèrent en lui le même sang froid, et la même expression dans les traits. Les malédictions que cent mille bouches lui adressoient à la fois, et de toutes parts, n'ébranlèrent en aucune manière son intrépidité; il considéroit tout avec des yeux où le calme se peignoit; la vue de l'échafaud ne lui causa aucun effroi; et chargé des crimes les plus odieux, tout dégoûtant du sang de l'innocence, il reçut la mort comme un homme vertueux, dont le sentiment

d'une conscience tranquille et sans remords, seroit la consolation et l'appui.

Précis historique des crimes de Payan, agent national de la commune.

Lorsque les symptômes de l'anarchie révolutionnaire s'annoncèrent par toute la France, il en fut de ce moment comme de celui qui précède un grand orage, où l'on voit la terre se couvrir d'une foule d'insectes rampans et venimeux; alors on vit sortir de leur obscurité une multitude d'hommes inconnus, qui, prenant tout à coup le masque du patriotisme et le langage hypocrite de la vertu, s'élancèrent, avides de sang et de richesses, dans la carrière politique, cherchant à se rallier aux tyrans de la France, afin de partager avec eux la dépouille de leur patrie, ou de

l'ensanglanter par leurs forfaits. Asyle de cette tourbe impure d'êtres immoraux, la société des Jacobins, où dominoit, à cette époque désastreuse, Robespierre, étoit comme le corps de réserve où ce tyran plaçoit à leur arrivée, les vils complices de son ambition, en attendant le moment de les faire servir efficacement à ses projets, et de les déchaîner dans la société pour y porter le ravage et l'effroi.

Parmi ceux que ce monstre y choisit, lorsqu'il fut question de composer son exécrable tribunal révolutionnaire, Payan, sorti des contrées méridionales de la France, mérita de fixer son attention : on a trouvé dans ses papiers, une liste, dans laquelle Payan étoit considéré par lui *comme un homme énergique et probe, capable des fonctions les plus importantes* (1).

(1) N°. 39 des pièces justificatives du rapport de Courtois.

On jugera si Payan répondit aux vues et à l'attente de Robespierre, tandis qu'il fut juré du tribunal révolutionnaire de Paris, par les leçons qu'il donnoit à un certain *Roman-Fourousa*, devenu membre de la commission populaire d'Orange, qu'un de ses amis lui avoit dénoncé comme un homme susceptible de quelque scrupule dans les fonctions de sa place, et trop ami des formes : voici comment Payan crut devoir le rassurer.

« J'ai été long-temps, mon cher ami, membre du tribunal révolutionnaire, et je crois, à ce titre, te devoir quelques observations sur la conduite des juges ou des jurés. Il est bon de t'observer d'abord, que les commissions chargées de punir les conspirateurs, n'ont absolument aucun rapport avec les tribunaux de l'ancien régime, ni même avec ceux du nouveau. Il ne doit y exister aucunes formes ; la conscience du

juge est là, et les remplace. Il ne s'agit point de savoir si l'accusé a été interrogé de telle ou telle manière, s'il a été entendu paisiblement et long-temps, lors de sa justification; il s'agit de savoir s'il est coupable. En un mot, ces commissions sont des commissions révolutionnaires, c'est-à-dire, des tribunaux qui doivent aller au fait, et frapper sans pitié les conspirateurs; elles doivent être aussi des tribunaux *politiques*; elles doivent se rappeler que tous les hommes qui n'ont pas été pour la révolution, ont été, pour cela même, contre elle, puisqu'ils n'ont rien fait pour la patrie. Dans une place de ce genre, la sensibilité individuelle doit cesser; elle doit prendre un caractère plus grand, plus auguste; elle doit s'étendre à la république. Tout homme qui échappe à la justice nationale, est un scélérat qui fera, un jour, périr des républicains que vous devez sauver. On répète sans

cesse aux juges : prenez garde ; sauvez l'innocence ; et moi je leur dis, au nom de la patrie : tremblez de sauver un coupable.

» Dans la position où tu te trouves, je soutiens qu'il est impossible, avec la plus grande sévérité, que tu condamnes jamais un patriote. Le tribunal est entouré d'hommes probes, de citoyens du pays même ; et la démarcation est tellement établie entre les amis de l'humanité et ses ennemis, que tu ne frapperas jamais que ses ennemis. Je t'en conjure, au nom de la république, au nom de l'amitié que je t'ai vouée, je t'en conjurerois au nom de ton intérêt particulier même, si l'on devoit en parler, lorsqu'il s'agit de l'intérêt général ; laisse des formes étrangères à ta place ; n'aies de l'humanité que pour ta patrie ; marches d'un pas égal avec tes collègues. Fauvetty sait l'impulsion qu'il faut donner au tribunal ; il a acquis l'estime

et

et l'amitié de tous les républicains. On applaudit toujours à sa justice ; et les aristocrates seuls, dont il détruisoit les partisans, lui reprochèrent sa rigueur. Il n'y a point de milieu, il faut être totalement révolutionnaire, ou renoncer à la liberté. Les demi-mesures ne sont que des palliatifs qui augmentent sourdement les maux de la république. Tu as une grande mission à remplir, *oublie que la nature te fit homme et sensible.* Rappelle-toi que la patrie t'a fait juge de ses ennemis. Elle élèvera un jour sa voix contre toi, si tu as épargné un seul conspirateur; et dans les commissions populaires, l'humanité individuelle, la modération qui prend le voile de la justice, est un crime. Je n'ai vu dans ces genres de tribunaux, que deux sortes d'hommes, les uns qui trahissoient les intérêts de la liberté, et les autres qui vouloient la faire triompher. Tous ceux qui prétendoient être plus

sages et plus justes que leurs collégues, étoient des conspirateurs adroits, ou des hommes trompés, indignes de la république. Choisis entre l'amour du peuple et sa haine. Si tu n'as pas la force et la fermeté nécessaires pour punir des conspirateurs, la nature ne t'a pas destiné à être libre. Tu sens, mon ami, que ces réflexions me sont inspirées par l'amour de la patrie, et par l'estime que j'ai conçue de toi; elles sont jetées à la hâte sur le papier, mais elles sont bonnes. Lis-les sans cesse, et surtout avant le jugement des scélérats que vous avez à frapper.

Salut et fraternité, PAYAN.

C'est avec de pareils principes que Payan exerça, pendant près d'un an, les fonctions de juré au tribunal révolutionnaire de Paris. Quelque utile qu'il fut dans ce poste, aux vues de Robespierre, il en fut cependant

tiré dans le mois de germinal, an II, et le comité de salut public le nomma agent national de la commune de Paris.

Il seroit infiniment curieux de tracer ici la conduite de ce nouveau magistrat, dans sa place d'agent national, si les bornes étroites que nous nous sommes prescrites, pouvoient nous le permettre : parmi les traits qui peuvent cependant intéresser par leur singularité, nous en citerons un.

On sait que dans tous les temps les femmes se sont réservées de tenir le sceptre de la toilette ; qui eut imaginé qu'un grave magistrat du peuple pût empiéter sur leurs droits, et faire de cette partie des jouissances du beau sexe, l'objet de sa surveillance révolutionnaire? Voici pourtant comment l'agent national, Payan, disserta un jour, en pleine séance du conseil général de la commune, sur ce sujet.

« Il est, dit-il, une nouvelle secte qui

vient de se former à Paris ; jalouse de se réunir aux contre-révolutionnaires par tous les moyens possibles, animée d'un saint respect, d'une tendre dévotion pour les guillotinés, ces *initiées* font les mêmes vœux, ont les mêmes sentimens, et aujourd'hui les mêmes cheveux. Des femmes édentées s'empressent d'acheter ceux des jeunes blondins guillotinés, et de porter sur leur tête une chevelure si chérie ; c'est une nouvelle branche de commerce, un genre de dévotion tout-à-fait neuf. Ne troublons point ces douces jouissances ; laissons, respectons même les perruques blondes. Nos aristocrates serviront du moins à quelque chose ; leurs cheveux cacheront les têtes chauves de quelques femmes, et la courte chevelure de quelques autres qui ne furent jamais Jacobines que par les cheveux ».

Cette harangue est ridicule sans dou-

te ; mais on la trouvera bien plus ridicule encore, quand on en connoîtra le véritable motif, qui répandit l'alarme parmi toutes les femmes en qui le goût des perruques commençoit à se manifester.

La maîtresse de Robespierre, par un de ces caprices ordinaires de la coquetterie, avoit imaginé, le jour de la fête à l'Être suprême, de cacher ses cheveux noirs sous une perruque élégante de longs cheveux blonds, et de se montrer, parée de cette coëffure, parmi les femmes qui composoient la société des triumvirs. La maîtresse, alors en titre, de Barrère, jalouse de ce raffinement de coquetterie, s'en plaignit à son amant, qui, sensible comme Jupiter aux plaintes de Junon, fronça le sourcil, et résolut de venger l'amour-propre outragé de son amante.

Il mande, en conséquence, l'agent

de la commune de Paris. « Sais-tu, mon ami, lui dit-il, quand il fut en sa présence, que l'aristocratie relève la tête ; qu'il s'établit une secte singulière et dangereuse : des femmes achètent les cheveux blonds des guillotinés, et s'en font faire des perruques, pour signal de ralliement dans leur dévotion, envers les ennemis de la république ; il faut arrêter ce désordre : un seul mot de ta part, à la commune, suffira ».

Barrère avoit le talent de présenter un objet sous tant de couleurs, que l'agent national le plus clair-voyant se seroit laissé tromper par ce ton de zèle et de vérité. Le lendemain, Payan embouchant la trompette des dénonciations, ne manqua pas de tonner contre les perruques blondes. Tout Paris, toute la France, fut entretenu solennellement de l'élégant édifice de la coiffure des femmes, pour satisfaire le dépit et

la jalousie d'une virtuose, et Barrère suffoquoit de rire quand il se rappeloit cette gentillesse.

On voit par ce trait que Payan étoit autant le vil instrument des atrocités sanglantes des oppresseurs de la France, que le ministre de leurs jeux ridicules. Sa tâche, à la commune, étoit surtout de célébrer comme un bienfait, le gouvernement de Robespierre, de préparer l'esprit du peuple aux exécutions sanguinaires qui convenoient aux vues de ce tyran, et de lui applanir, par tous les moyens possibles, le chemin de la dictature. Semblable à ses maîtres, il avoit adopté le langage de l'hypocrisie la plus perverse; à l'entendre, dans ses réquisitoires, la France n'avoit jamais eu un gouvernement plus juste, ni plus humain; tout avoit été remis dans l'ordre; la république entière étoit un temple consacré à la justice et à la probité; jamais la Divinité n'y avoit eu

un culte plus pur, ni reçu des hommages plus dignes d'elle.

« Autrefois, disoit-il, dans un discours prononcé dans le temple qu'on appeloit alors *de la raison*, l'esprit public étoit anéanti, le despotisme avilissoit tout, détruisoit tout; on voyoit *le brigandage uni avec le pouvoir;* tous les principes du gouvernement étoient corrompus; les caprices du despote tenoient lieu de toutes les lois; la tyrannie exercée à l'ombre de la justice, enlevoit aux tribunaux leur énergie, et aux particuliers leur liberté (1): il falloit une révolution aussi étonnante que la nôtre, pour parvenir à une résurrection morale, et perdre jusqu'au souvenir de nos mœurs ridicules et barbares.

---

(1) Ne seroit-on pas tenté de croire qu'il avoit puisé ces traits dans le tableau déplorable qu'offroit alors la France?

« Les méchans, ajoutoit-il, se rapprochent pour conspirer contre nous ; unissons-nous tous pour nous *insurger contre le vice.* Nous avons abattu les tyrans, détruisons la tyrannie des hommes corrompus ; nous avons conquis la liberté, rappelons-nous que les vertus en sont les conservatrices, et que tout partisan du vice est ennemi de la république ».

Quel homme honnête ne sent pas l'indignation s'allumer dans son cœur, en voyant un pareil langage sortir de la bouche d'un pareil scélérat ?

Si les succès eussent couronné l'ambition de Robespierre, il n'y a pas de doute que Payan n'eût joué un grand rôle sous sa dictature : il régnoit entre ces deux personnages une intimité et une confiance parfaites. Robespierre sembloit même avoir une sorte de déférence pour les avis et les conseils de Payan. C'est d'après ses notes qu'il fut

décidé qu'un tribunal révolutionnaire seroit établi à Orange, son pays natal, et voici la manière curieuse dont il en dressa le plan.

« Neuf ou dix mille prévenus à mettre en jugement ; l'impossibilité de les transférer à Paris, puisque cette translation exigeroit dans une distance de deux cents lieues, une armée pour escorte ; l'inconvénient de déplacer trente mille citoyens au moins, qui seroient appelés en témoignage, et parmi lesquels se trouveroient le petit nombre de fonctionnaires publics restés fidelles ; la désorganisation politique qui en résulteroit, voilà les motifs de l'établissement.

» Quant à l'organisation, on propose les articles suivans :

1°. Créer un tribunal révolutionnaire qui siégera à Orange, à l'effet de juger les contre-révolutionnaires du départe-

ment de Vaucluse, et ceux des Bouches-du-Rhône.

2°. Le composer d'un accusateur public et de six juges.

3°. L'autoriser à se diviser en deux sections en cas de surcharge de travail.

4°. Il jugera révolutionnairement, sans instruction écrite, *et sans assistance de jurés*.

5°. Nommer pour le composer,

Trinchard et Fauvetty, jurés du tribunal révolutionnaire de Paris, Milleret et Fourousa, connus par les citoyens, Payan, Crosmarie et Rouilhon, connus du citoyen Couthon, etc. »

Conformément à ces instructions de Payan, un tribunal révolutionnaire fut établi à Orange, par arrêté du comité de salut public, du 21 floréal an II : on y envoya les individus qu'il avoit désignés, et le 19 messidor suivant, Fauvetty lui écrivoit :

« Enfin, mon ami, nous allons, et

nous avons plus fait dans les six premiers jours de notre activité, que n'a fait dans six mois le tribunal révolutionnaire de Nîmes; enfin, la commission a pourtant rendu *cent quatre-vingt-dix-sept* jugemens dans *dix-huit jours*. Je te promets que nous mettrons dans le diabolique comtat, la *vertu et la probité* à l'ordre du jour, etc. »

D'un autre côté, le greffier du tribunal, en lui envoyant quelques exemplaires des premiers jugemens, lui disoit : « Tu les recevras exactement à l'avenir, et je me charge d'autant plus volontiers de cette tâche, que tu ne pourras voir *qu'avec plaisir tomber les têtes* contre-révolutionnaires. Neuf conspirateurs Orangeais ont déjà subi la peine due à leur crime : tu connois la position d'Orange ; *la guillotine est placée devant la montagne* ; on diroit que *toutes les têtes* lui rendent,

en

en tombant, *l'hommage qu'elle mérite. Allégorie précieuse* (1) pour de vrais amis de la liberté. Adieu, mon ami, compte que ça va, et que ça ira ».

En recevant ces lettres, combien l'ame féroce de Payan devoit s'applaudir de son ouvrage! aussi ce *régénérateur du midi* s'en faisoit-il un titre puissant auprès de Robespierre pour obtenir, soit pour lui ou ses amis, tout ce qui devenoit l'objet de leur ambition. Un de ses frères (1) fut nommé à la place de commissaire de l'instruction publique; ailleurs, il dresse une liste de citoyens où se trouvent des noms à jamais exécrables, et tous ces hommes sont bientôt établis les

(1) Quelle horreur! Ainsi on en étoit venu au point d'immoler des hommes à la Montagne, comme autrefois certains peuples immoloient leurs fils et leurs filles aux esprits malfaisans.

(2) Mis hors la loi le 9 thermidor.

juges de leurs semblables. Quels juges, ô grand Dieu! c'étoient les furies qui s'étoient emparées du siége de Minos et de Rhadamante.

Nous avons dit que Robespierre avoit une espèce de déférence pour les conseils de Payan; on va en juger par une courte analyse de la lettre, ou plutôt du plan de contre-révolution déjà cité dans l'histoire de Robespierre, que Payan lui fit passer à l'époque de l'affaire de Catherine Théos, et dont il semble que Robespierre se soit fait un texte de conduite dans sa marche.

On se rappelle que Robespierre heurta de front le comité de sûreté générale, dans le rapport que ce comité fit contre *Catherine Théos*; et qu'il en résulta du refroidissement entre les membres qui le composoient et Robespierre.

A ce sujet, Payan l'invitoit à faire faire un rapport important par le co-

mité de salut public pour détruire celui du comité de sûreté générale, un rapport, disoit-il, philosophique, présentant que cette conspiration étoit née des factions du royalisme et de l'étranger.

Quelle fureur ! Une vieille folle s'enferme dans son grenier, où elle s'amuse à distribuer à quelques fous comme elle, des bons de béatification pour l'autre monde ; et voilà que Payan imagine de ce sujet une double, une triple conspiration de factions réunies. C'étoit bien là le génie de Robespierre, qui cherchoit et vouloit faire voir par tout des conspirations.

Payan, après avoir rehaussé ensuite le comité de salut public aux dépens du comité de sûreté générale, ajoute qu'il vaudroit mieux qu'il y eût dans ce comité des hommes avec des talens médiocres, qui se laisseroient conduire par le gouvernement, que des hommes de

génie ; et que dans ce cas, tout iroit bien, et l'unité d'action sauveroit la patrie.

Voilà cette unité tant prêchée par Robespierre, que Payan déguise ici sous le titre d'unité d'action, tandis que dans ses pensées, comme dans celles de Robespierre, ce n'étoit que l'unité de pouvoir et de despotisme.

Seroit-il inconséquent, continuoit Payan, de présenter vaguement à ses amis des réflexions sur cet objet, et de leur faire sentir que le comité de salut public, après tout, sauveroit la patrie ?

Qui ne voit dans ces mots que Payan avoit entendu parler de l'unité de pouvoir dont le comité de salut public seroit d'abord le centre unique, et par suite Robespierre, et que ce plan étoit en tout celui de ce tyran, dont le dessein étoit d'amener peu à peu la chute du comité de sûreté générale, afin d'avoir ensuite un meilleur marché du co-

mité de salut public, quand il n'auroit en face que ce rival à quelques têtes ?

C'est ainsi que Payan écrivoit à Robespierre pour accélérer la marche de ce tyran dans sa carrière ambitieuse, et être à portée de partager bientôt avec lui la dépouille de la France. Et ce n'étoit pas seulement par des conseils qu'il cherchoit à lui faciliter la domination suprême, il exaltoit encore son orgueil par des éloges dont il savoit bien que la vanité de Robespierre rehausseroit le prix.

« Je n'ai pu, lui écrivit-il, entendre sans attendrissement plusieurs morceaux de votre rapport (sur l'existence de l'Etre suprême.) Le caractère de sensibilité avec lequel vous l'avez prononcé lui donnoit un nouveau prix ; c'est, sans contredit, le rapport le plus parfait qui ait été fait : les idées en sont grandes, neuves et sublimes, l'ironie y est maniée avec une noblesse, une fi-

nesse qui servira de modèle à nos orateurs : ce que vous dites surtout des rois doit produire un effet étonnant chez les peuples étrangers ».

En récompense de tant de dévouement, l'intention du tyran étoit de consacrer le pouvoir de la commune sur l'autorité départementale. Il paroît en effet que Payan devoit présenter une pétition à la convention, tendante à la suppression du département, comme autorité rivale, et lui proposer de nommer le département, commission des contributions publiques ; mais le 9 thermidor empêcha l'exécution de ce projet.

La conduite que tint Payan à cette époque, fut celle d'un homme qui avoit bien senti que son sort étoit lié à la destinée de Robespierre : aussitôt qu'il apprit les résultats de la séance du 9 thermidor, il s'empressa de se rendre au conseil général de la commune, pour y déterminer avec le maire, son

ami et son complice, Fleuriot-Lescot, les mesures qu'il seroit nécessaire de prendre pour faire triompher le tyran. Si les succès des moyens qu'il proposa eussent dépendu de lui, il n'y a pas de doute que la dernière heure de la liberté étoit sonnée pour la France, ainsi que celle de tous ses amis. Voici comment il s'exprima au milieu de la foule nombreuse que la nouveauté des événemens y avoit attirés.

« Citoyens, c'est ici que la patrie a été sauvée au 10 août et au 31 mai ; elle est plus que jamais en danger ; c'est ici qu'elle sera sauvée encore ; que les bons citoyens se réunissent donc à l'instant à la commune ; le danger est pressant ; déjà les meilleurs patriotes, les amis constans du peuple sont jetés dans les fers ; moi-même je ne suis arrivé jusqu'à vous qu'au milieu des assassins. Que nos mesures soient promptes et terribles ».

Aussitôt après il proposa, entr'autres mesures, les arrêtés suivans.

« Il est ordonné aux sections, pour sauver la chose publique, de faire sonner le tocsin et de faire battre la générale dans toute la commune de Paris, et de réunir leurs forces dans la place de la maison commune, où elles recevront les ordres du général Henriot.

» Le général Henriot se rendra sur-le-champ au comité d'exécution.

» Le général Henriot fera passer au comité d'exécution des fusils, des pistolets et des munitions.

» Le conseil général arrête que le commandant général de la force armée dirigera le peuple contre les conspirateurs qui oppriment les patriotes, et délivrera la convention nationale de l'oppression des contre-révolutionnaires ».

En même-temps il faisoit écrire à

tous les concierges des maisons d'arrêt la lettre suivante.

« Nous t'enjoignons, citoyen, sous ta responsabilité, de ne point recevoir aucun détenu, ni de donner aucune liberté que par les ordres de l'administration de police ».

Sur sa proposition, il fut encore arrêté que plusieurs membres de la commune se répandroient dans les sections de Paris, pour les exciter à l'insurrection.

Qu'une députation seroit envoyée aux Jacobins pour les inviter à fraterniser avec le conseil.

Et que les sections correspondroient de deux en deux heures avec la commune.

Ce fut lui qui proposa d'aller mettre en liberté le général Henriot, détenu au comité de sûreté générale, et que des commissaires, pris dans le sein du conseil, iroient, accompagnés de la

force armée, arracher des fers Robespierre et autres.

A l'instant où Robespierre parut dans le conseil, il se précipita au-devant de lui, le pressa dans ses bras, et le conduisit sur l'estrade du président, en lui renouvelant les sermens d'un dévouement éternel.

Payan, en un mot, n'oublia rien de ce qui pouvoit assurer le succès de cette journée ; mais il luttoit contre le génie de la liberté, qui devoit tourner contre lui et ses complices tous les efforts qu'ils faisoient pour l'anéantir.

Déjà des pressentimens affreux sembloient l'accabler. L'inquiétude se peignoit dans ses regards, et dans l'agitation extrême de ses mouvemens : rien ne s'exécutoit comme il l'auroit désiré ; il mêloit la fureur à son impatience : Henriot étoit un lâche, les sections des ramas de contre-révolutionnaires ; sa surveillance s'étendoit à tout ; nulle

fois il fit répéter au conseil le serment de mourir à son poste. — C'est ici qu'est le dépôt des vrais amis de la liberté, jurons de le défendre, s'écrioit-il. — Il alloit sur la place, il haranguoit la force armée, il exhortoit, il menaçoit..... Vains efforts ! Bientôt le cri de vive la convention se fit entendre sous les fenêtres de la commune. A ce cri, Payan frémit de rage et d'indignation : un instant après il se vit abandonné de tous ceux qui venoient de jurer avec lui de mourir à leur poste, de Robespierre lui-même qui essaya d'attenter à sa vie : seul alors, il conserva son audace, il courut aux armes pour défendre ses jours, mais il fut arrêté au même instant.

Ici finit son courage : le lendemain il parut, sur la charrette, pâle, défait et portant dans tous ses traits l'empreinte de l'abattement le plus profond ; à peine il osoit lever les yeux sur

la multitude, qui, après avoir contemplé le tyran, cherchoit à démêler ses principaux complices. Son nom retentit plusieurs fois au milieu des malédictions dont on couvroit de toutes parts cette horde d'assassins. Enfin il expia par sa mort les forfaits dont il s'étoit souillé, laissant à l'histoire un scélérat de plus à tracer.

Détails historiques sur la vie et les crimes d'Henriot, commandant-général de Paris.

PARMI les plats valets que Robespierre avoit tirés de la fange, du vice et du crime, pour les associer à ses projets sanguinaires, celui qui inspire le plus d'horreur est le trop fameux Henriot, commandant de la garde nationale de Paris. Jamais la nature n'avoit formé en effet une ame plus vile et plus propre à servir les fureurs de la tyrannie, en

en se prêtant à toutes les combinaisons de sa perfidie et de sa férocité.

Henriot appartenoit à des parens pauvres, mais pleins de probité. Il avoit passé la plus grande partie de sa jeunesse dans l'état de domesticité; il étoit, avant la révolution, laquais d'un conseiller au parlement; il obtint dans la suite, par le crédit de son maître, une place de commis à une des barrières de Paris : il occupoit encore cette place à la fin de l'année 1789.

Brutal, insolent, sans éducation, sans principes, Henriot n'avoit que des vices, et pas une bonne qualité. Il ne connoissoit de jouissances que celles que donne une vie crapuleuse, de langage que celui des tripots et des cabarets, et de frein que la crainte de la potence.

Quand la révolution fut toute entière livrée à l'intrigue et au crime, Henriot commença à jouer un rôle dans sa sec-

tion. Il s'y fit remarquer surtout par un acharnement féroce contre les riches et les propriétaires : voici, en toutes lettres, comment il y parla dans une occasion où il s'agissoit de mettre une taxe sur les riches : « Faisons des billets » sur chacun desquels nous mention- » nerons une somme ; nous irons en- » suite chez les riches un de ces billets » dans une main, et un pistolet de l'au- » tre. Nous dirons au riche : paie cela ; » s'il ne le paie pas . . . . hé bien, *nous* » *aurons le plaisir au moins de l'é-* » *gorger* ».

L'ardeur aveugle avec laquelle cet homme se portoit à adopter et à outrer toutes les mesures de cruauté mises en avant pour préparer le règne de la tyrannie, l'avoit déjà fait remarquer de Robespierre ; mais l'intelligence féroce qu'il avoit montrée à l'époque affreuse des massacres de septembre, le lui avoit rendu encore plus cher.

Henriot fut en effet un des bourreaux qui se signala le plus, et par le nombre des assassinats, et par son industrie à torturer les victimes : il avoit choisi pour théâtre de ses barbaries, la maison dite de Saint-Firmin; on l'en vit sortir en chemise, les bras nus, le visage, les cheveux, les mains, tout son corps dégoûtans de sang.

Depuis cette époque il étoit devenu l'ami, le confident, le favori, et l'un des exécuteurs de Robespierre. Sa section elle-même l'avoit choisi pour son commandant : il l'étoit encore lorsque le 31 mai arriva.

Au milieu des préparatifs qui se faisoient à la commune, sous les ordres de Chaumette, pour assurer le succès de cette épouvantable journée, on eut besoin de la présence du commandant général de la garde nationale parisienne; mais celui-ci ne s'étant pas rendu aux sommations de la municipalité, le con-

seil général proclama, à l'unanimité, Henriot commandant général provisoire, et c'est ainsi que l'exécution du complot formé par Robespierre pour affermir sa tyrannie, fut confiée à l'un de ses agens le plus dévoué et le plus capable de répondre à ses vues.

Tout le monde sait maintenant avec quelle audace ce digne ministre du plus sanguinaire des tyrans, se conduisit pour faire triompher la faction aux gages de laquelle il servoit; comment il arma cent mille hommes, qu'il disposa autour de la convention nationale, avec l'appareil militaire le plus formidable, pour l'effrayer, et lui arracher les décrets de proscription qui convenoient aux vues de Robespierre. Avec quelles imprécations féroces il excitoit au massacre des députés proscrits, les citoyens paisibles, qui, sans connoître le motif de l'insurrection, étoient devenus les instrumens de la tyrannie la plus odieuse.

—— Demandez, mes amis, leur disoit-il, en parcourant les rangs, demandez la punition des traîtres, des Brissotins et des Girondins; ce sont eux qui ont ouvert Condé à l'ennemi, qui ont préparé les malheurs éprouvés par l'armée du Nord; qui sont les auteurs des troubles de Lyon et de la Lozère, qui veulent anéantir Paris, et livrer la France entière aux tyrans coalisés. Défendons la montagne et les députés patriotes que ces traîtres veulent assassiner; portons aujourd'hui le dernier coup à cette faction scélérate; qu'elle soit anéantie!

Mais son dépit et sa rage furent au comble, lorsqu'au lieu de cette fureur qui présage des massacres, il ne vit par tout, dans la masse des hommes qu'il commandoit, que l'apparence du calme et du respect pour la représentation nationale. C'est alors que, retiré avec quelques affidés, qui, comme lui, étoient dans le secret de cette journée,

il s'emporta en insultes et en outrages contre les Parisiens, ajoutant qu'il *n'y avoit rien à faire avec de pareilles bûches.*

Pour ranimer l'énergie, il ordonna à un de ses amis de se transporter aux Jacobins, où étoit le foyer de l'insurrection.

Arrivé à la tribune, cet émissaire, après avoir fait le tableau de l'ignorance et de l'insouciance des citoyens, s'exprima ainsi : « J'ai vu le brave Henriot parcourir vainement les rangs, le sabre à la main, pour électriser les esprits. —— Qu'est-ce donc, se demandoit-on avec étonnement ? Que veut-on faire ? Et ce n'est qu'avec la plus grande peine que nous sommes parvenus à faire connoître à quelques-uns le but civique de l'insurrection.

« Je vois avec douleur, ajouta cet orateur, que la nuit est arrivée, et que nous sommes très-peu avancés : je

ne veux point jeter du découragement, mais il faut prévenir la lassitude ; prenez garde que les citoyens, après avoir soulevé une masse imposante, ne s'arrêtent ; nous pourrions dire alors, la république est perdue. Que les mesures les plus fortes et les plus vigoureuses soient adoptées, et que demain le soleil ne se lève pas avant que la liberté soit assurée ».

Henriot eut beau faire par lui ou par ses émissaires, le massacre projeté n'eut pas lieu, et il ne put servir qu'à demi les desseins de Robespierre. Il n'en obtint pas moins la récompense de ses services. Quelque temps après le 31 mai, les sections furent convoquées pour nommer le commandant général de la garde nationale de Paris ; les suffrages se trouvèrent partagés entre lui et Raffet ; enfin, il obtint, pour ainsi dire, à force ouverte, la majorité des voix, qui, dans une ville comme Paris,

n'excédèrent pourtant pas le nombre de six mille, et il fut proclamé commandant général de la garde parisienne.

L'histoire de sa vie, depuis cette époque jusqu'à celle de son supplice, est un enchaînement si révoltant de bassesses auprès de Robespierre et de ses complices, de cruautés envers les citoyens proscrits, de dissolutions et de débauches dans sa conduite privée, que nous croyons devoir en épargner à nos lecteurs le hideux tableau. Nous ne placerons ici que quelques ordres qu'il donnoit, en sa qualité de commandant général, et qui, par leur singularité, prouveront de quelle hypocrisie étoit capable cet homme, qui, à l'exemple de ses maîtres, osoit aussi parler de vertu, d'humanité et de liberté.

« Mes frères, disoit-il, à une époque où les assignats perdant de leur valeur, forçoient les ouvriers à exiger de plus

fortes journées, les ouvriers des ports n'ont pas donné l'exemple des privations que nous autres, *pauvres démocrates sans culottes*, avons contractées dès le berceau; ils exigent pour leurs journées un salaire trop fort, qui ne peut qu'occasionner la cherté des denrées, et priver nos pauvres mères de familles de celles de première nécessité. Vivons honnêtement, vêtissons-nous décemment et proprement; n'abandonnons pas nos vertus et notre probité; ce sont nos seules richesses; elles sont impérissables; fuyons l'usure; ne prenons pas les vices du tyran que nous avons terrassé; soyons toujours *aux yeux de l'univers*, ce que nous avons toujours été ».

« Des citoyennes, disoit-il dans une autre circonstance, indignes de ce nom, se font payer pour passer la nuit à la distribution du charbon. Viles égoïstes! vous n'êtes pas faites pour

rester à côté de nos vertueuses républicaines ; vous ne savez pas vous priver comme elles ; vous n'aimez pas, comme elles, *les bons magistrats* et les bonnes lois ; vous ne désirez pas, comme elles, de n'avoir à cette opération, qu'un officier civil et un ruban tricolor. Hé bien ! les républicains se coaliseront pour séparer et distinguer les bonnes d'avec les mauvaises. Les bonnes seront secourues, et la loi punira les méchantes ».

Voici comment il s'exprimoit le lendemain de la fête à l'Être suprême.

« La fête du 20 s'est passée avec beaucoup de décence ; la simplicité, les mœurs et *les vertus étoient en évidence* ; la représentation nationale, le ciel, la terre et toute la nature rendoient leur hommage à l'Être suprême : il ne faut plus, pour régler l'ordre et la marche de nos cérémonies religieuses, qu'une flamme tricolore, l'égalité,

la fraternité et l'amour de son pays ».

« Toutes les lettres anonymes adressées au général de Paris, disoit-il ailleurs, resteront au rebut ; les menaces et les injures des méchans sont trop méprisables pour occuper un instant les fonctionnaires publics. Quelques faux patriotes se rassemblent dans les cafés, et s'y comportent d'une manière très-indécente ; tous ceux qui aiment la patrie doivent arrêter cette espèce de perturbateurs, et les conduire au comité de sûreté générale : *celui qui méprise le gouvernement actuel est un agent de la faction anglaise et ministérielle* : mais qu'importe ! nous avons pour nous et pour notre gouvernement les hommes probes et vertueux de tous les pays ».

« Ailleurs il disoit : mes frères, je suis bien content de votre exactitude dans le service : c'est ainsi que les hommes vertueux doivent se conduire : lorsque

nous aurons séparé de la société les hommes sans mœurs, les perturbateurs, les fripons, alors la société sera heureuse. Ayez confiance dans *les vertueux montagnards*, dans *les infatigables magistrats* de la commune, (Chaumette et Hébert) ils préféreront tous plutôt la mort qu'un vil et méprisable esclavage ».

« Mes frères, écrivoit-il à l'époque fatale où les tyrans cherchoient à répandre le bruit d'une révolte dans les prisons, pour avoir un prétexte d'assassiner les malheureuses victimes qui y étoient détenues, mes frères, surveillons les prisons; il se trame dans ces asiles un complot contre la liberté; les détenus coupables veulent s'ouvrir les portes à quelque prix que ce soit, pour assassiner les représentans fidelles, et les meilleurs démocrates. Qu'ils tremblent, leur punition sera prompte, et la loi inexorable; *les juges sauront l'appliquer à propos* ».

Il

Il est facile de reconnoître à tous ces traits, l'élève et le disciple de l'hypocrite Robespierre. Vil instrument de ce monstre, Henriot se prêtoit à tout ce qui devoit concourir à l'affermissement de sa tyrannie; il avoit rempli de ses créatures les compagnies de canonniers de Paris; l'arsenal étoit à sa disposition; il commandoit à six mille jeunes Seïdes qui formoient le camp de la Plaine des Sablons; tous les ressorts de la force publique lui avoient été remis; ainsi, tandis que les comités révolutionnaires ne reconnoissoient que la voix de Robespierre, que Fouquier-Tinville immoloit à son gré tous ceux qui devenoient l'objet de ses soupçons ou de sa vengeance; que la société des Jacobins n'agissoit que d'après les impulsions de sa tyrannique volonté, et que la convention nationale elle-même plioit sous son redoutable empire, Henriot préparoit tous les moyens de réduire, par la

force, ceux qui auroient osé braver sa puissance.

Mais Henriot, comme tous les autres complices en chef de Robespierre, étoit un être aussi lâche que féroce : la chute de son maître le plongea dans un état de désordre et de trouble qui lui ôta jusqu'au souvenir des moyens puissans qu'il avoit entre ses mains pour le délivrer et assurer son triomphe ; il ne prit aucune des mesures qui auroient pu changer le 9 thermidor, en un jour d'horreur et de désolation pour la France entière. Un de ses aides-de-camp fut même obligé de lui écrire à la hâte ces mots : —Mon général, vu le rapport qui vient de m'être fait, je crois que vous feriez bien de monter à cheval, et de vous montrer dans Paris.—Et lui, après avoir rassemblé l'état-major dans la cour Saint-Martin, et dressé un ordre par lequel il instruisoit les chefs de la force armée, que le con-

seil général de la commune avoit arrêté que le commandant général dirigeroit le peuple contre les conspirateurs qui opprimoient les patriotes, et délivreroit la convention de l'oppression des contre-révolutionnaires, après avoir commandé une réserve de deux cents hommes prêts à marcher aux ordres des magistrats du peuple, et indiqué la commune pour point de réunion ; il se contenta de parcourir en forcené les fauxbourgs en criant : *aux armes*, et frappant à coups de sabre les citoyens que ses cris ne remplissoient pas de l'esprit de rage et de fureur qui l'animoit. Il laissa traîner de prison en prison Robespierre et ses complices, et bientôt après il fut arrêté lui-même dans la rue Saint-Honoré, avec quelques-uns de ses aides-de-camp, comme il exhortoit ceux qui s'attroupoient autour de lui de prendre les armes contre la convention, et de se rendre à la commune.

Conduit au comité de sûreté générale, il fut déposé dans la pièce qui précédoit celle où le comité tenoit sa séance : on lia ses deux bras avec une corde nouée par derrière, de sorte qu'il ne pouvoit faire usage de ses deux mains, fortement écartées l'une de l'autre : les aides-de-camp faits prisonniers avec lui, furent simplement attachés par les poignets.

Il étoit alors sept heures et demie du soir; il y avoit environ une heure qu'Henriot étoit au comité de sûreté générale, lorque les choses changèrent de face, et prirent pour un moment une tournure vraiment alarmante.

Marchant à la tête de douze cents hommes armés, que soutenoit un fort escadron de gendarmerie à cheval avec quatre pièces de canon servie par les canonniers les plus dévoués à Robespierre, Coffinhal, décoré de l'écharpe municipale, se présente à la porte du

comité de sûreté générale ; les membres de ce comité se crurent perdus, et leur effroi se propageant jusqu'au sein de la convention nationale, y porta le trouble et le désordre ; mais Coffinhal et sa troupe n'usèrent que d'une partie de leur avantage : après avoir désarmé, sans la moindre résistance, les gendarmes attachés à la convention, ils délièrent Henriot et ses aides-de-camp, et les emmenèrent avec eux à la maison commune. Il est incontestable que si après cette expédition ils se fussent portés dans la cour du château des Tuileries, et de là dans la salle de la convention, la journée étoit décidée, et le tyran triomphoit.

Ce fut là le seul trait de courage qui distingua les complices de Robespierre. Henriot ramené en triomphe à la maison commune, crut suppléer à sa première imprévoyance en prenant enfin un parti décisif ; mais il n'étoit plus

temps ; la convention nationale avoit prévenu l'audace des conjurés ; les sections étoient éclairées, et tous les bons citoyens s'étoient ralliés : les nouvelles tentatives d'Henriot ne firent qu'accélérer sa perte et celle de son parti. S'étant présenté sur la place du Carousel avec son état-major, et une suite assez nombreuse, en vain il essaya de soulever le peuple, et surtout les canonniers sur lesquels il comptoit le plus : des cris tumultueux étouffèrent sa voix ; les canonniers refusèrent de faire feu sur la convention ; en même temps il étoit mis hors de la loi par l'assemblée : le bruit de ce décret terrible acheva de le déconcerter ; il s'enfuit avec précipitation, et se réfugia de nouveau à la maison commune, où bientôt Robespierre et tous ses complices se trouvèrent enveloppés et prêts à tomber entre les mains de ceux qu'un instant auparavant

ils proscrivoient comme des factieux dignes du dernier supplice.

Plein de trouble, et frappé de terreur, Henriot cherchant son salut dans la fuite, se glissa dans un des couloirs de la maison commune; là il rencontra Coffinhal qui s'enfuyoit aussi. A l'aspect d'Henriot, qui, en sortant du comité, avoit garanti sur sa tête le succès de la conspiration, Coffinhal ne put contenir sa fureur. — Lâche! lui dit-il, voilà donc où ont abouti tes moyens si certains de défense! scélérat, tu n'échapperas pas à la mort que tu cherches à éviter! — En disant ces mots, il saisit Henriot par le milieu du corps et le précipita par une fenêtre du second étage de la maison commune.

Henriot tomba d'abord sur un toît, et de là dans une des rues étroites qui environnent la maison commune. Surpris et reconnu par quelques gendarmes, il se sauva dans un égoût à côté duquel

il étoit tombé, mais un gendarme enfonçant sa bayonnette dans l'égoût, lui creva un œil et le força de se rendre.

Le lendemain il parut sur la fatale charrette, n'ayant pour vêtement qu'une chemise et un gilet, et tout couvert de fange et de sang; sa chevelure, ses mains ensanglantées, un de ses yeux qui tomboit sur une de ses joues, tout cela formoit un tableau si dégoûtant et si effroyable, qu'on n'osoit le fixer longtemps. Le voilà, le voilà, disoit le peuple, tel qu'il étoit lorsqu'il sortit de Saint-Firmin, après y avoir égorgé les prêtres!

Son aspect, en réveillant par tout le souvenir affreux des épouvantables journées de septembre, attestoit une vérité terrible, que jamais les assassins de l'innocence n'échappent au châtiment qui les attend.

Enfin ce scélérat trouva le terme de sa vie mêlée de tant de crimes et d'hy-

pocrisie. Il périt sous le fer qui vengeoit à la fois tant de forfaits.

Notice historique des crimes de Dumas, président du tribunal révolutionnaire.

UN des complices de Robespierre qui inspirera le plus d'horreur, et dont le nom rappellera le plus de forfaits, c'est Dumas. Il n'est pas un homme sensible à qui ce scélérat n'ait fait répandre des larmes de douleur et de désespoir; il n'est pas une famille honnête et vertueuse qu'il n'ait plongée dans le deuil et la consternation : c'est lui que le tyran jugea digne d'exécuter, dans toute son étendue, la loi barbare du 22 prairial, et qui fit verser ces torrens de sang, qui, pendant six semaines, coulèrent sur l'échafaud où il égorgeoit ses victimes.

Le portrait de ce monstre est un des

plus hideux à tracer. Ailleurs, le fanatisme pouvoit, en exaltant les ames, leur donner ces dispositions atroces qui ont fait commettre tant de crimes; mais dans le cœur de Dumas il n'y avoit que la soif du sang, que la haine de l'humanité, que les impressions de la férocité la plus monstrueuse, que le mépris le plus formel de toute justice et de toute vertu, qui fussent le principe de sa conduite.

Il étoit né à Lons-le-Saulnier, dans le département du Jura, de parens honnêtes; il avoit reçu de la nature quelques talens; son éducation avoit été soignée; il exerçoit la profession honorable d'homme de loi; mais la perversité de son ame avoit étouffé tous ces germes de bienséance et de probité. On l'avoit vu au commencement de la révolution, favoriser le parti des émigrés, souper avec un de ses frères la veille de sa sortie de la France, puis se jeter dans le parti de ce

qu'on appeloit alors *fédéralisme*, puis se réfugier aux Jacobins pour s'y livrer à l'intrigue, et enfin devenir un des plus zélés partisans de la tyrannie de Robespierre.

Son dévouement aux intérêts de ce scélérat lui valut d'être associé aux bourreaux qui devoient former le tribunal révolutionnaire; il fut d'abord nommé vice-président de ce tribunal, et survivant ensuite à toutes les modifications que le caprice de Robespierre fit éprouver, à diverses époques, à cette société d'assassins, il parvint à mériter complettement sa confiance, et à obtenir l'emploi de président du tribunal révolutionnaire qu'il ambitionnoit.

Dans ce poste, il étoit à la fois l'espion de Robespierre auprès de ses collègues, le dénonciateur forcené des proscrits auprès des comités de gouvernement, leur accusateur à la tribune des Jacobins, et leur juge implacable

au tribunal. On l'a vu plusieurs fois, juger le lendemain comme conspirateurs, ceux que la veille il avoit dénoncés dans la société des Jacobins comme suspects. Ce tigre avoit fini par fouler aux pieds toute pudeur et toute bienséance. Tout couvert de sang, et après avoir envoyé à l'échafaud soixante victimes, il alloit le soir déclamer à la tribune des Jacobins contre l'insuffisance des moyens qu'avoit le tribunal pour *juger tous les ennemis de la liberté.* Son projet étoit de joindre à la salle où se tenoient les audiences, une partie de la grande salle du palais, pour y réunir à la fois cinq ou six cents victimes; et comme on lui observoit qu'un pareil spectacle pourroit à la fin révolter le peuple, — hé bien! dit-il, il n'est qu'un moyen de remplir notre but, sans inconvénient, c'est de faire dresser une guillotine dans la cour de chaque prison, et d'y faire exécuter,

exécuter, pendant la nuit, les prisonniers.

Ce conseil que Dumas donnoit à Fouquier-Tinville, en présence de Robespierre et de quelques autres affidés, auroit été infailliblement exécuté, si le 9 thermidor n'eût anéanti tous ces scélérats avec leurs complots. Dumas étoit encore sur son tribunal de sang, où il venoit de signer la mort de soixante victimes, lorsqu'il fut arrêté par des agens du comité de salut public.

Ne sachant pas ce qui venoit de se passer à la convention, et attribuant sa disgrace à l'humeur sombre et capricieuse de Robespierre, qui immoloit ses amis comme ses ennemis, on dit qu'il s'écria douloureusement : — *Je suis perdu.* — Il se souvint sans doute alors que Robespierre, dont la grande politique étoit de se servir d'hommes que, d'un mot, il pouvoit envoyer au supplice, avoit entre ses mains des pi-

ces qui pouvoient le conduire à l'échafaud. C'étoit Robespierre, en effet, qui par son crédit, étoit parvenu à étouffer les suites de dénonciations graves qui avoient été faites aux Jacobins contre lui, après s'être approprié toutefois les pièces qui servoient d'appui à ces dénonciations, et les avoir gardées pour s'en servir au besoin.

Mais dès que Dumas eût appris que sa disgrace lui étoit commune avec Robespierre, le calme rentra dans son ame; il fut conduit à Sainte-Pélagie, vers les quatre heures du soir; à sept heures, il n'y étoit plus; le concierge de cette prison, docile aux ordres de la commune, le laissa sortir sur la sommation de quelques individus envoyés par elle pour le relâcher. Dumas se transporta alors au rendez-vous général des conjurés; et comme on le savoit exercé aux opérations qui concernent un tribunal, on lui fit l'honneur de le charger de l'or-

ganisation de celui qui, après le triomphe de Robespierre, devoit exécuter ses vengeances. On doit juger quel eût été l'effet de ce choix, si le sort eut servi l'espoir de cette horde de cannibales.

Au moment de l'invasion de la maison commune par les troupes fidelles à la convention, Dumas laissa là son tribunal et ses plans, pour s'enfuir; il se glissa de couloir en couloir jusques dans un réduit obscur et isolé; mais il ne pût échapper aux recherches que l'on fit de lui : il fut trouvé dans son asile, et conduit, aux acclamations de tout le peuple, à la Conciergerie.

Le lendemain il comparut devant le tribunal que la veille il présidoit, pour y entendre son arrêt de mort. Etrange et bizarre effet des événemens qui signalèrent cette époque mémorable! Ce furent ses complices, ses amis, ou plutôt

les esclaves de ses volontés, qui l'envoyèrent à l'échafaud.

En marchant au lieu du supplice, Dumas étoit l'objet des imprécations particulières de la multitude. — Le voilà, s'écrioit-on, ce bourreau, cet assassin de l'innocence; va, monstre! va, scélérat, présider les furies de l'enfer. Par tout il fut accueilli par des huées et des malédictions, que sa contenance hagarde et furieuse redoubloit encore. Sa tête tomba une des dernières. Elle étoit aussi hideuse que son ame; elle révolta la multitude, effrayée encore du souvenir de sa férocité.

Tableau des crimes de Fleuriot-Lescot, Maire de Paris.

FLEURIOT-LESCOT étoit né en Autriche : la révolution, en se développant, lui parut propre à favoriser quelques

projets de fortune qu'il avoit conçus pour s'arracher à l'état de pauvreté dans lequel il vivoit à Paris; en conséquence il emprunta le masque du patriotisme, et se lança dans le tourbillon des intrigues sectionnaires, qui alors servoient de premier échelon pour parvenir aux emplois que donne la faveur populaire.

Fleuriot-Lescot tourna aussi ses vues du côté des Jacobins; il ambitionna d'être admis dans cette société; et il y fut reçu selon ses désirs; le rôle qu'il y joua, quelqu'obscur qu'il fut, le fit cependant distinguer de Robespierre: on prétend qu'aux témoignages de son admiration, et de son zèle pour ce vil intrigant, il ajouta quelquefois, vis-à-vis de ceux qui s'avisoient de contester devant lui l'incorruptibilité de Robespierre, des preuves qui firent plus redouter la vigueur de son bras que la force de ses raisonnemens.

Quoi qu'il en soit, il obtint la récompense de son dévouement, et il fut nommé l'un des substituts de Fouquier-Tinville lors de la première organisation du tribunal révolutionnaire de Paris. Fleuriot-Lescot remplit ses fonctions comme un homme qui vouloit, à quelque prix que ce fut, faire oublier son origine étrangère, et surtout se maintenir dans la faveur de ceux qui lui avoient si généreusement ouvert la carrière de la fortune.

Quoiqu'il fut sans talens, il avoit du moins ceux que donne une ame rampante et toujours prête à tout sacrifier aux caprices de la tyrannie. A la faveur de ces dispositions, il sut gagner la confiance de Robespierre, et lorsque ce tyran voulut organiser toutes les autorités constituées de Paris dans le plan de sa conjuration, il le fit nommer maire de Paris, non comme un homme qui pouvoit le servir dans cette place par

ses talens, mais comme un esclave dont il pourroit disposer à son gré, et qu'il pourroit faire mouvoir selon ses fantaisies et ses besoins.

Robespierre ne fut pas trompé dans son attente. Fleuriot-Lescot, loin d'abuser des droits et des prérogatives de sa place, n'en devint que plus dévoué à son protecteur; rien ne se faisoit à la mairie dont Robespierre ne fut instruit. Ce vil courtisan sembloit craindre en quelque sorte de respirer sans l'aveu de son maître; il le préconisoit avec une lâcheté révoltante; ses discours à la municipalité ne respiroient que bassesse et flatterie. Il auroit immolé sans remords l'univers entier aux caprices du tyran, pourvu qu'il eût conservé sa faveur.

Il savoit bien que Robespierre n'avoit, pour le perdre, qu'à rappeler qu'il étoit Autrichien, et que d'un mot, il pouvoit le confondre avec la faction de l'étranger. Ces pensées le rendoient en-

coreplus rampant et plus soumis ; quelle humiliation pour une ville comme Paris, d'avoir pour premier magistrat un homme capable de cet avilissement !.. Mais éloignons une pareille idée. Fleuriot-Lescot n'étoit pas le maire des Parisiens, il étoit le maire des brigands qu'on avoit mis à la tête de la commune de Paris.

Cet homme étoit si généralement méprisé, même par son parti, qu'à peine on daignoit se souvenir qu'il étoit maire de Paris, dans les occasions où il s'agissoit de faire intervenir sa qualité. C'étoit Payan qui avoit la grande influence, quant à lui il n'avoit guère que les honneurs de la représentation, et d'autres fonctions à remplir que de donner l'exemple d'un dévouement servile à Robespierre.

Il se traînoit ainsi de lâchetés en bassesses, lorsque le 9 thermidor vint l'envelopper dans la catastrophe des tyrans

qu'il servoit. On doit pourtant avouer qu'il fut un de ceux qui montrèrent le plus de caractère dans cette circonstance décisive. A peine le bruit de ce qui se passoit à la convention parvint jusqu'à lui, qu'il s'empressa de se rendre à la maison commune, et d'y rassembler les membres épars du conseil.

Le discours qu'il prononça quand ses collègues se trouvèrent réunis, fut celui d'un homme qui étoit bien décidé à subir les chances du parti pour lequel il combattoit; il rappela la gloire que la municipalité de Paris avoit eue de concourir au triomphe de la liberté aux époques mémorables du 10 août, et du 31 mai; il chercha à ranimer l'énergie des membres du conseil, et prenant dans ses mains le tableau qui représentoit les droits de l'homme, il s'écria avec chaleur : « Quand le gouvernement » viole les droits du peuple, l'insurrec- » tion est pour le peuple, et pour chaque

» portion du peuple, le plus sacré et le » plus indispensable de ses devoirs ».

Quelqu'un s'étant plaint que la feuille sur laquelle les membres du conseil arrivans s'étoient inscrits, avoit été soustraite, il dit : — Non, on ne nous ravira pas l'honneur d'avoir concouru aujourd'hui aux succès de la liberté sur la tyrannie et l'oppression : je propose que la liste soit renouvelée, afin que, déposée aux archives, elle atteste à jamais la fidélité des vrais amis de la patrie. — Et il s'inscrivit le premier sur la nouvelle liste.

Il sembloit avoir réservé tout l'énergie dont il étoit capable pour cet instant critique et décisif. Ce fut lui qui ordonna qu'on sonnât le tocsin de la maison commune, qu'on fermât les barrières, et qu'on fît avancer du canon sur la place de grève et sur les quais. On conduisit devant lui un concierge de la force, qui n'avoit pas voulu reconnoître

les ordres de la municipalité ; à son aspect Fleuriot-Lescot devint furieux ; s'il n'eut été retenu, il auroit immolé cet infortuné geolier, qui, tremblant de frayeur, demandoit à ses pieds grâce et pardon.

Lorsque Robespierre entra dans la salle du conseil, Fleuriot-Lescot, ivre d'alégresse, se précipita au-devant de lui, et l'appelant le sauveur de la liberté, il le fit asseoir dans son fauteuil, et fit prêter devant lui le serment de mourir pour sa defense.

Un officier porteur d'un ordre de la convention nationale s'étant présenté au conseil, il arracha de ses mains l'ordre qu'il lui présentoit, et après l'avoir déchiré, il traita cet officier de scélérat, ordonna qu'il fût dégradé à l'instant et conduit à la commission d'exécution.

Il couvrit également d'outrages un commandant de section qui avoit refusé d'envoyer ses canons à la commune,

et le fit traîner sur-le-champ en prison.

Quelque temps après on apperçut au coin d'une des rues qui donnent sur la place de grêve, des commissaires de la section des Arcis qui faisoient la proclamation de la convention nationale. Aussitôt le maire ordonne qu'on aille arrêter ces insolens proclamateurs : plusieurs membres se lèvent et bientôt après reparoissent amenant avec eux les commissaires de la section ennemie. Dès qu'ils sont en présence du conseil, Fleuriot-Lescot écumant de rage, épuise sur eux toute sa colère ; et les menaçant du plus terrible supplice, il les renvoie à la commission d'exécution.

Mais le moment de la défaite approchoit : tout à coup on entend un coup de pistolet qui part d'un des couloirs voisins. A ce bruit, Fleuriot-Lescot descend avec précipitation de sa place, court

court vers l'endroit d'où le coup étoit parti, et reparoit aussitôt pâle et tremblant, en s'écriant : *Tout est perdu.*

Depuis cet instant le découragement entra dans son cœur ; la dispersion générale de ses complices, leur arrestation, les cris tumultueux qui retentissoient autour de lui, tout cela le plongea dans de vives alarmes ; enfin il subit le sort commun. Conduit à l'échafaud il eut sous ses yeux le spectacle du supplice de tout les conjurés ; en sa qualité de maire de Paris, il fut exécuté le dernier, après avoir été l'objet, non pas à la vérité de l'exécration générale, comme les tyrans dont il avoit été l'instrument, mais du plus profond mépris, châtiment inévitable des hommes qui, comme lui, se rendent les agens de la tyrannie.

Notice sur les crimes de Coffinhal, Président du tribunal révolutionnaire.

PIERRE-ANDRÉ Coffinhal, après avoir passé par toutes les charges révolutionnaires de sa section, où d'abord il avoit exercé la profession de médecin, et ensuite celle d'homme de loi, étoit enfin parvenu à la place de président du tribunal révolutionnaire de Paris. Les détails de sa barbarie dans ce poste sont d'une telle atrocité, qu'il faut avoir vécu dans ces temps malheureux pour les croire. La postérité aura peine à concevoir qu'un homme exerçant les fonctions déjà si redoutables de juge, ait pu mêler le sarcasme aux arrêts de mort qu'il prononçoit, et insulter à l'infortune des condamnés en les envoyant au supplice.

Mais ces temps où l'on avoit si fastueusement mis la probité et la vertu à l'ordre du jour, n'avoient rien de commun avec les fastes les plus extraordinaires des sociétés humaines : il étoit réservé aux hommes qui se disoient les enfans de la liberté, de surpasser tout ce que les siècles des Néron, des Phalaris, et des Tibère, avoient conçu d'horreurs et exécuté de forfaits.

Coffinhal, assis sur son tribunal de sang, et lançant des arrêts de mort, ressembloit plutôt à un baladin obscène, qui rassemble autour de lui des spectateurs avides de pasquinades, qu'à un juge devenu l'arbitre de la vie de ses semblables : la taille des malheureux qu'on amenoit devant lui, leur physionomie, leur tristesse, le calme qu'ils montroient, leurs réponses, leur silence, tout, jusqu'au son de leur voix, servoit à ce tigre de sujets de sarcasme et de raillerie. Il outrageoit la beauté

par des propos indécens, les talens par des plaisanteries grossières, la vieillesse par des dédains atroces, l'innocence par des soupçons injurieux; si les prévenus vouloient parler, il leur disoit d'une voix terrible : — Tu n'as pas la parole. — S'ils se taisoient, ils conspiroient dans le silence.

Un jour, il venoit de condamner un maître en fait d'armes : — Pare cette botte-là, lui dit-il, en éclatant de rire. — Une autre fois il dit à des malheureux qui attendoient avec calme l'arrêt de leur destinée : — Vous seriez bien étonnés si je vous annonçois que vous allez être acquittés; et après avoir gardé pendant quelque temps le silence, comme pour s'amuser de leur contenance, il leur annonça leur condamnation.

O honte ! ô douleur ! l'exécration des siècles suffira-t-elle pour venger de tels attentats !

Coffinhal fut le seul de tous ceux qui, au 9 thermidor, avoient été mis hors la loi, dont on ne put se saisir : après avoir épuisé sa rage sur Henriot, en le précipitant par une fenêtre ; il parvint à s'échapper ; et s'étant déguisé sous la forme d'un batelier, il alla se cacher dans l'île des Cignes au-dessous des Invalides. Il y resta deux jours et deux nuits sans prendre aucune nourriture ; et n'ayant pour asyle que quelques planches contre un déluge d'eau qui ne cessa de tomber pendant tout ce temps.

Le malheureux souffrant cruellement de la faim et de l'incommodité, qu'il recevoit de la pluie dont il étoit trempé, sortit de sa retraite ; il se rendit chez un particulier qu'il avoit eu autrefois pour ami. Ce particulier lui devoit 25 louis ; Coffinhal lui demanda du pain, des vêtemens et de l'argent. Mais cet ami le ferma sous la clef, et courut avertir la garde que Coffinhal étoit chez lui.

En se voyant arrêté, ce scélérat, osa se récrier contre la violation des droits de l'hospitalité et de l'amitié, comme s'il eût encore eu quelque titre aux liens sacrés de la morale sociale ! arrivé à la conciergerie, il demanda à boire et à manger, et raconta au concierge qu'on se feroit difficilement une idée des terribles angoisses, des douleurs cruelles d'esprit et de corps qui l'avoient torturé pendant les deux jours qu'il avoit passés dans l'île des Cignes. — La mort qu'on me prépare, ajoutoit-il, sera une douceur en comparaison de ce que j'ai souffert.

Lorsqu'il alla au supplice, il fut constamment l'objet des railleries de la multitude; les uns lui crioient : — Tu n'as pas la parole. — D'autres passant des bâtons au travers des barreaux de la charrette, et les présentant à la poitrine du patient, lui rappeloient ses insultes aux infortunés qu'il condamnoit, et lui

crioient : — Hé bien ! Coffinhal, que dis-tu de cette botte ? Pare celle-là.

Coffinhal regardoit de droite et de gauche, et levoit stupidement les épaules. Il marcha à la mort avec une sorte de courage, et la reçut avec assez de résolution.

Quelques réflexions sur Robespierre et ses agens.

Après avoir parcouru les détails de la vie des scélérats dont nous venons de rappeler les crimes et le supplice, on se demandera sans doute quel étoit le but que ces monstres se proposoient. Nous répondrons qu'il est démontré que Robespierre, le chef de cette horde de cannibales, en avoit un : il aspiroit au pouvoir dictatorial. Mais ses complices n'en avoient aucun. Ils n'étoient que des instrumens passifs, qu'il faisoit mouvoir à son gré Il étoit parvenu à leur

inspirer un fanatisme politique si aveugle, qu'ils commettoient de sang froid les plus grands crimes, et que plusieurs d'entre eux se faisoient même une gloire de publier leurs forfaits.

Certes, s'écrioit un jour avec enthousiasme un juré du tribunal révolutionnaire, *Robespierre doit être bien content de moi, car j'ai toujours voté pour la mort.*

Un autre juré, rentrant gaiement chez lui, dit à sa femme : *embrasse-moi, ma bonne amie, j'ai bien gagné aujourd'hui l'argent que la république me donne; je lui ai procuré plusieurs millions.* — Cet assassin avoit envoyé à la mort 40 infortunés, dont les biens avoient été confisqués.

Un proconsul dévoué à la faction de Robespierre, et chargé par ce tyran d'une mission secrète dans un département, calculoit tous les soirs, avant de se coucher, combien les arrestations

des suspects qu'il avoit ordonnées pendant la journée, produiroient à la république. Lorsque ses calculs ne montoient pas à un million, il s'écrioit douloureusement : *je n'ai rien fait aujourd'hui.* — DIEM PERDIDI!

Un agent de Robespierre envoyé dans plusieurs départemens pour former l'esprit public, disoit un jour à la tribune de la société populaire d'une ville riche et commerçante : — Mes amis, pour anéantir les ennemis de la liberté, je vais vous indiquer un excellent moyen : *il faut inviter les domestiques à dénoncer leurs maîtres, leur promettre secret et récompense.* —— Voilà ce que les agens de Robespierre appeloient *former l'esprit public.*

Si l'on pouvoit retracer tous les projets de barbarie et de férocité qui ont été discutés au milieu des nuits dans cette multitude innombrable de comi-

tés révolutionnaires qui couvroient la surface entière de la république ; toutes les trames ourdies pour immoler l'innocence ; tous les moyens atroces imaginés, pendant la tyrannie de Robespierre, pour faire couler le sang humain, afin de réduire la population de la France ; toutes les manœuvres enfin qui ont été employées pour tâcher de légitimer l'assassinat, on reculeroit d'horreur à la vue de ces tableaux épouvantables.

Nous nous bornerons, pour peindre en peu de mots cette horde de cannibales, à dire avec l'estimable auteur des Mémoires d'un Détenu, que ces machines à destruction, (les comités révolutionnaires) étoient la plupart composés d'hommes féroces ou stupides qui n'étoient pas dans le secret du tyran, et mettoient leurs fureurs à la place de celles de ce monstre. Comme rien n'égaloit la mobilité du gouvernement ré-

volutionnaire, ceux qui en étoient les agens s'empressoient de satisfaire leurs vengeances particulières; de là cette multitude d'assassinats juridiques qui ont effrayé la France et l'europe entière : de là cette foule de crimes et de forfaits inouis jusqu'à présent dans les annales des nations; de là enfin cette corruption totale de l'esprit public, cette démoralisation qui, en changeant toutes les idées, toutes les acceptions, n'ont donné que trop souvent le nom de vertu au crime.

Heureusement pour la France, et pour l'humanité, Robespierre s'est perdu par la bassesse et la férocité de ses agens et de ses complices; car on ne peut pas douter que les horreurs dont ces scélérats avoient épouvanté le monde, n'étoient que le prélude du plan infernal que leur chef avoit arrêté un mois avant le 9 thermidor. Grâces soient donc rendues au génie de la discorde,

qui a lancé ses serpens au milieu des rivaux du tyran, et les a portés à renverser l'idole qu'ils n'avoient encensée que trop long-temps : c'est en effet à ce génie, qui ne produit ordinairement que des maux, que la France doit l'espérance du bonheur qui a commencé à luire pour elle depuis la chute de l'insolent dictateur qui l'avoit asservie.

Puisse enfin le règne des lois immuablement affermi, éviter à ma patrie le retour des horreurs auxquelles elle a été exposée, et lui faire oublier tous les malheurs qu'elle a éprouvés!

Fin du Tome second.

J. P. MARAT.

Mlle AN.^ne CHARL.^otte CORDAY.

LES CRIMES
DE ROBESPIERRE,

ET DE

SES PRINCIPAUX COMPLICES;

Leur supplice ; la mort de MARAT ; son apothéose ; le procès et le supplice de CHARLOTTE CORDAY.

TOME III.

A PARIS,

Chez DES ESSARTS, Libraire, rue du Théâtre Français, N.° 9, au coin de la Place.

AN V. (1797 V. st.)

LES CRIMES DE MARAT.

Ce ne sera pas un des phénomènes les moins étranges de la révolution française que de voir *Marat*, sorti de la lie des plus vils intrigans, né sans talens et sans courage, rampant d'abord en courtisan avili dans les antichambres des grands, ne prêchant ensuite que le meurtre et l'anarchie, n'ayant d'autre arme que la calomnie la plus grossière, aussi hideux au physique que dans ses écrits, devenir le chef d'une secte nombreuse, l'idole d'une multitude immense, et s'élever de la fange du crime et de la bassesse, au rang de législateur et de représentant du peuple français. Si la postérité ne devoit pas être instruite par nos fautes et par nos malheurs, nous rougirions de re-

tracer de pareils souvenirs ; il faudroit effacer des pages de notre histoire, les jours où un pareil événement vint souiller le nom français, et le couvrir d'un opprobre éternel.

Mais il fut enfin de *Marat* comme de tant de scélérats qui, tirés de leur obscurité et de leur bassesse par une faction puissante, ont fini par usurper son crédit, pour asseoir sur ses ruines leur ambition aussi féroce qu'intolérable.

Marat, en prêchant du fond de son souterrein tous les crimes, en appelant le brigandage et le meurtre sur le sol de la France, servit long-temps une faction ambitieuse, dont l'intérêt suprême étoit de plonger la France dans une désorganisation totale, pour y placer son empire illégitime et criminel. Mais la lâcheté du chef de cette faction donna bientôt à *Marat* et à ses complices, la mesure de ce qu'ils pouvoient

pour leur propre ambition, en feignant de servir les intérêts de leur protecteur: à l'ombre de son crédit, et sous les poignards de septembre, ils se firent nommer à la représentation nationale, où brisant à la fois toutes les puissances amies et ennemies, ils déployèrent une tyrannie dont l'atrocité ne trouve pas d'exemple dans les fastes du despotisme le plus effréné.

Cependant il existoit au sein de la convention nationale des hommes qui, rougissant de siéger à côté de *Marat* encore tout dégoûtant du sang de ses victimes, réunirent leurs efforts pour détromper la multitude égarée, et effacer la honte d'un pareil choix, en dévouant au glaive des lois celui qui les avoit si long-temps et si impunément outragées.

Ce parti d'hommes courageux, que quelques historiens ont peint comme une faction, mais à qui nous ne crain-

drons pas de supposer des desseins plus généreux et des vues plus sociales qu'à la faction dont *Marat* étoit le chef, fut qualifié du nom de *girondin*, parce qu'il comptoit dans son sein, et parmi les plus ardens adversaires de *Marat*, les députés du département de la Gironde. Presque toutes les séances de la convention étoient marquées par une lutte entre ces deux partis, où l'on peut dire que l'excès de la lâcheté étoit aux prises avec les talens les plus brillans et la politique la plus astucieuse.

Il faut lire les séances de ces jours de scandale, pour se convaincre de l'acharnement avec lequel ces adversaires se poursuivoient, et de l'implacable animosité qui régnoit entre eux. *Donnez un verre de sang à ce cannibale, il en a soif*, disoit un jour *Vergniaud*, en désignant *Marat*, qui exhaloit à la tribune ses fureurs menaçantes. Ailleurs il le peignoit comme

l'auteur de tous les maux qui étoient prêts à plonger la France dans les horreurs de la guerre civile. Et après avoir fait le tableau de ce que lui et ses amis avoient osé dans les derniers jours de la législature, contre la cour encore toute puissante, il ajoutoit ces paroles foudroyantes pour *Marat*, à qui il les adressoit avec autant de talent que de vérité.

« Où étoient alors ces Brutus modernes ? Ensevelis dans d'obscurs souterreins, ils attendoient dans le silence de la terreur que l'orage politique eût fui de notre horizon, et ils n'en sortirent qu'à l'aurore des sanglantes journées de septembre : on préconise leur sagacité à lire dans l'avenir; n'est-il pas bien extraordinaire qu'on prédise l'incendie d'une maison, quand on y apporte la torche destinée à l'embraser ? Ils veulent la guerre civile ceux qui dénoncent et proscrivent chaque jour;

ils veulent la guerre civile ceux qui foulent aux pieds toutes les lois de la morale et de la justice ; ils veulent la guerre civile enfin ceux qui lèvent le poignard contre quiconque s'effraie de leurs principes, et n'est pas à la hauteur du brigandage et de l'assassinat. Parisiens ! ajoutoit-il, sortez enfin de votre stupeur, ou craignez que bientôt ces désorganisateurs n'aient à vous offrir pour nourriture que le sang et les cadavres de leurs victimes » !

Si nous voulions souiller notre plume des injures grossières que *Marat*, de son côté, prodiguoit chaque jour aux girondins, soit dans ses feuilles dégoûtantes, soit à la tribune, on verroit de quelle haine féroce étoit capable son ame. C'est surtout à la tribune des Jacobins qu'il se livroit à son implaçable ressentiment. Là, il exaltoit, un poignard à la main, ses nombreux admirateurs, les encourageant, au nom de

la liberté, au meurtre et à l'assassinat des infâmes rolandistes et girondins.

Dans l'attente des événemens que devoient produire ces scènes scandaleuses, tous les bons esprits gémissoient des plaies profondes qu'elles faisoient à la France, déjà si accablée sous le poids de ses malheurs. Tous ceux qui tenoient encore à l'ordre et aux idées de la sociabilité, désiroient en secret le triomphe du parti de la Gironde. Mais est-ce la vertu pacifique et confiante qui l'emporte, lorsque le crime veille et prépare ses poignards et ses échafauds ?

Cependant un jour sembla rendre à l'espérance les Français, lassés de tant de désordres : enhardi par l'impunité, soutenu par un parti considérable de factieux disposés à tous les crimes, et rassuré contre l'indignation de la multitude accoutumée à le croire son ami, *Marat* avoit entièrement jeté son mas-

que. Chaque jour ses feuilles retentissoient du cri de la guerre civile ; pour l'allumer avec plus de certitude, il falloit alarmer les citoyens aisés sur leurs propriétés, et les armer contre les pauvres aigris de leur infortune : le pillage fut donc ouvertement commandé par l'*ami du peuple*, et exécuté par les brigands à ses ordres; ce fut le 26 février 1793.

A ce signal, un cri d'indignation s'éleva, et retentit au sein de la convention nationale : une voix accusatrice se fait entendre, et un député de la Gironde, tenant une feuille de *Marat* à la main, monte à la tribune : — C'est vainement, dit-il, que nous cherchons loin d'ici les provocateurs des désordres qui nous indignent ; celui qui les a commandés, celui qui a donné le signal de la guerre civile, est ici au milieu de nous ; le voilà (en désignant *Marat*), je tiens la preuve de son crime; il suf-

ſira de l'entendre pour être convaincu de ses desseins perfides..

Après ces mots, l'orateur donna lecture d'un passage de la feuille de l'*ami du peuple* de la veille, conçu en ces termes :

« En attendant que la nation, fatiguée des désordres révoltans de l'agiotage et de l'accaparement, prenne elle-même le parti de purger la terre de la liberté de cette race criminelle, que des lâches mandataires encouragent au crime par l'impunité, on ne doit pas trouver étrange que le peuple, dans chaque ville, poussé au désespoir, se fasse lui-même justice : le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendroit les accapareurs, mettroit bientôt fin à ces malversations qui réduisent cinq millions d'hommes au désespoir, et qui en font périr des milliers de misère ».

Au milieu des cris d'indignation qui

succédèrent à cette lecture, *Marat* monta à la tribune pour se défendre.

« Une horde, dit-il, qui a voulu sauver le tyran; une horde qui veut aujourd'hui la contre-révolution; une horde qui me poursuit parce que je la découvre, demande à grands cris le décret d'accusation contre moi. Quel est donc mon crime? C'est d'avoir dit ce qu'un homme sensé doit dire quand les maux sont à leur comble. Je l'avoue, je n'ai vu qu'un moyen, celui de remettre au peuple le soin de son salut et de sa propre vengeance ».

A ces mots, *Marat* fut vivement interrompu; l'agitation devint extrême entre les deux partis, les menaces, les injures furent prodiguées de part et d'autre; cependant l'assemblée renvoya pardevant les tribunaux ordinaires la dénonciation contre *Marat*, et chargea le ministre de la justice de lui rendre compte, tous les huit jours, des

suites

suites de la procédure contre les auteurs, fauteurs et complices des désordres survenus à Paris.

Les choses étoient dans cet état, lorsque de nouvelles circonstances vinrent réveiller le soupçon de sa complicité avec la faction d'Orléans. Après une séance extrêmement orageuse, il fut décrété qu'il seroit arrêté et traduit à l'Abbaye, jusqu'au moment où le comité de législation seroit en état de faire un rapport sur les griefs qui lui étoient imputés.

On ne lira pas sans étonnement la réponse que fit *Marat* à ce décret.

« Puisque le sentiment de la pudeur, dit-il, n'a plus d'empire sur mes ennemis, je dois déclarer à la convention, que le décret n'a été sollicité qu'afin d'exciter de grands mouvemens dans Paris : *il ne me reste que le sentiment de l'homme de bien* ; c'est de braver leur fureur ».

Cependant, malgré cette résolution, *Marat* se renferma de nouveau dans un souterrein, où il ne fut pas possible de le découvrir, et le lendemain il écrivit à la convention que tant que ses ennemis ne seroient pas arrêtés, il sauroit se soustraire à la persécution qu'il éprouvoit; qu'avant d'appartenir à la convention, il appartenoit au peuple dont il étoit *l'œil*; qu'il alloit continuer de mettre à découvert les attentats des scélérats soudoyés; qu'à la vérité il ne vouloit pas que la convention fût dissoute, mais qu'il entendoit bien qu'elle fût purgée des traîtres qui la déshonoroient.

Le même jour, le comité de législation fit son rapport sur les dénonciations faites contre *Marat*; le rapporteur, après avoir établi, par les écrits même de ce député, qu'il avoit prêché le pillage, le meurtre, qu'il avoit appelé les poignards des assassins contre

la représentation nationale, demanda un décret d'accusation contre lui, et sa traduction pardevant le tribunal révolutionnaire.

Il est facile d'imaginer avec quelle fureur cette proposition fut accueillie par la montagne, où siégeoient les amis chauds de *Marat*, et par les tribunes aux gages de cette faction. Robespierre, écumant de rage, se déclara son défenseur. « Je n'ai jamais, dit ce digne émule de *Marat*, partagé les erreurs de celui que vous travestissez en conspirateur, mais je déclare que je le regarde comme un bon citoyen et un zélé défenseur de la liberté et de l'égalité ».

Néanmoins on procéda à l'appel nominal sur la question de savoir si *Marat* seroit décrété d'accusation; le tumulte inconcevable qui régnoit dans l'assemblée, l'interrompit souvent; enfin, après une nuit entière de trouble, de provocations et de désordre, la

convention nationale décréta *Marat* d'accusation, et ordonna qu'il seroit traduit pardevant le tribunal révolutionnaire.

Il venoit d'être organisé ce tribunal de sang; déjà il avoit signalé son existence affreuse par des jugemens atroces; en vain quelques membres de la convention s'étoient opposés à son établissement, en vain ils l'avoient peint comme un instrument des factions, toujours prêt à dévorer des victimes: Robespierre et ses partisans étoient parvenus à le faire créer et à le peupler de leurs créatures.

Avec un tel tribunal, l'avantage que le parti de la Gironde venoit de remporter sur la montagne, en faisant décréter *Marat* d'accusation, devoit nécessairement tourner contre lui; *Marat* triomphant, *Marat* acquitté par un tribunal, devoit acquérir une plus grande influence, et être à portée de

tramer avec plus de certitude la perte de ses ennemis; c'est ce que n'avoit pas prévu le parti de la Gironde, qui n'avoit peut-être consulté que l'orgueil d'humilier une faction qu'il haïssoit, dans celui qui en étoit le chef.

Lorsque les esprits furent bien disposés au tribunal révolutionnaire, *Marat* sortit tout-à-coup de sa retraite, et vint se livrer lui-même à ses juges. Ce fut le 24 avril 1793 qu'il parut à l'audience de ce tribunal.

« Citoyens, dit-il en entrant, ce n'est point ici un coupable qui paroît devant vous; c'est l'apôtre et le martyr de la liberté; ce n'est qu'un groupe de factieux et d'intrigans qui a porté un décret d'accusation contre moi ».

Après ce discours qui, comme l'on pense, fut couvert d'applaudissemens universels, le président demanda à *Marat* ce qu'il avoit entendu par cette phrase de son n°. 84, où il disoit que

si la démocratie ne l'emportoit pas, il faudroit bien que la nation se donnât un chef. — C'est une calomnie atroce, répondit *Marat* avec un ton dédaigneux; on a interprété comme on a voulu ce que je voulois dire; on a même poussé l'impudeur jusqu'à me prêter des intentions que je n'avois pas.

Satisfait de cette réponse dérisoire, le président l'interrogea encore pour savoir ce qu'il avoit entendu par cette autre phrase de son n°. 80, ainsi conçue: —Voilà les législateurs de l'empire français! je désire que le ciel les illumine et les convertisse: quant à moi, je n'attends d'eux rien de bon. — Bien loin, répondit *Marat*, d'avoir jamais voulu avilir la représentation nationale, je déclare que j'ai tout fait pour la rappeler à la dignité de ses fonctions. — Et chacune de ses paroles, semblable à ces oracles qu'attendoit avec impatience une multitude ignorante et égarée,

étoit accueillie par l'admiration, l'enthousiasme et les applaudissemens de l'assemblée.

Enfin le président, comme s'il eut épuisé tous les griefs contenus dans l'acte d'accusation, interpella *Marat* de déclarer s'il avoit quelque chose à ajouter pour sa justification.

A ces mots *Marat*, déroulant un papier, se mit à prononcer, avec un ton emphatique, un discours qu'il termina ainsi :

« Sans le droit essentiel de tout dire et écrire, comment un petit nombre de patriotes clair-voyans et déterminés, déjoueroient-ils les complots d'une faction nombreuse de machinateurs ? Qu'on en juge par ce qui nous arrive, si la faction des hommes d'état peut, sous un prétexte quelconque, m'expulser de la convention ou me faire périr; demain, sous d'autres prétextes, elle attaquera *Robespierre*,

Danton, Collot-d'Herbois, Panis, Lindet, Camille, David, Audouin, Laignelot, Meaule, Dupuis, Javogues, Granet, et tous les autres députés courageux de la convention ».

Il falloit être bien sûr de parler devant des amis et à des juges disposés à juger contre toute équité, pour montrer tant d'audace. Aussi *Marat* ne fut-il pas trompé dans son attente; son innocence ne fut pas même mise en doute.

Le tribunal l'acquitta de la manière la plus honorable, et aussitôt les applaudissemens les plus bruyans retentirent de toutes parts dans l'auditoire.

Élevé sur une table, *Marat* eut peine à obtenir silence. « Citoyens juges et jurés, dit-il enfin, le sort des criminels de lèze-nation est entre vos mains: protégez l'innocent et punissez le coupable, et la patrie sera sauvée ».

Alors commença la scène la plus

bizarre et la plus grotesque qui fût jamais.

Une multitude, ivre de joie et d'enthousiasme, franchit les barrières du tribunal, se précipita autour de *Marat*, et couvrant son front de couronnes et de branches de chêne qui se trouvèrent toutes prêtes, le porta en triomphe sur le grand escalier du Palais, où un orateur prenant brusquement la parole, ordonna à l'assemblée de rendre hommage à l'ami du peuple si injustement accusé, et de faire retentir son nom en signe d'alégresse.

Ce fut aux cris bruyans et mille fois répétés de *vive Marat! vive l'ami du peuple!* que le cortége s'achemina vers le lieu des séances de la convention. Pendant le trajet, il fallut que tous les citoyens, que le hasard ou la curiosité amenoient sur son passage, ôtassent leurs chapeaux, et les élevassent en l'air en criant *vive Marat!*

Cependant, caché presque tout entier sous les couronnes civiques qui ombrageoient son front, ou par les branches élevées sur sa tête, *Marat* étoit presque invisible; quand, par hasard pourtant, on pouvoit porter ses regards jusqu'à lui, on voyoit, à travers une foule immense, grossie de tout ce que la fange de Paris offre de plus crapuleux et de plus vil, un petit homme mal vêtu, d'une laideur hideuse, le disputant par sa difformité au cortége ignoble qui l'escortoit, affectant de la manière la plus ridicule, l'importance d'un triomphateur, et payant par des sourires protecteurs les applaudissemens que faisoient retentir autour de lui ses aveugles et stupides partisans.

C'est dans cet état que le cortége parvint à la convention. *Marat* entra dans la salle, après avoir eu la modestie d'ôter ses couronnes civiques de

dessus sa tête, et de les porter à sa main : poussé vers la tribune par la multitude qui vouloit encore le voir et l'entendre, il y monta et prononça le discours suivant :

« Législateurs du peuple français,

» Je vous présente en ce moment un citoyen qui avoit été inculpé et qui vient d'être complettement justifié : il vous offre un cœur pur; il continuera de défendre, avec toute l'énergie dont il est capable, les droits de l'homme, la liberté et les droits du peuple ».

Ici la salle retentit d'applaudissemens, les chapeaux furent agités à plusieurs reprises; on vit paroître des bonnets rouges en signe d'alégresse, et l'enthousiasme fut à son comble.

Marat voulut descendre de la tribune; mais le peuple l'y fit remonter pour entendre la réponse du président.

Sommé de répondre à *Marat*, le président soupçonné de girondisme, s'exprima ainsi :

« L'usage est de ne répondre qu'aux citoyens qui présentent des pétitions ; or *Marat* n'est point ici comme pétitionnaire », et il leva la séance, en laissant au peuple le soin de tirer la conséquence de son argument.

L'anathème contre les profanateurs de la vertu de *Marat* fut porté dans la société des Jacobins, le soir même de son triomphe, au bruit des applaudissemens universels, et du croulement d'une tribune ébranlée par la multitude et l'agitation des assistans.

Bientôt, en effet, sonna le tocsin du 31 mai, destiné à venger *Marat* et la montagne, et le grand œuvre de la proscription commença.

Comme l'histoire de la mort de *Marat* est essentiellement liée aux détails que nous venons de donner, nous croyons devoir placer ici le procès de Charlotte Corday, qui en contient toutes les circonstances.

Procès

Procès et supplice de Charlotte Corday.

C'EST une vérité confirmée par l'expérience de tous les temps et par l'histoire de toutes les nations, que ceux qui ont violé les droits de l'humanité, en organisant le meurtre et en commandant les forfaits, périssent tôt ou tard victimes de leur perversité. On n'a que trop de motifs pour placer Marat au rang de ces monstres; mais étoit-ce à une femme aimable, douce et sensible, à punir par un crime ce scélérat qu'attendoit l'échafaud, que poursuivoit déjà la sombre jalousie de Robespierre, et que la nature indignée précipitoit d'ailleurs à grands pas vers la tombe?

La mémoire de *Charlotte Corday* passera sans doute à la postérité; elle pourra bien y être embellie par des

éloges inspirés par l'enthousiasme, mais la saine philosophie ne partagera point cette admiration : son courage et son dévouement resteront à jamais flétris par la pensée affligeante, qu'en délivrant la France d'un monstre, *elle assassina.*

Charlotte Corday étoit née avec une ame sensible, vive et capable d'une détermination forte et soutenue ; elle avoit été élevée dans les couvens ; mais supérieure aux impressions minutieuses de cette sorte d'éducation, elle en avoit rapporté l'austérité des mœurs qui ne l'abandonna jamais. Elle avoit une sorte de prétention au bel-esprit ; nourrie de la lecture des philosophes modernes, et surtout de *Raynal*, dont elle aimoit à citer les maximes et les pensées, son ame s'étoit facilement ouverte au système des innovations politiques qui fermentoient depuis quelque temps en Europe. Son goût pour l'indépendance

lui avoit fait refuser plusieurs fois l'hommage des cœurs que ses charmes lui asservissoient ; elle craignoit d'être entraînée hors de ses goûts, soit par devoir, soit par bienséance, ou par excès de sensibilité. Elle avoit un respect profond pour les auteurs de ses jours : mais autant son ame sensible s'affectoit en faveur du malheur, autant l'injustice la soulevoit et l'irritoit : c'est alors, surtout, que se développoit ce principe d'énergie et de résolutions fortes, qu'elle étoit destinée à porter à l'excès, et dont elle devoit être la victime.

Avec ces dispositions, il n'est point étonnant qu'elle prît une part si singulière aux événemens qui signalèrent les premières époques de la convention. Depuis long-temps le nom de Marat lui étoit insupportable ; mais lorsqu'elle le vit maître, pour ainsi dire, des destinées de son pays, par les suites déplorables de la conjuration du 31 mai ; lors-

qu'elle vit les députés dont elle estimoit les opinions et les talens, proscrits, réfugiés dans sa ville, appelant vainement à leur secours les français-amis des lois, contre leurs oppresseurs et les tyrans de la France, lorsqu'elle vit le feu de la guerre civile pret à s'allumer dans sa patrie et a dévorer ses habitans, son indignation n'eut plus de bornes.

C'est dans ces circonstances que, tournant toute sa haine contre Marat qu'elle regardoit comme l'auteur de tous ces maux, elle conçut le dessein de le poignarder. Remplie de ce projet, elle partit de Caen le 9 juillet 1793, et arriva a Paris le surlendemain vers midi : elle alla loger à l'hôtel de la Providence, rue des Vieux-Augustins. Fatiguée de la route, elle demanda un lit, se coucha, et ne sortit de son appartement que le lendemain. Elle employa la matinée à remplir quelques commis-

sions dont elle s'étoit chargée en partant de Caen : parmi celles qui l'occupèrent le plus long-temps, il y en eut une qu'il est nécessaire de connoître, pour l'intelligence du procès. *Barbaroux*, l'un des députés proscrits par le 31 mai, et réfugié à Caen, lui avoit remis une lettre de recommandation pour Duperret, aussi député, lequel devoit la conduire chez le ministre de l'intérieur, et lui faire obtenir la remise de quelques papiers nécessaires à une certaine madame Forbin, ex-chanoinesse et résidant en Suisse ; les relations qu'elle eut avec Duperret à ce sujet et leur conformité d'opinions, formèrent entre eux une liaison de confiance ; on ne sait pas si *Charlotte Corday* lui fit part de son projet, mais ce qu'il y a de certain c'est qu'il se virent à plusieurs reprises, et que *Charlotte Corday* le pressa vivement d'aller joindre à Caen ses amis.

Le surlendemain de son arrivée,

Charlotte Corday se rendit, vers les huit heures du matin, au palais ci-devant Royal, où elle acheta un couteau à gaîne. Immédiatement après, elle prit un fiacre sur la place des Victoires et se fit conduire chez Marat, dont il ne lui fut pas possible d'avoir une audience, quelques instances qu'elle fit auprès des personnes qui l'entouroient, pour l'obtenir.

De retour dans son auberge, elle prit le parti d'écrire à Marat une lettre conçue en ces termes.

« A Marat,

« Citoyen,

» J'arrive de Caen; votre amour pour la patrie me fait présumer que vous connoîtrez avec plaisir les malheureux événemens de cette partie de la république; je me présenterai chez vous; ayez la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien; je

vous mettrai à même de rendre un grand service à la France.

Charlotte Corday ».

Et, dans la crainte que cette lettre fût suivie d'un second refus lorsqu'elle se présenteroit chez Marat, elle en avoit écrit une seconde plus pressante encore, qu'elle devoit remettre elle-même : la voici.

« Je vous ai écrit ce matin, Marat ; avez-vous reçu ma lettre ? je ne puis le croire puisqu'on m'a refusé votre porte ; j'espère que demain vous m'accorderez une entrevue ; je vous le répète, j'arrive de Caen ; j'ai à vous révéler les secrets les plus importans pour le salut de la république ; d'ailleurs, je suis persécutée pour la cause de la liberté, je suis malheureuse ; il suffit que je le sois pour avoir droit à votre protection.

Charlotte Corday ».

Mais cette seconde lettre devint inutile ; *Charlotte Corday* étant retour-

née vers les sept heures et demie du soir, au domicile de Marat, des femmes lui ouvrirent la porte ; et comme elle faisoit de vives instances pour pénétrer sur le champ auprès de Marat, celui-ci qui l'entendit de son bain où il étoit alors, et qui la reconnut pour celle dont il avait reçu une lettre, ordonna qu'elle fût introduite, et c'est ainsi qu'elle parvint à se trouver seule avec celui dont elle avoit juré la mort, malgré les dangers qu'elle avoit à courir dans l'exécution de ce projet.

Assise à côté de Marat, *Charlotte Corday* répondit, avec le plus grand sang froid, aux questions qui lui furent faites sur les députés qui se trouvoient alors à Caen, sur leurs noms, et ceux des administrateurs du Calvados; elle les nomma tous les uns après les autres; pendant ce temps-là ses regards se fixoient avidement sur Marat qui écrivoit leurs noms sur ses tablettes ; elle

choisissoit l'endroit où elle pourroit lui porter le coup de la mort. Enfin Marat lui ayant dit que ces députés et leurs complices ne tarderoient pas à être punis de leur rébellion; à ces mots elle tira de son sein le couteau qu'elle avoit acheté, et le plongea tout entier dans le cœur de Marat. Un seul cri lui échappa. *A moi, ma chère amie*, s'écria-t-il, *à moi!* à ce bruit, des femmes et quelques autres personnes entrèrent dans son cabinet : il n'étoit plus temps, Marat avoit déjà rendu le dernier soupir.

Tranquille et calme au milieu de l'effroi général, *Charlotte Corday* ne parut même pas songer à s'enfuir : elle reçut à la tête quelques coups que lui porta un voisin, que les cris avoient attiré. Cependant la force armée étant accourue, elle se mit sous sa protection : un officier de police dressa le procès verbal de l'assassinat; elle avoua

tout, elle déclara qu'elle étoit partie de Caen dans l'intention de tuer Marat : on lui fit lecture du procès verbal qui contenoit cette déclaration, elle le signa, et immédiatement après on la conduisit dans les prisons de l'Abbaye.

On jugera de la trempe du caractère de cette femme étonnante par la lettre qu'elle écrivit le lendemain et le surlendemain de son action à *Barbaroux*, l'un des députés proscrits, qui se trouvoit alors à Caen ; nous pouvons la citer avec d'autant plus de confiance, qu'elle a été collationnée avec exactitude sur l'original ; la voici mot pour mot.

« A Barbaroux.

» Aux prisons de l'Abbaye, dans la ci-devant chambre de Brissot, le second jour de la préparation à la paix.

» Vous avez désiré, citoyen, le détail de mon voyage ; je ne vous ferai pas grâce de la moindre anecdote. J'é-

tois avec de bons montagnards, que j'ai laissé parler tout leur content, et leurs propos aussi sots que leurs personnes étoient désagréables, ne servirent pas peu à m'endormir. Je ne me réveillai, pour ainsi dire, qu'à Paris. Un de nos voyageurs qui aime sans doute les femmes dormantes, me prit pour la fille d'un de ses anciens amis, me supposa de la fortune que je n'ai pas, me donna un nom que je n'avois jamais entendu, et enfin m'offrit sa fortune et sa main. Quand je fus ennuyée de ses propos : — Nous jouons parfaitement la comédie, lui dis-je, il est malheureux avec tant de talent, de n'avoir point de spectateurs; je vais chercher nos compagnons de voyage pour qu'ils prennent leur part du divertissement; je le laissai de bien mauvaise humeur ; la nuit il chanta des chansons plaintives, propres à exciter le sommeil : je le quittai enfin à Paris,

refusant de lui donner mon adresse, ni celle de mon père à qui il vouloit me demander. Il me quitta de bien mauvaise humeur.

» J'ignorois que ces messieurs eussent interrogé les voyageurs, et je soutins ne les connoître aucuns, pour ne point leur donner le désagrément de s'expliquer; je suivois en cela mon oracle *Raynal*, qui dit qu'on ne doit pas la vérité à ses tyrans : c'est par la voyageuse qui étoit avec moi qu'ils ont su que je vous connoissois et que j'avois parlé à *Duperret*.

» Vous connoissez l'ame ferme de *Duperret*, il leur a répondu l'exacte vérité; j'ai confirmé sa déposition par la mienne, il n'y a rien contre lui, mais sa fermeté est un crime. Je craignois, je l'avoue, qu'on ne découvrît que je lui avois parlé, je m'en repentis trop tard. Je voulus le réparer en l'engageant à vous aller trouver : il est trop décidé

décidé pour se laisser engager. Sûr de son innocence et de celle de tout le monde, je me décidai à l'exécution de mon projet. Le croiriez-vous ? *Fauchet* est en prison comme mon complice, lui qui ignoroit mon existence.

» Mais on n'est guère content de n'avoir qu'une femme sans conséquence à offrir aux mânes de ce grand homme. Pardon, ô humains ! ce mot déshonore votre espèce ; c'étoit une bête féroce qui alloit dévorer le reste de la France par le feu de la guerre civile. Maintenant, vive la paix !

» Quatre membres se trouvèrent à mon premier interrogatoire. *Chabot* avoit l'air d'un fou ; *Legendre* vouloit m'avoir vue le matin chez lui, moi qui n'ai jamais songé à cet homme ; je ne lui crois pas d'assez grands moyens pour être le tyran de son pays, et je ne prétendois pas punir tant de monde. Tous ceux qui me voient pour la pre-

mières fois prétendent me connoître dès long-temps. Je crois que l'on a imprimé les dernières paroles de Marat, je doute qu'il en ait proféré : mais voilà les dernières qu'il m'a dites. Après avoir écrit vos noms à tous, et ceux des administrateurs du Calvados qui sont à Évreux, il me dit, pour me consoler, que dans peu de jours il vous feroit tous guillotiner à Paris : ces derniers mots décidèrent de son sort. Si le département met sa figure vis-à-vis celle de *Saint-Fargeau*, il pourra faire graver ces paroles en lettres d'or.

» Je ne vous ferai aucun détail sur ce grand événement, les journaux vous en parleront. J'avoue que ce qui m'a décidée tout-à-fait, c'est le courage avec lequel nos volontaires se sont enrôlés dimanche 7 juillet : vous vous souvenez comme j'en étois charmée, et je me promettois bien de faire repentir *Pétion* des soupçons qu'il manifesta sur

mes sentimens. Est-ce que vous seriez fâchée, s'ils ne partoient pas, me dit-il? Enfin j'ai considéré que tant de braves gens, venant pour avoir la tête d'un seul homme, qu'ils auroient manqué ou qui auroit entraîné dans sa perte beaucoup de bons citoyens, il ne méritoit pas tant d'honneur. Suffisoit de la main d'une femme.

» J'avoue que j'ai employé un artifice perfide pour l'attirer à me recevoir; tous les moyens sont bons dans une telle circonstance. Je comptois, en partant de Caen, le sacrifier sur la cime de sa montagne, mais il n'alloit plus à la convention.

» Je voudrois avoir conservé votre lettre, on auroit mieux connu que je n'avois pas de complices; enfin cela s'éclaircira.

» Nous sommes si bons républicains à Paris que l'on ne conçoit pas comment une femme inutile, dont la plus

longue vie seroit bonne à rien, peut se sacrifier de sang froid pour sauver son pays. Je m'attendois bien à mourir dans l'instant; des hommes courageux et vraiment au-dessus de tout éloge m'ont préservé de la fureur bien excusable des malheureux que j'avois faits. Comme j'étois vraiment de sang froid, je souffris des cris de quelques femmes; mais qui sauve la patrie ne s'apperçoit pas de ce qu'il en coûte. Puisse la paix s'établir aussitôt que je la désire! Voilà un grand préliminaire, sans cela nous ne l'aurions jamais eue. Je jouis délicieusement de la paix depuis deux jours. Le bonheur de mon pays fait le mien; il n'est point de dévouement dont on ne retire plus de jouissances qu'il n'en coûte à s'y décider.

» Je ne doute pas que l'on ne tourmente un peu mon père, qui a assez de ma perte pour l'affliger. Si l'on y trouve mes lettres, la plupart sont vo

portraits ; s'il s'y trouvoit quelque plaisanterie sur votre compte, je vous prie de me la passer ; je suivois la légèreté de mon caractère. Dans ma dernière lettre, je lui faisois croire que, redoutant les horreurs de la guerre civile, je me retirois en Angleterre ; alors mon projet étoit de garder l'*incognito*, de tuer *Marat* publiquement, et mourant aussitôt, de laisser les parisiens chercher inutilement mon nom.

» Je vous prie, citoyen, vous et vos collégues, de prendre la défense de mes parens et amis si on les inquiétoit ; je ne dis rien à mes chers amis aristocrates, je conserve leur souvenir dans mon cœur, je n'ai jamais haï qu'un seul être, et j'ai fait voir avec quelle violence ; mais il en est mille que j'aime encore plus que je ne le haïssois. Une imagination vive, un cœur sensible promettant une vie bien orageuse, je prie ceux qui me regretteroient de la

considérer, et ils se réjouiront de me voir jouir du repos dans les champs Élisées, avec Brutus et quelques anciens. Pour les modernes, il est peu de vrais patriotes qui sachent mourir pour leur pays; presque tout est égoïsme. Quel triste peuple pour former une république!

» Il faut du moins fonder la paix, et le gouvernement viendra comme il pourra: du moins ce ne sera pas la montagne qui régnera, si l'on m'en croit; je suis on ne peut mieux dans ma prison; les concierges sont les meilleurs personnes du monde: on m'a donné des gendarmes pour me préserver de l'ennui. J'ai trouvé cela fort bien pour le jour, et fort mal pour la nuit. Je me suis plainte de cette indécence, on n'a pas jugé à propos d'y faire attention: je crois que c'est de l'invention de *Chabot*. Il n'y a qu'un capucin qui puisse avoir ces idées.

» Je passe mon temps à écrire des chansons; je donne le dernier couplet de celle de Valady à tout ceux qui le veulent; je promets à tous les parisiens que nous ne prenons les armes que contre l'anarchie, ce qui est exactement vrai ».

On voit, par cette lettre, que *Charlotte Corday* avoit déjà subi un premier interrogatoire; les députés de la convention qu'elle y désigne étoient membre du comité de sûreté générale, et c'est en cette qualité, et pour être à portée de donner le lendemain à la convention tous les renseignemens qu'elle pourroit désirer sur l'assassinat de Marat, qu'ils se présentèrent sans doute à l'Abbaye pour interroger *Charlotte Corday*.

Le lendemain 15 juillet, l'agitation fut extrême à la convention. La séance n'étoit pas encore ouverte, et déjà plusieurs sections assiégoient la barre pour

y déplorer la mort de l'ami du peuple et y exprimer leurs regrets.

L'une demanda pour lui les honneurs dus aux grands hommes. Une seconde, que l'assemblée décrétât le supplice le plus affreux pour son assassin.

Une troisième, exprimant sa douleur avec plus d'énergie encore, fit entendre ces mots. « Représentans, le passage de la vie à la mort est un instant bien court. Marat n'est plus ! ô crime ! une main parricide nous a ravi le plus intrépide défenseur du peuple..... Marat n'est plus ! il s'étoit constamment sacrifié pour la liberté ; voilà son crime..... Nos yeux le cherchent encore parmi vous..... ô spectacle affreux ! il est sur un lit de mort..... Où es-tu, David? tu as transmis à la postérité l'image de Lepelletier mourant pour sa patrie ; il te reste encore un tableau à faire. Et vous, législateurs, décrétez une loi de circonstance ; le supplice le plus affreux n'est

pas assez pour venger la nation d'un si énorme attentat ; anéantissez pour jamais la scélératesse et le crime ; apprenez aux forcenés ce que vaut la vie, et au lieu de la leur trancher comme un fil, que l'effroi des tourmens désarme les mains parricides qui menacent les têtes des représentans du peuple ».

Cependant l'inquiétude qui résultoit des récits vagues et incertains que l'on publioit sur la mort de Marat se peignoit dans tous les regards, lorsque *Chabot*, organe du comité de sûreté générale, se présenta à la tribune pâle, défait, et portant dans ses traits les signes de la plus profonde douleur.

Après avoir annoncé, dans un long préliminaire, que l'assassinat de Marat n'étoit que le prélude d'une vaste conjuration ourdie par les conspirateurs du Calvados, contre la montagne, dont les membres les plus courageux devoient successivement être égorgés ;

après avoir dit que ces conjurés entretenoient une correspondance criminelle avec des membres du côté droit, et dénoncé Fauchet, et plus particulièrement encore *Claude Duperret*, comme ayant eu des relations directes avec l'assassin de Marat, qui, le jour de son arrivée, lui avoit remis des papiers et des lettres de la part des députés réfugiés à Caen, Chabot continua ainsi :

« Ces conspirateurs se sont servis de l'instrument le plus facile à mouvoir, je veux dire de l'imagination d'une femme, qu'ils sont parvenus à fanatiser et à exalter à un point de délire inconcevable. Cette femme a l'audace du crime peinte sur la figure; elle est capable des plus grands attentats; c'est un de ces monstres que la nature vomit de temps en temps pour le malheur de l'humanité : avec de l'esprit, des grâces, une taille et un port superbes, elle pa-

roit être d'un délire et d'un courage prêts à tout entreprendre ».

Chabot raconta ensuite comment *Charlotte Corday* étoit parvenue à s'introduire auprès de Marat.

« J'ai assisté à l'interrogatoire de cette femme atroce, et je l'ai vue espérant encore la contre-révolution; car elle a eu pendant près d'une demi-heure les moyens de se détruire; et lorsqu'on lui a dit qu'elle porteroit sa tête sur l'échafaud, elle a répondu avec un sourire de mépris : elle compte donc encore sur l'exécution des complots dont on lui a farci la tête à Caen et chez *Claude Duperret*; mais nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour nous assurer de ces trames infernales, et les déjouer.

Ces derniers mots appeloient visiblement l'attention de l'assemblée sur les députés dénoncés par Chabot : on demandoit de toutes parts le décret d'ac-

cusation contre Duperret, lorsque celui-ci, paroissant à la tribune, sollicita la parole. L'assemblée exigea qu'il s'expliquât à la barre, et c'est de là que ce député se préparoit à se justifier, lorsque Chabot demanda qu'il lui fût permis de lui faire quelques questions simples et précises.

Autorisé par l'assemblée, Chabot parla ainsi à *Duperret*. — « Je te somme de dire si, jeudi au soir, tu n'as pas reçu un courrier extraordinaire de Caen, et si ce courrier n'est pas la femme *Corday*, assassin de Marat » ?

« Je vais répondre à Chabot, dit *Duperret*, ce que j'allois dire à la convention et à la tribune. Rentrant chez moi jeudi pour dîner, mes filles me remirent un paquet à moi adressé de Caen, renfermant des imprimés de cette ville, à moi adressés par *Barbaroux*, dans lequel paquet il y avoit une lettre de *Barbaroux*, que j'aurois pu soustraire, mais

mais que j'ai dans ma poche et que je communiquerai, afin que le public sache ce qu'elle contient. J'achevois de dîner lorsqu'on m'annonça la citoyenne qui avoit apporté chez moi ce paquet : je ne la connoissois pas : elle entre. — Est-ce au citoyen Duperret que j'ai l'honneur de parler ? — oui. — Je voudrois vous dire quelque chose en particulier. — J'entrai dans une chambre à côté ; je lui demandai des nouvelles de nos collègues de Caen : après qu'elle m'eût satisfait sur les personnes de ma connoissance ; je lus la lettre de Barbaroux en sa présence, il s'y trouvoit quelque chose qui la concernoit. Elle me pria de l'accompagner chez le ministre de l'intérieur, je lui dis : — la chose n'est pas possible en cet instant ; — Eh bien ce sera demain matin, si vous le voulez. Je lui dis : — oui, avec plaisir ; mais je ne sais où vous logez. — Elle me sortit une carte que voici, où

étoit l'adresse de la Providence, rue des Augustins. Je lui demandai son nom, elle sortit un crayon, et écrivit sur la même carte son nom. Cela résolu, elle se retira.

» En rentrant chez moi, je dis, la plaisante aventure! cette femme m'a l'air d'une intrigante; par les propos qu'elle m'avoit tenus; elle me paroissoit extraordinaire: j'ai vu dans ses raisons, dans son allure, dans sa contenance quelque chose qui m'a paru singulier: je saurai demain ce qui en est.

» Le lendemain j'allai chez elle; elle m'attendoit, nous nous rendîmes chez le ministre; mais il n'étoit pas visible, et nous fûmes renvoyés au soir, depuis huit heures jusqu'à dix. Je la reconduisis chez elle, j'y restai deux ou trois minutes, nous nous ajournâmes au soir.

» Ce fut dans la même journée que, par un décret sollicité par Chabot, on vint mettre les scellés sur ma correspon-

dance. Néanmoins le soir, je me rendis chez cette femme ; je lui dis : — je crains que ma présence chez le ministre, qui est d'un parti opposé au nôtre, ne vous soit plus nuisible qu'utile ; je vous conseille de prendre quelqu'autre pour vous accompagner. — Alors elle me dit ce qu'elle m'avoit déjà répété plusieurs fois : — citoyen *Duperret*, j'ai un conseil à vous donner, défaites-vous de l'assemblée, retirez-vous, vous n'y faites rien ; vous pouvez opérer le bien : allez à Caen où vous pourrez, avec vos collègues, servir la chose publique. — Je lui répondis : mon poste est à Paris, je ne prends aucune part aux délibérations, mais je suis à ma place, rien ne me la fera quitter. Elle me dit : — vous faites une sottise. — Je lui demandai si elle avoit des connoissances à Paris ; elle me dit qu'oui, mais qu'elle vouloit y rester *incognito*. Nous nous séparâmes. »

Les autres interpellations qui furent faites à Duperret ne roulèrent que sur l'usage qu'il avoit fait des lettres et imprimés qu'il avoit reçu de Caen. Quelqu'un lui ayant demandé si *Charlotte Corday* lui avoit parlé de Marat ? — elle ne m'a parlé de Marat, ni en portrait, ni en figure, répliqua Duperret.

« Il est *mathématiquement* démontré, dit *Couthon*, que ce monstre, auquel la nature a donné les formes d'une femme, est un envoyé de Buzot, Barbaroux, Salles, et de tous les autres conspirateurs qui se sont réfugiés à Caen; il est bien démontré que cet envoyé s'est concerté avec Duperret, et que la fin de la mission de cet envoyé étoit l'assassinat de *Garat*, de *Marat*, et peut-être de beaucoup d'autres patriotes : il faut donc que vous ordonniez dans cette séance, au tribunal révolutionaire, de faire le procès à cet assassin et à ses complices; je demande

en outre que Duperret soit décrété d'accusation, comme prévenu d'avoir participé à l'assassinat de Marat, et à la révolte des départemens ».

Le projet de ce décret fut adopté au milieu des applaudissemens de la montagne et des tribunes à ses gages.

Quant à Fauchet, que l'assemblée avoit forcé comme Duperret à descendre à la barre pour s'expliquer, il eut beau soutenir qu'il n'avoit jamais vu ni connu *Charlotte Corday*, il n'en fut pas moins envoyé à l'Abbaye.

Tels furent le rapport et les débats qui eurent lieu à la convention, le lendemain de l'assassinat de Marat.

Revenons à *Charlotte Corday*, qui, en vertu du décret de la convention, fut transférée dès le soir même à la Conciergerie. Rendue à elle-même dans cette prison, qui la rapprochoit de l'échafaud, elle reprit la lettre dont nous

avons déjà cité les commencemens, et la continua ainsi :

« Ici l'on m'a transférée à la Conciergerie, et ces messieurs du jury m'ont promis de vous envoyer ma lettre : je continue donc. J'ai prêté un long interrogatoire ; je vous prie de vous le procurer s'il est rendu public. J'avois une adresse sur moi, lors de mon arrestation, aux amis de la paix ; je ne puis vous l'envoyer ; j'en demanderois la publication, je crois, bien en vain. J'avois eu une idée hier au soir de faire hommage de mon portrait au département du Calvados ; mais le comité de salut public, à qui je l'avois demandé, ne m'a point répondu, et maintenant il est trop tard.

» Je vous prie, citoyen, de faire part de ma lettre au citoyen Bougon, procureur général syndic du département, je ne la lui adresse pas pour plusieurs raisons ; d'abord, je ne suis pas sûre

qu'il soit dans ce moment-ci à Évreux ; je crains de plus, qu'étant naturellement sensible, il ne soit affligé de ma mort ; je le crois cependant assez bon citoyen pour se consoler, par l'espoir de la paix ; je sais combien il la désire, et j'espère qu'en la facilitant, j'ai rempli ses vœux. Si quelques amis demandoient communication de cette lettre, je vous prie de ne la refuser à personne.

» Il faut un défenseur, c'est la règle ; j'ai pris le mien sur la montagne ; c'est *Gustave Doulcet* ; j'imagine qu'il refusera cet honneur ; cela ne lui donneroit cependant guère d'ouvrage. J'ai pensé demander *Robespierre* ou *Chabot* : je demanderai à disposer du reste de mon argent, et alors, je l'offre aux femmes et aux enfans des braves habitans de Caen, partis pour délivrer Paris.

» Il est bien étonnant que le peuple m'ait laissé conduire de l'Abbaye à la

Conciergerie : c'est une preuve nouvelle de sa modération ; dites-le à nos bons habitans de Caen : ils se permettent quelquefois de petites insurrections que l'on ne contient pas si facilement.

» C'est demain à huit heures que l'on me juge ; probablement à midi j'aurai vécu, pour parler le langage romain. Au reste, j'ignore comment se passeront les derniers momens, et c'est la fin qui couronne l'œuvre : je n'ai point besoin d'affecter d'insensibilité sur mon sort ; car, jusqu'à ce moment, je n'ai pas la moindre crainte de la mort : je n'estimai jamais la vie que pour l'utilité dont elle pouvoit être.

» J'espère que demain *Duperret* et *Fauchet* seront mis en liberté ; on prétend que ce dernier m'a conduit à la convention, dans une tribune. De quoi se mêle-t-il d'y conduire des femmes ? comme député il ne devoit point

être aux tribunes, et comme évêque il ne devoit point être avec des femmes; ainsi c'est une petite correction : mais *Duperret* n'a aucun reproche à se faire.

» *Marat* n'ira point au Panthéon, il le méritoit pourtant bien. Je vous prie de recueillir les pièces propres à faire son oraison funèbre.

» J'espère que vous n'abandonnerez point l'affaire de madame Forbin; voici son adresse, s'il est besoin de lui écrire : — A Alexandrine Forbin, à Mandresie, par Zurich, en Suisse. Je vous prie de lui dire que je l'aime de tout mon cœur. Je vais écrire un mot à papa : je ne dis rien à mes autres amis, je ne leur demande qu'un prompt oubli; leur affliction déshonoreroit ma mémoire : dites au général Wimpfen que je crois lui avoir aidé à gagner plus d'une bataille, en facilitant la paix. Adieu, citoyen, je me re-

commande au souvenir des vrais amis de la paix.

» Les prisonniers de la Conciergerie, loin de m'injurier comme ceux des rues, avoient l'air de me plaindre : le malheur rend toujours compatissant : c'est ma dernière réflexion.

Mardi 16, à huit heures du soir.

M.-C. Corday ».

Le même jour, *Charlotte Corday* écrivit à son père : voici le contenu de sa lettre.

« Pardonnez-moi, mon cher papa, d'avoir disposé de mon existence sans votre permission ; j'ai vengé bien d'innocentes victimes, j'ai prévenu bien d'autres désastres : le peuple un jour désabusé, se réjouira d'être délivré d'un tyran. Si j'ai cherché à vous persuader que je passois en Angleterre, c'est que j'espérois garder l'*incognito* ; mais j'en ai reconnu l'impossibili-

té. J'espère que vous ne serez point tourmenté; en tout cas vous auriez des défenseurs à Caen. J'ai pris pour défenseur *Gustave Doulcet :* un tel attentat ne permet nulle défense, c'est pour la forme. Adieu, mon cher papa; je vous prie de m'oublier, ou plutôt de vous réjouir de mon sort : la cause en est belle. J'embrasse ma sœur, que j'aime de tout mon cœur, ainsi que tous mes parens. N'oubliez pas ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

» C'est demain, à huit heures, qu'on me juge.

Ce 16 juillet 1793.

M.-C. Corday ».

Le 17, dès le matin, le concours fut prodigieux au tribunal; il n'étoit pas un individu dans Paris, qui ne désirât

voir et entendre cette femme, que la renommée peignoit avec des charmes si touchans et un caractère si extraordinaire : quoiqu'avec des motifs différens, l'empressement étoit égal, tant de la part des ennemis de Marat, que de la part de ses partisans. Vers les neuf heures du matin, *Charlotte Corday* parut devant le tribunal assemblé. Sa présence fit naître un murmure général ; il eût été difficile de dire quel sentiment l'occasionnoit, tant sa contenance calme, ses grâces, sa noble fierté inspirèrent d'étonnement et même d'intérêt.

Interrogée sur ses noms, âge, qualités, lieu de naissance et demeure :

Elle répondit se nommer *Marie-Anne-Charlotte Corday*, ci-devant d'*Armans*, native de la paroisse de Saint Saturnin des Lignerets, âgée de vingt-cinq ans, vivant de ses revenus, demeurant ordinairement à Caen, département

partement du Calvados, et logée depuis son arrivée à Paris, rue des Vieux-Augustins, hôtel de la Providence.

Un des greffiers donna ensuite lecture de l'acte d'accusation, contenant tous les faits dont nous avons déjà parlé, et concluant à ce que *Charlotte Corday* fût mise sur le champ aux débats, pour être jugée conformément aux lois du code pénal.

Vous venez d'entendre de quoi vous êtes accusée, dit le président; vous allez répondre aux charges qui seront portées contre vous.

La citoyenne *Évrard*, premier témoin, déposa que l'accusée s'étoit présentée le matin du 13 juillet chez le citoyen Marat, où elle déposante demeuroit, et que sur la réponse que ce député étoit malade, et ne pouvoit recevoir personne, elle s'étoit retirée en murmurant.

Tous ces détails sont inutiles, s'écria

vivement *Charlotte Corday*, en interrompant la déposition ; c'est moi qui l'ai tué.

Qui vous a engagé à commettre cet assassinat, lui demanda le président ? —ses crimes.—Qu'entendez-vous par ses crimes ?—les malheurs dont il a été cause depuis la révolution, et ceux qu'il préparoit encore à la France.—Quels sont ceux qui vous ont porté à commettre cet assassinat ?—personne, c'est moi seule qui en ai conçu l'idée.

Trois témoins parurent ensuite et déposèrent de divers faits qui avoient accompagné la mort de Marat. Interrogée, à chacune de ces déclarations, sur ce qu'elle avoit à répliquer, *Charlotte Corday* ne répondit que ces mots : Le fait est vrai.—Ce que dit le témoin est de la plus exacte vérité.—On ne peut pas être plus vrai dans ses dépositions.

Mais un 4e. témoin, employé à la

Mairie, ayant déclaré que l'accusée s'étoit présentée, il y avoit trois jours, à cet hôtel pour parler à Pache : — cela est faux, répliqua *Charlotte Corday*, je ne sais même pas où est la Mairie.

A ce témoin succéda *Marie-Louise Grolier*, tenant l'hôtel de la Providence, rue des Vieux-Augustins. Après avoir déposé de l'arrivée de *Charlotte Corday* à Paris, et de son séjour dans cette ville, elle ajouta qu'un particulier s'étoit présenté pour la demander.—C'est *Duperret*, dit *Charlotte Corday*.—Ne devoit-il pas vous conduire chez le ministre de l'intérieur, lui demanda le président ?— il m'y a effectivement conduite; j'y avois affaire pour obtenir des papiers à l'usage d'une de mes amies.—Qui vous a indiqué Duperret ?— c'est Barbaroux, à Caen.—Quel est en ce moment l'état de Caen ? — il y a un comité central de

tous les départemens qui sont dans l'intention de marcher sur Paris. — Que font les députés transfuges ? — ils ne se mêlent de rien ; ils attendent que l'anarchie cesse pour reprendre leur poste. — Barbaroux, lors de votre départ, étoit-il instruit de votre voyage ? — non, il m'a seulement recommandé de n'être pas long-temps en route. — Qui vous a dit que l'anarchie régnoit à Paris ? — je le savois par les journaux. — Etiez-vous en liaison d'amitié avec les députés retirés à Caen ? — non ; je parlois néanmoins à tous ? — Où sont-ils logés ? — à l'Intendance. — A quoi s'occupent-ils ? — ils font des chansons, des proclamations pour rappeler le peuple à l'union. — Qu'ont-ils dit à Caen pour excuser leur fuite ? — ils ont dit qu'ils étoient vexés par les tribunes. — Que disent-ils de Robespierre et de Danton ? — Ils les regardent, avec *Marat*,

comme les provocateurs de la guerre civile.

Ne vous êtes-vous point présentée à la convention dans le dessein d'y assassiner Marat? — non. — Qui vous a remis son adresse trouvée dans votre poche, écrite au crayon? — c'est un cocher de fiacre? — Ne seroit-ce pas plutôt Duperret? — Non. — Quelles sont les personnes que vous fréquentiez à Caen? — très-peu; je connois Larne, officier municipal, et le curé de Saint Jean. — Comment nommez-vous ce curé? — Duvivier. — Etoit-ce à un prêtre assermenté ou insermenté que vous alliez à confesse à Caen? — A cette question, *Charlotte Corday* se prit à sourire, en tournant ses regards vers l'auditoire. — Je n'allois, répondit-elle, ni aux uns ni aux autres. — N'étiez-vous point l'amie de quelques-uns des députés transfuges? — non. — Qui vous a donné le passe-port avec lequel vous

êtes venue à Paris ? — je l'avois depuis trois mois. — Quelles étoient vos intentions en tuant Marat ? — de faire cesser les troubles de la France, et de passer en Angleterre si je n'eusse point été arrêtée. Y avoit-il long-temps que vous aviez formé ce projet ? — depuis l'affaire du 31 Mai, jour de la proscription des députés du peuple. — C'est donc dans les journaux que vous avez appris que Marat étoit un anarchiste ? — oui, je savois qu'il pervertissoit la France, (et élevant extrêmement la voix) j'ai tué, ajouta-t-elle, un homme pour en sauver cent mille ; un scélérat pour sauver des innocens ; une bête féroce pour donner le repos à mon pays : c'étoit d'ailleurs un accapareur d'argent ; on a arrêté un homme à Caen qui en achetoit pour lui. J'étois républicaine bien avant la révolution, et je n'ai jamais manqué d'énergie.

Qu'entendez-vous par énergie ? —

Ceux qui mettent l'intérêt particulier de côté, et savent se sacrifier pour leur patrie. — Ne vous êtes-vous point essayée d'avance avant de porter le coup de poignard à Marat ? — Non, je ne suis pas un assassin. — Il est cependant prouvé par les gens de l'art que si vous eussiez porté le coup en long, vous ne l'auriez point tué. — Je n'en sais rien. J'ai frappé comme cela s'est trouvé et au hasard.

Après toutes ces interpellations, le tribunal entendit d'autres témoins.

Adrienne Lebourgeois, déposa que s'étant trouvée dans une des tribunes de la convention, le douze du courant, elle avoit apperçu près d'elle l'accusée, avec deux messieurs qu'elle avoit reconnu pour être, l'un *Duperret* et l'autre *Fauchet*.

Cela est faux, s'écria *Charlotte Corday*; je ne souffrirai pas que l'inno-

cence soit ici calomniée ou compromise à mon occasion.

Cependant le tribunal entendit *Fauchet*, qu'un mandat d'amener avoit arraché de sa prison. — J'atteste, dit ce député proscrit, que je n'ai jamais connu ni directement, ni indirectement l'accusée, je ne l'ai jamais vue; par conséquent je ne puis jamais m'être trouvé avec elle dans aucune des tribunes de la convention. — *Charlotte Corday*, venant à l'appui de cette assertion, ajouta que quant à elle, elle se souvenoit bien d'avoir vu souvent à Caen l'évêque Fauchet, mais que ses opinions, loin d'être conformes aux siennes, l'avoient souvent irritée contre lui, parce que sa manière de penser et ses mœurs ne pouvoient convenir à une femme de son caractère.

Alors le président, s'adressant à la femme *Lebourgeois*, lui demanda si elle reconnoissoit Fauchet pour être un

de ceux qu'elle prétendoit avoir vus dans une des tribunes de la convention ? la femme Lebourgeois affirma qu'elle le reconnoissoit très-bien, et malgré les protestations de Fauchet, et l'indignation de *Charlotte Corday* qui en appeloit à sa conscience, elle persista dans sa déposition.

Claude-Romain Duperret comparut ensuite ; il répéta la déclaration qu'il avoit faite à la barre de la convention nationale ; il termina par dire qu'il étoit absolument faux qu'il se fut trouvé avec l'accusée dans une des tribunes de la convention.

La femme Lebourgeois, interpellée sur ce dernier fait, répondit qu'elle le reconnoissoit très-bien pour être celui qui étoit avec *Fauchet* et l'accusée, et qu'il étoit vêtu d'un pantalon et d'un habit rayé. — Hé bien ! s'écria Duperret, le tribunal a un moyen facile et sûr de se convaincre de la vérité de cette

assertion, tous mes effets sont sous le scellé, il a été impossible d'en rien distraire ; que l'on aille sur le champ visiter ma garde-robe, et si on y trouve ni pantalon ni habit rayé, je consens à passer pour un imposteur et un traître, digne de la vengeance des lois.

Le tribunal, sans donner aucune suite à cette réclamation si juste et si précise, passa à d'autres interpellations.

Combien de fois avez-vous été chez l'accusée, lui demanda le président ? — Deux fois. — A cette réponse, le garçon de l'hôtel de la Providence qui étoit présent comme témoin, lui observa qu'il y étoit venu trois fois à sa connoissance, deux fois le vendredi, et une fois le samedi. — Il est impossible, répliqua *Charlotte Corday*, que Duperret soit venu le samedi ; je le lui avois expressément défendu. — Pourquoi lui aviez-vous si expressément défendu de venir chez vous le samedi,

dit le président ? — Parce que je ne voulois pas qu'il fût compromis : je l'avois même engagé à partir pour Caen. — Pourquoi l'engagiez-vous à partir pour cette ville ? — C'est que je le croyois trop honnête homme pour que ses jours fussent en sûreté au milieu de l'anarchie. — Mais vous voyez bien, lui répliqua le président, que vous y avez vous-même été en sûreté après avoir commis un pareil forfait ; et vous n'ignorez point que les députés qui sont à Caen n'ont pas reçu la moindre égratignure ? — Cela est vrai ; mais aussi ceux qui sont détenus ne sont point encore jugés.

Ici, *Charlotte Corday* s'apperçut qu'un des auditeurs étoit occupé à la dessiner ; elle tourna la tête de son côté.

Combien sont-ils de députés à Caen ? continua le président. — Ils sont seize. — N'avez-vous point prêté quelque

sernent avant de quitter Caen ? — Aucun. — Qu'avez-vous dit en partant? — J'ai dit que j'allois faire un tour à la campagne. — N'étiez-vous point dans l'intention d'assassiner le ministre de l'intérieur, lorsque vous vous êtes rendue chez lui avec Duperret ? — Si j'avois eu le dessein d'assassiner ce ministre, croyez-vous que j'eusse eu assez peu de générosité que de mener Duperret avec moi, pour le rendre témoin de cette action, et le compromettre ? je n'en voulois qu'à *Marat*, et encore ne l'ai-je tué que parce que sa mort m'a paru absolument nécessaire à la paix de la France. — Quelles sont les personnes qui vous ont conseillé de commettre cet assassinat ? — Je vous l'ai déjà dit, personne ne m'a conseillée ; moi seule j'ai conçu ce projet, et moi seule je l'ai exécuté. — Mais comment pensez-vous faire croire que vous n'avez point été conseillée, lorsque

lorsque vous dites que vous regardiez Marat comme la cause de tous les maux qui désolent la France, lui qui n'a cessé de démasquer les traîtres et les conspirateurs? — Il n'y a qu'à Paris où l'on a les yeux fascinés sur le compte de Marat; par tout ailleurs les ames honnêtes et sensibles le regardent comme un monstre. — Comment avez-vous pu regarder Marat comme un monstre, lui qui ne vous a laissé pénétrer jusqu'à lui que par un acte d'humanité, et parce que vous lui aviez écrit que vous étiez persécutée? — Que m'importoit qu'il se montrât humain envers moi, s'il étoit scélérat et barbare envers les autres! — Croyez-vous avoir tué tous les Marat? — Non, certainement.

Et vous, citoyen *Duperret*, continua le président, quelle idée vous êtes-vous formé de l'accusée, d'après les propos qu'elle vous a tenus? — Je n'ai apperçu dans ses discours que les pro-

pos d'une bonne citoyenne ; elle m'a rendu compte du bien que les députés font à Caen, et m'a conseillé de les joindre. — Comment avez-vous pu regarder comme une bonne citoyenne une femme qui vous conseilloit d'aller à Caen. — J'ai regardé cela comme une affaire d'opinion.

Ici finirent les débats. On représenta à *Charlotte Corday* un grand couteau à gaîne ; elle le reconnut pour être celui dont elle s'étoit servi pour assassiner Marat. On lui fit la lecture des deux lettres qu'elle avoit écrites depuis sa détention : la première adressée à Barbaroux, et la seconde à son père ; elle entendit la première avec calme, souriant seulement aux passages les plus piquans, comme à celui où il est question du capucin Chabot, et de la compagnie qu'il lui avoit donnée pour la nuit. Mais ses yeux se mouillèrent de quelques larmes, et un sentiment pro-

fond de douleur parut un moment l'agiter lorsqu'on fit la lecture de la lettre qu'elle avoit écrite à son père. Ayant repris sa sérénité ordinaire, elle observa au tribunal que le comité de salut public lui avoit promis de faire tenir la première de ces lettres à son adresse, afin que Barbaroux pût la communiquer à tous ses amis, et que quant à la seconde, elle s'en rapportoit à l'humanité du tribunal pour qu'elle parvint sûrement à son père.

L'accusateur public résuma ensuite en peu de mots les débats; après quoi le citoyen Chauveau de Lagarde, que le tribunal avoit nommé, au commencement de l'audience, pour défendre l'accusée, à la place de celui qu'elle avoit choisi comme par dérision, prononça le discours suivant.

« L'accusée avoue avec sang froid l'horrible attentat qu'elle a commis, elle en avoue avec sang froid la longue

préméditation, elle en avoue les circonstances les plus affreuses; en un mot elle avoue tout, et ne cherche pas même à se justifier : voilà, citoyens jurés sa défense toute entière. Ce calme imperturbable, et cette entière abnégation de soi-même qui n'annoncent aucuns remords en présence, pour ainsi dire, de la mort même; ce calme et cette abnégation, sublimes sous un rapport, ne sont pas dans la nature. Ils ne peuvent s'expliquer que par l'exaltation du fanatisme politique qui lui a mis le poignard à la main; et c'est à vous, citoyens jurés, à juger de quel poids doit être cette considération morale dans la balance de la justice : je m'en rapporte à votre sagesse ».

Enfin le tribunal prononça le jugement suivant.

« Vu la déclaration unanime des jurés, portant : 1°. qu'il est constant que le 13 du présent mois de juillet, entre

les sept et huit heures du soir, Jean-Paul Marat, député à la convention nationale, a été assassiné chez lui dans son bain, d'un coup de couteau dans le sein, duquel coup il est décédé à l'instant.

» 2°. Que *Marie-Anne-Charlotte Corday*, ci-devant d'*Armans*, âgée de vingt-cinq ans, fille de Jacques-François Corday, ci-devant d'Armans, ex-noble et habitante de Caen, département du Calvados, est l'auteur de cet assassinat.

» 3°. Qu'elle l'a fait avec préméditation et des intentions criminelles et contre-révolutionnaires.

» Condamne *Marie-Anne-Charlotte Corday* à la peine de mort; ordonne qu'elle sera conduite au lieu de l'exécution revêtue d'une chemise rouge, que ses biens resteront acquis à la république, et que le présent jugement sera, à la diligence de l'accusateur pu-

blic, mis à exécution sur la place de la Révolution ».

Pendant le prononcé de ce jugement, tous les regards s'étoient fixés sur *Charlotte Corday*, et semboient chercher si le calme imperturbable qu'elle avoit montré dans les débats du procès, se démentiroit à l'idée d'un supplice certain et inévitable. Vaine attente! Cette femme, aussi extraordinaire dans son crime que dans sa contenance courageuse, ne parut pas un instant émue, ni de l'arrêt terrible qui la dévouoit à l'échafaud; ni du silence glaçant qui l'environnoit, ni de cette espèce de respect religieux qui accompagnoit encore les décisions sanglantes de la justice. La plus profonde sérénité resta gravée sur son front pendant ces instans où le courage le plus inébranlable est forcé de céder aux émotions de la nature.

Il lui restoit cependant une épreuve

à essuyer, épreuve toujours cruelle pour les ames sensibles; c'étoit le moment où le jugement étant prononcé, elle devoit entendre son arrêt de mort couvert des applaudissemens de la multitude, et sa mémoire flétrie par l'indignation publique. Mais cette épreuve n'eut pas plus que la première, le pouvoir de l'arracher à son calme inaltérable; elle soutint les applaudissemens que l'on donnoit de toutes parts à l'arrêt de son supplice, avec le même sang froid, et l'on peut dire qu'elle étoit peut-être la seule qui, dans cet instant où toutes les ames se livroient à des impressions fortes, n'éprouvât que les sentimens doux et calmes d'une nature libre de toute espèce d'alarmes et plongée dans la plus profonde sécurité. Quand elle put se faire entendre, elle adressa la parole à son défenseur, et lui parla en ces termes:

« Vous m'avez défendue d'une ma-

nière délicate et généreuse ; c'étoit la seule qui pût me convenir : je vous en remercie ; elle m'a fait avoir pour vous une estime dont je veux vous donner une preuve. Ces Messieurs viennent de m'apprendre que mes biens sont confisqués ; je dois quelque chose à la prison ; je vous charge d'acquitter cette dette ».

Immédiatement après, elle fut reconduite en prison.

Un confesseur s'étant présenté à elle : — Remerciez, lui dit-elle, de leur attention pour moi les personnes qui vous ont envoyé, je n'ai pas besoin de votre ministère.

Quand le bourreau entra dans sa prison pour la préparer au supplice, elle écrivoit la lettre suivante, qu'elle lui demanda la permission de finir et de cacheter.

« A Doulcet-Pontecoulant.

» Doulcet-Pontecoulant est un lâche

d'avoir refusé de me défendre, lorsque la chose étoit si facile : celui qui l'a fait s'en est acquitté avec toute la dignité possible ; je lui en conserverai ma reconnoissance jusqu'au dernier moment.

Charlotte Corday ».

L'heure de son supplice appela, sur les places et dans les rues où elle devoit passer, une foule immense ; les détails que l'on se donnoit par tout sur son courage, sur sa beauté, sur sa contenance pendant l'instruction du procès, rendoient l'empressement du public bien plus vif, et l'attente bien plus longue. Enfin, vers les sept heures et demie du soir, on la vit paroître dans la charrette funéraire, non pas comme un criminel qui porte la honte de ses remords sur son front, ou qui s'efforce de braver les regards de la multitude, mais telle qu'elle s'étoit montrée au tribunal, calme, impassible, et plongée

dans la plus parfaite tranquillité. Sa tête étoit haute sans fierté, ses regards libres sans dédain, ses traits expressifs et animés sans contrainte ; sa contenance étoit ferme et décidée : la chemise rouge, si hideuse et si défavorable par elle-même, sembloit relever encore ses charmes naturels : elle avoit une coiffure et une robe très-simple. Avant de la voir, l'idée de son crime la peignoit à l'imagination audacieuse et difforme; quand on la voyoit, c'étoit un autre sentiment qui pénétroit l'ame; on ne pouvoit la contempler sans surprise, et sans éprouver cette pitié qui faisoit vivement regretter que tant de charmes, tant de courage devinssent la proie de l'échafaud.

Ceux qui l'ont suivie depuis le Palais jusque sur la place de la Révolution, et qui l'ont observée jusque sous le fer tranchant, attestent qu'elle ne s'est pas démentie un moment, et qu'elle a reçu

le coup de la mort avec le même sang froid.

Quand le fatal couteau eut tranché sa tête, un nommé *Legros*, l'ayant saisie pour la montrer au peuple, lui donna plusieurs soufflets : cet acte de lâcheté fit murmurer le peuple ; dénoncé au tribunal de police, il fut puni.

Apothéose de Marat, et son jugement au tribunal de l'opinion publique.

ON s'étonne souvent de l'inconstance qui est attachée à la célébrité que donne la faveur populaire ; on auroit bien moins sujet d'en être surpris si l'on vouloit réfléchir que presque toujours cette célébrité n'est achetée qu'au prix de la vertu. Si l'histoire nous présente tant de chefs de parti passant rapidement de la gloire à l'opprobre, de

la prospérité à l'échafaud, c'est que ces hommes, après avoir servilement flatté les passions de la multitude pour servir leurs propres intérêts, ont fini par faire horreur à ceux même dont ils étoient les idoles; tant il est vrai qu'il n'y a que le mérite réel qui puisse résister victorieusement à l'instabilité des sentimens humains, et emporter l'estime publique jusque dans le sein des plus profonds revers!

La renommée d'un chef de parti est nécessairement bornée à sa faction, au court espace de temps où elle triomphe. Soit qu'une autre faction l'emporte et succède à la première, soit que le règne des lois et de la justice devienne le terme de tant d'agitation, la célébrité d'un chef de parti s'évanouit, l'enthousiasme populaire ne le soutient plus, et la difformité la plus hideuse succède souvent au brillant éclat dont il avoit su s'envelopper.

Quel

Quel est maintenant en France l'homme assez vil qui voudroit s'avouer publiquement le partisan de *Marat?* cependant fut-il jamais imposteur plus célèbre? Jetons un coup d'œil sur ces jours de frénésie et d'égarement : si les faits qui en rappelleront le souvenir sont affligeans, du moins il en ressortira une vérité consolante pour l'humanité, c'est que l'erreur qui accorde à des scélérats la récompense qui n'est due, qu'à la vertu ne peut durer long-temps ; que l'opprobre s'attache tôt ou tard à leur mémoire ; que dépouillés de leur puissance, ils tombent dans l'infamie, et qu'après quelques instans d'illusion, ils restent à jamais voués à la malédiction de leurs semblables.

Nous avons déjà dit un mot de cette explosion de regrets qui se manifesta dans Paris quand on apprit la mort de *Marat*, il nous reste à raconter à quel point de délire fut porté cet enthou-

siasme qui, s'élevant par degrés, finit par faire *un dieu* de ce scélérat : comme si on eût réellement eu le projet de faire de sa doctrine sanguinaire la morale du peuple français, et de la nation la plus douce et la plus polie de l'univers, un peuple d'antropophages, l'horreur et l'effroi de l'humanité.

Quelques instans étoient à peine écoulés depuis la mort de *Marat*, que déjà les maratistes songeoient à donner aux funérailles de leur chef l'appareil le plus imposant : comme son domicile ne pouvoit suffire à la foule curieuse qui s'empressoit de toutes parts pour le voir, il fut décidé que son corps seroit embaumé, et transporté dans l'église des Cordeliers.

Le 15 au matin, en effet, le corps de *Marat* se trouva exposé dans cette église; elle étoit entièrementt tendue aux trois couleurs. Au milieu de la nef, s'élevoit un lit triomphal, entouré de

cyprès, portant cette inscription :— *Marat l'ami du peuple, assassiné par les ennemis du peuple; ennemis de la patrie modérez votre joie; il aura des vengeurs.* Une foule immense se présenta pour contempler ses traits; mais ils étoient entièrement défigurés; son cadavre faisoit horreur.

Le même jour, vers les six heures du soir, on fit ses funérailles : il seroit difficile de peindre le ton de solennité que l'on mit à ce convoi. S'il eut été possible d'imaginer que c'étoit aux cendres d'un bienfaiteur de l'humanité que l'on rendoit tous ces honneurs, l'ame la plus endurcie auroit été attristée et profondément émue de tout cet appareil lugubre; de temps en temps les sons les plus plaintifs fendoient les airs, et portoient la tristesse dans les cœurs. Un silence morne régnoit autour du cadavre qu'escortoit une force armée considérable; là étoient la re-

présentation nationale, les autorités constituées, des groupes nombreux de femmes, d'enfans et de jeunes filles, dont le rôle devoit être de peindre la douleur. Bientôt le cortége ne marcha qu'à la lueur des flambeaux, on avoit composé des airs et des paroles lugubres; des milliers de voix qu'animoient la vengeance et le fanatisme révolutionnaire succédoient aux accens plaintifs de la musique;— mais au milieu de toute cette pompe on apercevoit le corps de *Marat*, et toute l'illusion s'évanouissoit : on ne voyoit plus dans cet appareil qu'extravagance, que ridicule, qu'hypocrisie, ou plutôt on n'y voyoit que le présage affreux des maux dont la faction dévouée à *Marat* devoit bientôt couvrir la France.

Après une marche longue et souvent interrompue par des orateurs qui, à chaque station, venoient payer un tri-

but d'éloges à l'ami du peuple, le cortége se rendit dans la cour des Cordeliers. La veille de la cérémonie une députation du club des Cordeliers, étoit venue à la municipalité pour demander à être autorisée de faire une pétition à la convention nationale à l'effet d'obtenir d'elle les honneurs du Panthéon pour le grand homme que pleuroient les patriotes; mais Chaumette, procureur de la commune, quoique membre de la société des Cordeliers, s'étoit opposé à cette proposition.

« Laissons, s'étoit-il écrié, les ci-devant nobles reposer dans les temples superbes, laissons-leur ces *Panthéons somptueux : aux sans-culotes seuls* appartient *le temple de la nature.* Je requiers qu'une pierre, une pierre brute, soit placée sur le tombeau de *Marat*, avec cette inscription simple : — *Ici reposé l'ami de la patrie*,

assassiné par les ennemis de la patrie ».

Le plan du tombeau proposé par Chaumette avoit été adopté ; la convention avoit décrété en outre que le corps de *Marat* seroit déposé sous les arbres qui étoient dans le cloître des Cordeliers. C'est donc dans cet asyle, jadis consacré à recueillir les cendres de la piété modeste et religieuse, que furent transférés les restes de *Marat*. Un morceau de la plus belle et de la plus touchante musique fut chanté sur sa tombe ; mille cris de Vive la république ! Vive la montagne ! se firent entendre ; et c'est ainsi que se termina cette cérémonie où fut déployée l'hypocrisie la plus profonde, et la plus capable de prolonger l'égarement funeste de la multitude.

On croiroit que c'en étoit assez pour la gloire de *Marat* ; mais jusqu'où ne

va pas le délire des factions dans les moyens qu'elles emploient pour affermir leur odieuse puissance ! la société des Cordeliers imagina de rendre des honneurs particuliers au *cœur de Marat ;* en conséquence un second mouvement fut imprimé ; on chercha, dans le ci-devant garde-meuble de la couronne, l'urne la plus riche et la plus précieuse ; toutes les autorités constituées furent invitées à cette nouvelle cérémonie, dont le jour fut fixé au 28 juillet.

Nous croyons devoir citer ici, comme un monument de la plus étonnante folie qui fut jamais, un morceau d'un discours qu'un orateur avoit préparé pour cette fête, et dont il fit part la veille à la société des Cordeliers. Ce discours avoit pour épigraphe ces mots : *ô cor Jesus ! ô cor Marat ! cœur de Jésus ! cœur de Marat !*

vous avez les mêmes droits à nos hommages; L'orateur y comparoit les travaux du fils de Marie avec ceux de l'ami du peuple; les apôtres de *Marat* étoient les jacobins et les cordeliers; les publicains étoient les boutiquiers, et les pharisiens étoient les aristocrates. — Jésus étoit un prophète, ajoutoit l'orateur; *Marat* est un dieu: — et, poussant plus loin la ressemblance, il finissoit par comparer la compagne de *Marat*, à la mère de Jésus. — Celle-ci a sauvé l'enfant Jésus en Egypte, l'autre a soustrait *Marat* au glaive de Lafayette, etc.

Ce discours, quoique couvert des applaudissemens de l'assemblée, trouva cependant un contradicteur. Surpris du parallèle, le membre qui s'étoit élevé contre, dit que *Marat* n'étoit point fait pour être comparé avec Jésus; car cet homme fit naître la su-

perstition, il défendit les rois, et *Marat* eut le courage de les écraser. — Il ne faut jamais parler *de ce Jésus*, dit-il enfin, *ce sont des sottises*; les républicains n'ont d'autre dieu que la philosophie et la liberté.

L'apothéose du cœur de *Marat* s'exécuta le 28 juillet, comme on l'avoit annoncée. Robespierre et les principaux membres de la montagne y assistèrent : c'étoit le temps des bonnets rouges; tout le cortége en étoit décoré; des femmes même en avoient relevé leur coiffure : rien ne fut oublié de ce qui devoit donner à cette cérémonie l'appareil du délire et de l'extravagance. Enfin le cœur de *Marat* fut suspendu à la voûte de la salle où le club des cordeliers tenoit ses séances. A l'aspect de l'urne sacrée, un orateur s'écria d'un ton inspiré : — Restes précieux d'un dieu, serons-nous donc parjures à tes

mânes ? tu nous demandes vengeance! tes assassins triomphent encore! réveillez-vous, cordeliers, il est temps, courons venger *Marat*, courons essuyer les larmes de la France.

Après un pareil exemple donné dans le sein d'une ville comme Paris, il est facile d'imaginer avec quel empressement les maratistes dispersés dans le reste de la France, l'imitèrent. Nous ne ferons pas ici le triste récit des folies qui eurent lieu à ce sujet; c'est un des coins le plus hideux de la révolution; on rougit d'y songer; presque par tout on fit un dieu du plus vil des scélérats. Jamais extravagance humaine n'avoit atteint un période aussi affligeant et aussi honteux; et ce qu'il y avoit de plus déplorable encore, c'est que par tout, où les images de *Marat* étoient promenées et déifiées, on voyoit ses adorateurs, semblables aux

prêtres du dieu Theutatès, ne respirer que sang et carnage, comme si leur dieu ne put être appaisé que par des sacrifices d'hommes.

Il restoit un dernier triomphe à obtenir aux maratistes en faveur de leur idole, c'étoit de faire rendre un décret qui excepteroit *Marat* de la loi portant qu'un grand homme ne pourroit être déposé au Panthéon qu'après un intervalle de dix années. Les jacobins se chargèrent de solliciter l'exception, et comme rien ne résistoit alors à leur intervention toute-puissante, ils l'obtinrent.

Le 9 thermidor qui arriva sur ces entrefaites, en renversant les chefs des maratistes, n'empêcha pas l'exécution du décret. *Marat* fut donc porté au Panthéon. Quelques jours auparavant, la terreur auroit rassemblé autour du cortége une foule immense de vils cour-

tisans et toute la horde des cannibales attachés au régime révolutionnaire ; mais le 9 thermidor avoit dissipé ou glacé tous ces instrumens de la tyrannie. Le cortége marcha au Panthéon, froid, abandonné et d'un pas extrêmement rapide ; ceux que leurs fonctions forçoient de s'y trouver, sembloient rougir de se prêter à cette dernière extravagance : pour grossir le concours, on avoit été obligé d'y déployer quelques milliers de jeunes soldats que l'on exerçoit dans la plaine des Sablons : sans cet accessoire et la joie bruyante de quelques jacobins qui s'efforçoient d'exprimer leur enthousiasme par des chansons auxquelles personne ne répondoit, l'inauguration de *Marat* au Panthéon n'auroit été qu'une cérémonie froide et dont on se seroit à peine apperçu, tant le mépris qu'inspiroit le nom de cet imposteur étoit profond et général.

Ce

Ce jour touchoit, en effet, au dernier de la gloire de *Marat*; elle tenoit encore à l'influence de quelques hommes que l'opinion publique et leurs crimes pressoient de rentrer dans le néant; avec la perte de leur puissance, disparut la célébrité de ce monstre. Bientôt, ses images, son tombeau, ses trophées devinrent l'objet de l'horreur et de l'exécration publiques. Aux théâtres, son buste fut renversé et foulé aux pieds; ce qu'on faisoit dans les spectacles, on le répétoit à l'envi dans toutes les rues et dans tous les quartiers de Paris; la place du Carousel fut en même temps déblayée d'un mausolée que lui avoit élevé la terreur.

Tous ces événemens avertissoient la convention nationale qu'il étoit temps enfin de rendre hommage à la raison publique, en rapportant le décret qui avoit ordonné l'inauguration de *Marat*

au Panthéon ; les débats qui eurent lieu à cette assemblée, lorsqu'on en fit la proposition, prouvèrent que le maratisme y avoit encore de fidelles partisans ; mais le bon sens et la justice triomphèrent, le rapport du décret fut prononcé, et *Marat* fut livré tout entier à l'opprobre.

Ainsi se termina la célébrité de cet imposteur dont le nom passera à la postérité chargé d'infamie, et deviendra une injure pour les scélérats même. Malheur à la France si jamais ce nom exécrable servoit de ralliement à quelque parti, il annonceroit le retour du régime de sang qui a creusé tant de tombeaux à l'innocence ; sous les enseignes de *Marat*, on verroit encore se réunir l'ignorance stupide et farouche, la cupidité rampante et cruelle, comme un égout qui traîne après lui toutes les immondices. Puisse l'expé-

rience funeste et terrible du passé préserver la France d'un pareil malheur ! puisse sur tout la justice vengeresse des forfaits, attacher le sceau de l'infamie à quiconque voudroit rendre à l'honneur un nom qui a souillé les annales de l'histoire de la nation française d'un opprobre ineffaçable.

Fin du troisième et dernier Tome.

TABLE

Des matières contenues dans cet ouvrage.

TOME PREMIER.

Précis historique de la vie et des crimes de Robespierre, p. 1

TOME II.

Précis historique de la vie et des crimes de Couthon, p. 3
Précis historique de la vie et des crimes de Saint-Just, 23
Précis historique des crimes de Payan, agent national de la commune, 44
Détails historiques sur la vie et les crimes d'Henriot, commandant général de Paris, 72

Notice historique des crimes de Dumas, président du tribunal révolutionnaire, p. 93;
Tableau des crimes de Fleuriot-Lescot, maire de Paris, 100
Notice sur les crimes de Coffinhal, président du tribunal révolutionnaire, 110
Quelques réflexions sur Robespierre et ses agens, 115

TOME III.

Les crimes de Marat, p. 3
Procès et supplice de Charlotte Corday, 25
Apothéose de Marat, et son jugement au tribunal de l'opinion publique, 83

De l'Imprimerie de DELANCE, rue de la Harpe, N°. 133.

EXTRAIT du Catalogue des livres qui se trouvent chez DES ESSARTS, *Libraire, rue du Théâtre Français*, N°. 9, *au coin de la Place.*

Œuvres morales et galantes de Duclos, de l'Académie Française, 4 vol. *in*-8°. brochés; prix, pap. ord. 10 liv., et pap. vél. 18 liv.

Cette édition qui était désirée depuis long-temps, est aussi soignée que correcte. Elle mérite d'être placée dans la bibliothèque d'un homme de goût. Tous les ouvrages qui la composent ont eu le plus grand succès.

Œuvres de Racine, 3 v. *in*-8°., édit. sur pap. com., 5 liv. br.

Œuvres complètes de Gilbert, jeune Poëte, dont la mort a été si tragique, 1 vol. *in*-8°. avec le portrait de l'Auteur, seconde édition, 2 liv. 10 s.

papier ordinaire, et 5 liv. papier vélin, broché.

Procès fameux jugés avant et depuis la Révolution, contenant les circonstances qui ont accompagné la condamnation et le supplice des grands crininels et des victimes qui ont péri sur l'échafaud, 15 vol. *in*-12; prix, 28 liv.

Candide ou l'Optimisme, roman de Voltaire, belle édit. *in*-18, avec fig., imprimée en caractères de Didot; prix, pap. ord. 36 sous, et 3 liv. papier vél. br.

Voyage dans la Grèce, du jeune Anacharsis, 7 vol. *in*-8°., avec atlas, br.; prix, 36 liv.

Histoire Philosophique, par Raynal, 10 vol. *in*-8°., avec atlas, br., 40 liv.

Abrégé de la Grammaire Fran-

çaise de Restaut, in-12; prix, 18 s. or.

Dictionnaire de l'académie française, dernière édition *in*-4°., 2 v.; prix, 27 liv. rel.

Id. in-folio, 2 vol., 30 liv.

Bibliothèque orientale de d'Herbelot, nouvelle édition, 6 vol. *in*-8°.; prix, 24 liv. rel.

Choix des causes célèbres, 15 v. *in*-12; prix, 30 liv. br.

Dictionnaire universel de police, 8 vol. *in*-4°.; prix, 40 liv. br.

Entretiens d'un père avec ses enfans sur l'histoire naturelle, contenant les connoissances élémentaires les plus curieuses et les plus utiles de cette science dans ses rapports avec le bonheur de l'homme en société, 4 volumes *in*-12, dont trois de discours et un de planches, sur lesquelles sont gravés environ cinq cents sujets d'histoire na-

turelle. Prix, 12 livres pour Paris, et 15 livres pour les départemens, francs de port.

On a tiré quelques exemplaires en papier vélin de cet ouvrage, *in*-8°., 4 vol.; prix, 30 livres pour Paris, et 33 liv. pour les départemens, francs de port.

Cet ouvrage, utile et indispensable à tous les instituteurs et à tous les pères de famille, est sous presse. Il paraîtra dans peu.

Clarisse, 10 vol. *in*-8°., trad. de Letourneur, édit. originale avec fig., rel., 50 liv.

Id. br., 40 liv.

Id. in-18, 11 vol., édit. de Cazin, rel. d. s. tr., 33 liv.

Œuvres complètes de Mably, 12 vol. *in*-8°. br., 48 liv.

Id. in-18, 24 vol. br., 36 liv.

Dictionnaire français et anglais, par Boyer, 2 vol. *in*-8°. rel., 18 liv.

Lettres de madame de Sévigné, 9 vol. petit *in*-12 rel., 27 liv.

Le Moine, roman nouveau traduit de l'anglais, 4 vol. *in*-18 avec figures, 4 liv. br.

Le Moniteur complet, avec l'*Introduction*, 15 vol. grand *in-folio* rel., 500 liv.

Théâtre de Voltaire, 9 vol. *in*-8°. rel., 27 liv.

Les Ruines, par Volney, 1 volume *in*-8°. avec fig., br., 5 liv.

Plusieurs éditions complètes des Œuvres de Voltaire, de J.-J. Rousseau, d'Helvétius, de Montesquieu, etc.
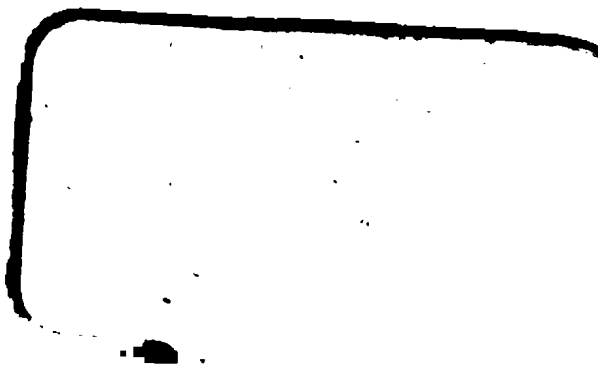
OCT 25 1944